

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

A MONTRÉAL

POUR

L'ANNEÉ ACADÉMIQUE 1904-1905

3ME ANNÉE



MONTRÉAL
ARBOUR & LAPERLE, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
419 ET 421, RUE SAINT-PAUL

1904

ANNUAIRE

DE

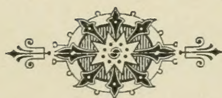
L'UNIVERSITÉ LAVAL

A MONTRÉAL

POUR

L'ANNEÉ ACADÉMIQUE 1904-1905

3ME ANNÉE



MONTRÉAL

ARBOUR & LAPERLE, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

419 ET 421, RUE SAINT-PAUL

—

1904

CALENDRIER DE L'ANNEE ACADEMIQUE 1904-1905

RÉUNIONS MENSUELLES

Réunion du Comité exécutif du Bureau des Gouverneurs. — Le premier lundi de chaque mois, à 4 haures.

Réunion du Conseil de la Faculté de Droit. — Le premier vendredi de chaque mois, à 8 heures.

Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. — Le premier lundi de chaque mois, à 8 heures (à 4 heures durant les vacances d'été.)

Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. — Le premier lundi de chaque mois à 8 heures p. m.

RÉUNIONS BI-ANNUELLES

Réunions ordinaires de la Corporation des Administrateurs. — Le premier mercredi des mois de novembre et de mai, à 3 heures.

Réunions ordinaires du Bureau des Gouverneurs. — Le dernier mercredi des mois d'octobre et d'avril, à 4 heures.

1904

Sept. 1, Jeu. Ouverture des cours de la Faculté de Droit.

Sept. 4, Dim. Reprise de la messe universitaire, à 8.30 heures, dans la chapelle de Notre-Dame de Lourdes.

Sept.	8,	Jeu.	Examen d'admission à l'école Polytechnique.
Sept.	10,	Sam.	Ouverture des cours à l'école Polytechnique.
Sept.	20,	Mar.	Rentrée du Grand-Séminaire.
Sept.	21,	Mer.	Ouverture de la Retraite annuelle du Grand-Séminaire.
Sept.	30,	Ven.	Ouverture des cours de la Faculté de Théologie.
Oct.	3,	Lun.	Ouverture des cours de la Faculté de Médecine.
Oct.	3,	Lun.	Ouverture des cours de l'école Vétérinaire.
Oct.	3,	Lun.	Ouverture des cours de l'école de Chirurgie Dentaire.
Oct.	12,	Mer.	Ouverture solennelle de l'année académique. Messe du Saint-Esprit à la cathédrale à 9 h.
Oct.	16,	Dim.	Ouverture du Cours de Religion à la messe universitaire.
Oct.	18.	Mar.	Fête de Saint-Luc, patron de la Faculté de Médeeine.
Oct.	26,	Mer.	Première assemblée bi-annuelle du Bureau des Gouverneurs. — Élections
Nov.	1,	Mar.	TOUSSAINT.
Nov.	2,	Mer.	COMMÉMORATION DES MORTS. — Vacances des cours dans la matinée.
Nov.	2,	Mer.	Première assemblée bi-annuelle de la Corporation des Administrateurs. — Élections. — Ouverture des conférences publiques à 8 15 h.
Nov.	5,	Sam.	Service funèbre pour les bienfaiteurs défunts de l'Université, à 8 heures, dans la chapelle de Notre-Dame de Lourdes.
Nov.	7,	Lun.	Ouverture du cours de Littérature Française, à 8 heures.

Nov. 21, Lun. Présentation de la B. V. M. — Fête patronale du Grand-Séminaire.

Nov. 27, Dim. 1ER DE L'AVENT. — 2me anniversaire de la mort de M. l'abbé Colin, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice, à Montréal, et bienfaiteur insigne de l'Université.

Déc. 1, Jeu. Fête de S. Eloi, patron de l'école Vétérinaire.

Déc. 8, Jeu. IMMACULÉE-CONCEPTION. — *Fête patronale de l'Université.* — Messe solennelle à la cathédrale, à 10 heures.

Déc. 17, Sam. Ordination générale au Grand-Séminaire. — Examen de licence dans la Faculté de Droit.

Déc. 19, Lun. Dernière leçon du cours de littérature française du premier terme.

Déc. 21, Mer. Dernière conférence publique du 1er terme.

Dec. 22, Jeu. Ouverture successive des vacances de Noël dans les Facultés et les écoles.

Déc. 25, Dim. NOEL.

1905

Jan. 1, Dim. CIRCONCISION.

Jan. 6, Ven. EPIPHANIE.

Jan. 9, Lun. Reprise des cours aux Facultés, aux écoles, et des cours de littérature française.

Jan. 11, Mer. Reprise des Conférences publiques.

Jan. 25, Jeu. Examens du premier semestre à la Faculté de Théologie.

Fév. 19, Dim. SEPTUAGÉSIME.

Mars 6, Lun. Vacances des jours gras dans les Facultés de Droit et de Médecine.

Mars 7, Mar. Fête de saint Thomas d'Aquin. — Séance solennelle d'argumentations scolastiques à la Faculté de Théologie.

Mars 8, Mer. Cendres.

Mars 25, Sam. Fin des cours à l'école de Chirurgie Dentaire.

Avril 5, Mer. Ouverture de la retraite préparatoire à la communion pascale, dans la chapelle de Notre-Dame de Lourdes.

Avril 9, Dim. Clôture de la retraite.

Avril 12, Mer. Dernière conférence publique du 2me terme.

Avril 15, Sam. Vacances de Pâques dans la faculté de médecine.

Avril 17, Lun. Dernière leçon du cours de littérature française du deuxième terme.

Avril 19, Mer. Vacances de Pâques à la faculté de Droit et à l'Ecole Polytechnique. — Fin des cours à l'Ecole Vétérinaire.

Avril 21, Vendredi Saint.

Avril 23, Dim. Paques.

Avril 26, Mer. Seconde assemblée bi-annuelle du Bureau des Gouverneurs. Nomination des candidats.

Avril 30, Dim. Quasimodo. — Fin des cours à l'Ecole Polytechnique.

Mai 1, Lun. Reprise des cours aux facultés de Droit et de médecine.

Mai 3, Mer. Seconde assemblée bi-annuelle de la Corporation des Administrateurs. Nomination des candidats. — Clôture solennelle du cours de littérature française.

Mai 15, Lun. Anniversaire de l'Institution canonique de l'Université Laval, par Sa Sainteté Pie IX, 1876.

Mai 19, Ven. Fête de S. Yves, patron de la faculté de Droit.

Mai 24, Mer. Concours dans la faculté de Théologie.

Mai 25, Jeu. Examens dans la faculté de médeclne.

Mai 27, Sam. Fin des cours à la faculté de Droit.

Juin 1, Jeu. ASCENSION.

Juin 2, Ven. Examens dans la faculté de Droit.

Juin 11, Dim. PENTECÔTE.

Juin 12, Lun. Examen de Licence dans la faculté de Droit

Juin 17, Sam. Ordination générale au Grand-Séminaire.

Juin 19, Lun. Examens du second semestre dans la faculté de Théologie. Examens de licence dans la faculté de Théologie.

Juin 24, Sam FÊTE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE.

Juin 25, Dim. Clôture solennelle de l'année académique.

Juin 27, Mar. Sortie du Grand-Séminaire.

Juin 29, Jeu. SS. Pierre et Paul.

Juin 30, Ven. COMMÉMORATION DE S. PAUL. Fête patronale de S. G. Mgr. l'archevêque et Vice-Chancelier.

UNIVERSITE LAVAL

Cardinal Protecteur

L'EMINENTISSIME

JEROME-MARIE GOTTI

CARDINAL-PRÊTRE DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE,

DU TITRE DE SAINTE-MARIE DELLA SCALA,

PRÉFET GÉNÉRAL DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE

Conseil supérieur

ÉTABLI PAR LA BULLE « INTER VARIAS SOLLICITUDINES »

POUR LA HAUTE SURVEILLANCE DE LA FOI ET DES MŒURS

NN. SS. LES ARCHEVEQUES ET EVEQUES

De la Province de Québec

PERSONNEL DE L'UNIVERSITE LAVAL

A MONTREAL

Pour l'année 1904-1905

Vice-Chancelier Apostolique

S. G. MGR PAUL BRUCHÉSI, Archevêque de Montréal.

Vice-Recteur

M. L'ABBÉ GASPARD DAUTH, Chanoine de la Métropole de Montréal.

ADMINISTRATEURS

Officiers

S. G. MGR PAUL BRUCHÉSI, Arch. de Montréal, Président.
SIR WILLIAM-H. HINGSTON, 1er Vice-Président.
L'HONORABLE M. LE JUGE MATHIEU, 2e Vice-Président.
M. L'ABBÉ A. CUROTTE, Secrétaire.

Membres ex-officio

S. G. Mgr PAUL LAROCQUE, Évêque de Sherbrooke.

S. G. Mgr JOSEPH-MEDARD EMARD, Év. de Valleyfield.

S. G. Mgr MAXIME DECELLES, Év. de Saint-Hyacinthe.

S. G. Mgr ALFRED ARCHAMBEAULT, Évêque de Joliette.

M. l'abbé CHARLES LECOQ, Supérieur du Séminaire Saint-Sulpice de Montréal.

M l'abbé F. LELANDAIS, Doyen de la Faculté de Théologie.

M. le Juge MATHIEU, Doyen de la Faculté de Droit.

M. l'abbé G. BOURASSA, Doyen de la Faculté des Arts.

Membres à vie

(Désignés par le statut 55-56 Victoria, ch. 64).

Sir WILLIAM-H. HINGSTON, Sénateur. Rés., 882, rue Sherbrooke.

L'Honorable M. L.-O. TAILLON, Avocat, ancien Premier-ministre du Gouvernement Provincial, ancien Ministre du Gouvernement Fédéral, Membre du Conseil Privé de Sa Majesté. Rés., 614, rue St-Denis.

L'Honorable M. SIMÉON PAGNUELO, Chevalier de la Légion d'honneur, Juge à la Cour Supérieure. Rés., 595, rue St-Denis.

M. le Dr J.-P. ROTTOT, Doyen de la Faculté de Médecine. Rés., 1658, rue Ste-Catherine.

L'Honorable M. LOUIS TELLIER, Juge à la Cour Supérieure. Rés., St-Hyacinthe.

Membres élus pour cinq ans

M. l'abbé J.-E. DORVAUX, P. S. S., Délégué de la Faculté de Théologie. Rés., Grand Séminaire de Montréal.

L'Honorable M. F.-X.-H. ARCHAMBEAULT, Délégué de la Faculté de Droit. Rés. 372, rue Laguachetière.

M. le Dr A. LAMARCHE, Délégué de la Faculté de Médecine. Rés., 846, rue St-Denis.

M. EMILE BALETE, Directeur des études à l'Ecole Polytechnique, Délégué de l'Ecole. Rés., 257, rue St-Hubert.

M. l'abbé L. A. JASMIN, Supérieur et Délégué du Petit Séminaire de Ste-Thérèse.

M. l'abbé P.-J.-A. LEFEBVRE, Supérieur et Délegué du Petit Séminaire de Sherbrooke.

M. l'abbé PH. CHOQUETTE, Délégué du Petit Séminaire de St-Hyacinthe.

M. l'abbé J.-A. LEMIEUX, Supérieur et Délégué du Petit Séminaire de Ste-Marie de Monnoir.

M. l'abbé G.-V. VILLENEUVE, Supérieur et Délégué du Collège de l'Assomption.

Le R. Père C. DUCHARME, C. S. V., Provincial des Clers de St-Viateur, Délégué du Collège de Joliette. Rés., Outremont.

Le R. Père M. McGARRY, Supérieur et Délégué du Collège St-Laurent.

Le R. Père A.-D RICHARD, C. S. V., Supérieur et Délégué du Collège Bourget.

M. l'abbé R. LABELLE, Directeur et Délégué du Collège de Montréal.

M. L'ABBÉ A.-P. SABOURIN, Directeur et Délégué du Collège de Valleyfield.

M. EUGENE LAFONTAINE, Professeur à la Faculté de Droit, Délégué des gradués de la Faculté. Rés., 862, rue St-Denis.

M. HONORE GERVAIS, Professeur à la Faculté de Droit, Délégué des gradués de la Faculté. Rés., 181, rue Berri.

M. LE DR J.-A. JOYAL, Délégué des gradués de la Faculté de Médecine. Rés., 144, rue St-Antoine.

M. LE DR J.-V. CLEROUX, Délégué des gradués de la Faculté de Médecine. Rés., 1105, rue Ontario.

LE T. R. PÈRE EDOUARD LECOMPTE, Vicaire Provincial des Jésuites. Rés., Collège Ste-Marie.

L'HONORABLE M.-A. Desjardins, Avocat, ancien sénateur, ancien ministre du gouvernement fédéral, membre du Conseil Privé de Sa Majesté. Rés., 412, rue St-Denis.

L'HONORABLE M. N. PERODEAU, Conseiller Législatif. Rés., 57, rue Dubord.

M. LE DR J. O. CAMIRAND, Rés., Sherbrooke.

M. S.-R. JORON, Notaire. Rés., Valleyfield,

M. RODOLPHE FORGET, Agent de change. Rés., 329, rue Sherbrooke.

GOUVERNEURS

Ex-Officio

M. le chanoine G. DAUTH, Vice-Recteur.

Membres à vie

(Désignés par le statut 55-56 Victoria, ch. 64.)

L'Honorable M. L.-J. FORGET, Sénateur. Rés., 951, rue Sherbrooke, (Bureau, 1711, rue Notre-Dame).

M. JACQUES GRENIER, ancien négociant. Rés., 63, rue St-Denis.

M. F.-X. SAINT-CHARLES, banquier. Rés. 326,, rue St-Denis.

Délégués

Mgr. Z. RACICOT, Protonotaire apostolique *ad instar*, Vicaire-général et Délégué de Mgr l'archevêque de Montréal.

M. l'abbé TROIE, P. S. S. Délégué de M. le Supérieur de Saint-Sulpice de Montréal.

Membres élus pour cinq ans

M. RAPHAEL BELLEMARE, L. L. D., Avocat. Rés., 147, rue Berri.

Sir LOUIS-AMABLE JETTE, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec. Rés., Spencer Wood, Québec.

L'Honorable M. le Juge S. PAGNUELO. Rés., 595, rue St-Denis.

Sir W.-H. HINGSTON, Sénateur. Rés., 882, rue Sherbrooke.

L'Honorable M. A. DESJARDINS, Avocat, ancien ministre du gouvernement fédéral. Rés., 412 St-Denis.

L'Honorable M. A. THIBAUDEAU, Sénateur. Rés., 127, rue Drummond.

M. l'abbé A.-P. DUBUC, Chanoine honoraire de la Métropole de Montréal. Rés., 299, rue Lagauchetière.

L'Honorable M. GEORGES BABY, Ancien juge à la Cour d'appel de Montréal. Rés., 911, rue Dorchester.

Sir THOMAS G. SHAUGHNESSY, Chevalier de l'Ordre de St-Michel et de St-Georges. Rés., 1149, rue Dorchester.

Comité exécutif des Gouverneurs

L'Honorable M. FORGET, Président.
M. J. GRENIER, 1er Vice-président.
M. R. BELLEMARE, 2e Vice-Président.
M. le chanoine G. DAUTH, Vice-Recteur.
M. SAINT-CHARLES, Trésorier.

Secrétaire-général de l'Université

M l'abbé A. CUROTTE.

FACULTE DE THEOLOGIE

Doyen

M. FERDINAND-LOUIS LELANDAIS, P. S. S.

Secrétaire

M. JEAN-ETIENNE DORVAUX, P. S. S.

Professeurs [1]

M. ISAIE-MARIE-CHARLES LECOQ, P. S. S., Supérieur du Séminaire de St-Sulpice à Montréal, *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie pastorale.

M. JOSEPH-THÉOPHILE PARENT, P. S. S., *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie ; Professeur de Liturgie pratique.

M. NICOLAS-VICTOR MANY, P. S. S., *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie ; Professeur d'Hébreu.

M. JEAN-ETIENNE DORVAUX, P. S. S., *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie morale et d'Hébreu.

---

[1] Tous ces messieurs résident au Grand-Séminaire de Montréal, 1197, rue Sherbrooke.

M FIRMIN-ANTOINE DUCHEIN, P. S. S., *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie morale.

M. JOSEPH-ALFRED BASTIEN, P. S. S., *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie ; Professeur d'Ecriture Sainte et d'Hébreu.

M. JEAN-MARIE-EUGÈNE LABROSSE, P. S. S., *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie morale.

M. JEAN-BAPTISTE CLÉMENT, P. S. S., *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie.

M ROMEO NEVEU, P. S. S., *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie dogmatique et d'Histoire ecclésiastiqne.

M. JEAN-JOSEPH-HENRI GARROUTEIGHT, P. S. S., *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie dogmatique et de Chant sacré.

M. HENRI-EDOUARD-MARIE LEGRAND, P. S. S., *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie et Licencié en Droit canonique ; Professeur de Théologie dogmatique et de Liturgie.

M. JOSEPH-MARIE-PIERRE TRUDEL, P. S. S., *Professeur titulaire*, Professeur d'Ecriture Sainte.

M. ALPHONSE GIROUX, P. S. S., *Professeur titulaire*, Docteur en Philosophie et Licencié en Droit canonique ; Professeur de Droit canonique.

DE DROIT

Doyen

L'honorable M. MICHEL MATHIEU.

Secrétaire

M. EUGÈNE LAFONTAINE.

Professeurs

Sir LOUIS-AMABLE JETTÉ, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, Commandeur de la Légion d'honneur et de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges ; Professeur de Droit civil. Rés., Spencer Wood, Québec.

Sir ALEXANDRE LACOSTE, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit, Juge en chef de la Cour du Banc du Roi ; Professeur de Droit commercial et maritime. Rés., 71, rue Saint-Hubert.

L'honorable M. CHARLES CHAMILLY DE LORIMIER, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit et juge à la Cour supérieure ; Professeur de Droit criminel. Rés., 54, rue Cherrier.

L'honorable M. MICHEL MATHIEU, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit et Juge à la Cour supérieure ; Professeur de Procédure civile et chargé du cours de Droit civil. Rés., 155, rue de l'Université.

L'honorable M. HORACE-FRANÇOIS-XAVIER ARCHAMBEAULT, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit et Conseil du Roi ; Professeur de Droit commercial et maritime. Rés., 372, rue Lagauchetière.

M. EUGÈNE LAFONTAINE, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit et Conseil du Roi ; Professeur de Droit romain. Rés., 862, rue Saint-Denis.

M. FREDERICK-DEBARTZCH MONK, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit et Conseil du Roi ; Professeur de Droit constitutionnel. Rés., 370, rue Lagauchetière.

M. HONORÉ GERVAIS, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit et Conseil du Roi ; Professeur de Droit international et chargé du cours de Procédure civile. Rés., 181, rue Berri.

M. LOUIS-PHILIPPE DEMERS, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit et Conseil du Roi ; Professeur de Droit commercial et maritime. Rés., 689, rue Saint-Denis.

M. RODOLPHE LEMIEUX, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit et Conseil du Roi ; Professeur d'Histoire du Droit et de Droit administratif. Rés , 75, rue Dubord.

L'honorable M. NARCISSE PÉRODEAU, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit, Conseiller législatif ; Professeur de Procédure notariale. Rés., 57, rue Dubord.

Agrégé

M. PHILÉMON COUSINEAU, Docteur en Droit ; chargé du cours de Droit municipal. Rés., Saint-Laurent, près Montréal.

Bibliothécaire

M. EUGÈNE LAFONTAINE.

FACULTE DE MEDECINE

Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal

Doyen

M. JEAN PHILIPPE ROTTOT.

Secrétaire

M. LOUIS D. MIGNAULT.

I. — Professeurs titulaires

Faisant partie de la Corporation de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal

M. JEAN-PHILIPPE ROTTOT, Docteur en Médecine, Clinicien en chef des hôpitaux ; Professeur de Clinique interne. Rés., 1658, rue Ste-Catherine.

M. L.-B. DUROCHER, Docteur en Médecine, Maitre en Chirurgie ; Professeur de Médecine légale et de Maladies mentales. Rés., 1644, rue Ste-Catherine.

Sir WILLIAM.-H. HINGSTON, Sénateur, Docteur en Médecine, D. C. L., L. R. C. S. Edin., Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, Membre de l'Académie Impé-

riale de Léopold, Membre de la Société Polichia de Bavière, Membre honoraire de la Société de Gynécologie de Boston, etc., Chirurgien consultant à l'Hôpital des Femmes et au Dispensaire de Montréal ; Professeur de Clinique chirurgicale. Rés., 882, rue Sherbrooke.

M. L.-E. DESJARDINS, Docteur en Médecine et Maître en Chirurgie, Membre de la Société Française d'Ophtalmologie ; professeur d'Ophtalmologie, d'Otologie et de Clinique Ophtalmolagique et Otologique. Rés., 374, rue St-Hubert.

M. E. PERSILLIER-LACHAPELLE, Docteur en Médecine, Chevalier de la Légion d'honneur. Président du Collège des Médecins et des Chirurgiens de la Province de Québec, Président du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec ; Professeur d'Hygiène, de Déontologie médicale et d'Histoire de la médecine. Rés., 313, avenue du Prince Arthur.

M. ADOLPHE LAMARCHE, Docteur en Médecine ; Professeur d'Obstétrique et de Clinique obstétricale. Rés., 486, rue St Denis.

M. L.-A DEMERS, Docteur en Médecine et Maître en Chirurgie ; Professeur de Pathologie interne. Rés., 139, rue Berri.

M. SÉVERIN LACHAPELLE, Docteur en Médecine ; Professeur de Pédiatrie et de Pathologie générale. Rés., 3606, rue Notre-Dame.

M. SALLUSTE DUVAL, Docteur en Médecine ; Professeur de Physiologie et d'Electricité médicale. Rés., Ecole Normale Jacques-Cartier.

L'honorable M. J. J. GUERIN, Docteur en Médecine et Maître en Chirurgie ; Professeur de Clinique interne. Rés., 909, rue Dorchester.

M. A.-A. FOUCHER, Docteur en Médecine ; Membre de la Société française d'Ophtalmologie ; Professeur de Clinique

d'Ophtalmologie, d'Otologie et d'Electricité médicale pratique. Rés., 96, rue Saint-Denis.

M. L.-D. MIGNAULT, Bachelier ès Arts, Docteur en Médecine et Maître en Chirurgie ; Professeur d'Anatomie descriptive. Rés., 155, rue Bleury.

II. — Professeurs titulaires

Ne faisant pas partie de la Corporation de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal

M. HENRI HERVIEUX, Docteur en Médecine ; *Professeur titulaire* de Matière médicale. Rés., 184, rue Saint-Denis.

M. G. VILLENEUVE, Docteur en Médecine ; Surintendant de l'Asile Saint-Jean-de-Dieu, Membre de la Société de Médecine légale de New-York ; *Professeur titulaire* de Clinique des Maladies mentales, Professeur adjoint de Médecine légale et de Maladies mentales. Rés., 322, rue Saint-Denis.

M. L.-N. DELORME, Docteur en Médecine ; *Professeur titulaire* d'Anatomie pratique. Rés., 2355, rue St-Jacques.

M. OSCAR-F. MERCIER, Docteur en Médecine ; *Professeur titulaire* de Clinique chirurgicale. Rés., 144, rue Saint-Denis.

M. A.-N. RIVET, Docteur en Médecine ; *Professeur titulaire* de Toxicologie et chargé du cours de Chimie. Rés., 418, rue Rachel.

M. T. PARIZEAU, Docteur en Médecine ; *Professeur titulaire* de Pathologie externe. Rés., 361, rue Sherbrooke.

M. L. DE LOBINIÈRE-HARWOOD, Docteur en Médecine ; *Professeur titulaire* de Clinique de Gynécologie. Rés., 584, rue Sherbrooke.

Agrégés

M. A.-E. RENÉ DE COTRET, Docteur en Médecine ; Professeur adjoint d'Obstétrique. Rés., 362, rue Dorchester.

M L.-E. FORTIER, Docteur en Médecine ; Démonstrateur d'Anatomie. Rés., 276, rue Saint-Denis.

M. G.-T. MOREAU, Docteur en Médecine ; Démonstrateur d'Anatomie. Rés., 858, rue Saint-Denis.

M. P.-A. MARIEN, Docteur en Médecine ; Chargé du cours d'Histologie. Rés., 447, rue Sherbrooke.

M. E.-P. BENOIT, Docteur en Médecine ; Suppléant au cours de Pathologie externe. Rés., 313, avenue du Prince Arthur.

M. H. MERRILL, Docteur en Médecine ; Professeur agrégé de Clinique externe. Rés., 151, rue Bleury.

M. L.-J.-V. CLÉROUX, Docteur en Médecine ; Assistant à la Clinique externe. Rés., 1105, rue Ontario.

M. A.-R. MARSOLAIS, Docteur en Médecine ; Assistant à la Clinique interne. Rés., 159, rue Saint-Denis.

M. J.-DAVID GAUTHIER, Docteur en Médecine ; Assistant à la Clinique interne. Rés., 1519, rue Ontario.

M. I. CORMIER, Docteur en Médecine ; Assistant à la Clinique de Pédiatrie. Rés., 478, rue Saint-Denis.

M. C.-N. VALIN, Docteur en Médecine ; Assistant à la Clinique de Dermatologie, Suppléant au cours d'Hygiène. Rés., 525, rue Saint-Denis.

M. J.-EMOND DUBÉ, Docteur en Médecine ; Assistant à la Clinique interne. Rés., 710, rue Sherbrooke.

M. R. HÉBERT, Docteur en Médecine ; Assistant à la Clinique interne. Rés., 356, rue Saint-Denis.

M. J.-Albert LESAGE, Docteur en Médecine ; Assistant à la Clinique interne. Rés., 268, rue Saint-Denis.

M. E.-P. CHAGNON, Docteur en Médecine ; Assistant à la Clinique de Neurologie. Rés., 119a, avenue Laval.

M. H.-M. DUHAMEL, Docteur en Médecine ; Assistant à la Clinique d'Ophtalmologie. Rés., 266, rue Saint-Denis.

M. A. ETHIER, Docteur en Médecine ; Assistant à la Clinique de gynécologie. Rés., 320, rue Saint-Denis.

M. Arthur BERNIER, Docteur en Médecine ; Chargé du cours de Bactériologie. Rés., 389, rue Sherbrooke.

M. S. BOUCHER, Docteur en Médecine ; Démonstrateur d'Histologie. Rés., 1133, rue Ontario.

M. M.-EUGÈNE VIROLLE, Docteur en Médecine ; Démonstrateur d'Anatomie. Rés., 94, rue Laprairie.

M. G.-E. LARIN, Docteur en Médecine ; Assistant à la Clinique interne. Rés., 383, rue St-Denis.

M. A.-F. JEANNOTTE, Docteur en Médecine ; Démonstrateur d'Histologie. Rés., 205, rue Visitation.

M. C.-A. DAIGLE, Docteur en Médecine ; Démonstrateur de Bactériologie et d'Anatomie pathologique. Rés., 107, rue Saint-Hubert.

M. EUGÈNE SAINT-JACQUES, Docteur en Médecine ; Chargé du cours d'Anatomie pathologique. Rés., 573, rue Sherbrooke.

M. E.-J. BOURQUE, Docteur en Médecine ; Agrégé au cours de Maladies mentales. Rés., Asile Saint-Jean-de-Dieu, Longue-Pointe.

M. E.-E. LAURENT, Docteur en Médecine ; Professeur de Botanique. Rés., 276, rue Centre.

M. S. GAUTHIER, Docteur en Médecine ; Professeur adjoint d'Hygiène. Rés., Saint-Ephrem d'Upton.

M. Z. DION, Docteur en Médecine ; Assistant à la Clinique de Maladies mentales. Rés., Asile St-Jean-de-Dieu.

Pathologistes

à l'Hôtel-Dieu

M. C.-A. DAIGLE

à l'Hôpital Notre-Dame

M. T. PARIZEAU

Trésorier de la Faculté

M. A.-A. FOUCHER, 96, rue Saint-Denis.

Bibliothécaire

M. A. BERNIER

FACULTE DES ARTS

Doyen

M. l'abbé GUSTAVE BOURASSA.

Secrétaire

M. l'abbé LÉONIDAS PERRIN, P. S. S.

Professeurs

M. l'abbé PIERRE ROUSSEAU, P. S. S., *Professeur titulaire*, Maître ès Arts ; Professeur d'Histoire universelle. Rés., Séminaire Saint-Sulpice.

M. J.-FLAVIEN LALIBERTÉ, P. S. S., *Professeur titulaire*, Maître ès Arts ; Professeur de Littérature grecque. Rés., Collège de Montréal.

M. EMILE BALÈTE, *Professeur titulaire*, Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'Instruction publique ; Professeurs de Mathématiques. Rés., 257, rue St-Hubert.

M. C.-A. PFISTER, *Professeur titulaire ;* Professeur de Chimie. Rés., 1515, rue Ontario.

Mgr ZOTIQUE RACICOT, *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie, Protonotaire apostolique *ad instar*, vicaire-général de Mgr l'Archevêque de Montréal, ancien vice-recteur ; Professeur d'Histoire ecclésiastique. Rés., Archevêché de Montréal.

M. l'abbé PHILIPPE CHOQUETTE, *Professeur titulaire*,

Maître ès Arts, Licencié ès sciences, ex-directeur du Laboratoire de la Province de Québec, Membre fondateur de la Société Internationale des Electriciens ; Professeur de Physique. Rés., Séminaire de St-Hyacinthe.

M. l'abbé GUSTAVE BOURASSA, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit Canon et ès Lettres, Licencié en Théologie Membre de la Société Royale du Canada, curé de St-Louis de France ; Professeur d'Apologétique chrétienne. Rés., 200, avenue Laval.

M. l'abbé GASPARD DAUTH, *Professeur titulaire*, Chanoine de la Métropole de Montréal ; Professeur d'Histoire de la Philosophie Rés., Archevêché de Montréal.

M. l'abbé ADOLPHE VOLBART, P. S. S., *Professeur titulaire*, Bachelier ès Sciences et Licencié ès Lettres ; Professeur d'Astronomie. Rés., Séminaire de Philosophie.

M. l'abbé SYLVIO CORBEIL, *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie et en Droit canonique ; Professeur d'Éloquence. Rés., Archevêché d'Ottawa.

M. l'abbé ELISÉE HÉBERT, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts ; Professeur d'Histoire du Canada. Rés., Collège de l'Assomption.

M. l'abbé PIERRE-AUGUSTE FOURNET, P. S. S., *Professeur titulaire*, Bachelier ès Lettres ; Professeur d'Histoire de la Littérature française. Rés., Collège de Montréal.

M. l'abbé ELZÉAR-LÉONIDAS PERRIN, P. S. S., *Professeur titulaire*, Docteur en Philosophie, en Théologie et en Droit canonique ; Professeur de Philosophie. Rés., Séminaire de Philosophie.

M. l'abbé PHILIPPE PERRIER, Docteur en Théologie et en Droit canonique ; Professeur de Droit public de l'Église. Rés , Archevêché de Montréal.

Agrégés

Sir LOUIS-A. JETTÉ, *Professeur agrégé*, Docteur en Droit ; Commandeur de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges et de la Légion d'honneur ; Professeur d'Economie politique. Rés., Spencer Wood, Québec.

M. PAUL WIALLARD, *Professeur agrégé* ; Professeur d'Elocution. Rés., Paris.

M. l'abbé ELIE.-J. AUCLAIR, *Professeur agrégé*, Bachelier ès Arts, Docteur en Théolagie et en Droit canon ; Professeur de Philosophie. Rés., Séminaire St-Charles-Borromée, Sherbrooke.

M. AUGUSTIN LEGER, Agrégé des Lettres de l'Université de Paris ; Chargé du cours de Littérature française. Rés., 923, rue St-Denis.

Professeurs émérites

Sa Grandeur Mgr PAUL BRUCHÉSI, Archevêque de Montréal, ancien professeur à la Faculté des Arts.

Sa Grandeur Mgr J.-M. EMARD, Évêque de Valleyfield, ancien professeur à la Faculté des Arts.

Sa Grandeur Mgr A. ARCHAMBEAULT, Évêque de Joliette, ancien professeur à la Faculté des Arts.

Professeur honoraire

M. l'abbé PAUL DE FOVILLE, P. S. S., Ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École des Mines de Paris, Licencié ès Sciences, Docteur en Théologie, premier doyen de la Faculté des Arts à Montréal. Rés., Séminaire St-Sulpice, Paris.

ECOLE POLYTECHNIQUE

DE MONTREAL

Annexée à la Faculté des Arts

Principal

M. ERNEST MARCEAU.

Directeur des Études

M. EMILE BALÈTE.

Professeurs

M. EMILE BALÈTE, Professeur de Mathématiques spéciales et de Calcul infinitésimal. Rés., 257, rue Saint-Hubert.

M. C.-A. PFISTER, Professeur de Physique et de Chimie, de Physique industrielle et de Chimie analytique. Rés., 1515, rue Ontario.

M. JOSEPH HAYNES, Professeur d'Architecture et de Construction, de Machines, Travaux publics, Chemins de fer et Dessin. Rés., 237, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

M. FRÉDERIC ANDRÉ, Professeurs de Mathématiques. Rés., 321, rue Saint-Hubert.

M. S. DUVAL, Professeur d'Electrotechnie, de Mécanique générale et appliquée. Rés., Ecole Normale Jacques-Cartier.

M. F.-C. LABERGE, Professeur de Topographie, Cosmographie, Géologie et Minéralogie. Rés., 1300, avenue Vimont, village de Lorimier.

M. CHARLES LELUAU, Professeur de Physique, de Chimie, Géométrie, descriptive, Résistance et Ponts, Hydraulique, Machines à vapeur. Rés., 874, rue Saint-Denis.

Professeurs honoraires

M. ALEXANDRE BONNIN, Officier d'Académie, Ingénieur du Comptoir d'escompte de Paris, ancien professeur à l'Ecole. Rés., 94, boulevard Raspail, Paris.

M. JOSEPH OBALSKI, Inspecteur des mines de la Province de Québec, ancien professeur à l'Ecole. Rés., 142, rue Sainte-Anne, Québec.

ECOLE DE MEDECINE COMPAREE

ET DE

SCIENCE VETERINAIRE

Agrégée à l'Université

Président

M. E.-PERSILLIER-LACHAPELLE, Docteur en Médecine.

Directeur et Secrétaire

M. V.-T. DAUBIGNY, Médecin Vétérinaire.

Professeurs titulaires

M. E. PERSILLIER-LACHAPELLE, D. M., Professeur d'Hygiène vétérinaire. Rés., 313, avenue du Prince-Arthur.

M. V.-T. DAUBIGNY, M. V., Professeur de Pathologie interne et externe. Rés., Terrebonne.

M. F.-T. DAUBIGNY, M. V., Chef d'hôpital, Professeur d'Anatomie, de Chirurgie, de Clinique et de Chirurgie opératoire. Rés., 380, rue Craig.

M. A. DAUTH, M. V., Professeur d'Hygiène vétérinaire et de Pathologie générale. Rés., Coteau-du-Lac.

M. L.-P.-H. LORRAIN, M. V., Professeur d'Obstétrique, de

l'Extérieur du cheval et de Maréchalerie. Rés., 1185, rue Saint-Laurent.

Agrégés

M. E. BENOIT, D. M., Professeur de Matière médicale et de Thérapeutique vétérinaire. Rés., 313, avenue du Prince Arthur.

M. G. ALARIE, M. V. Rés., L'Epiphanie.

M. D. GÉNÉREUX, M. V. Rue Amherst, Montréal.

M. W.-J. DEROME, D. M., Professeur de Physiologie comparée, de Bactériologie et de Chimie. Rés., 372, rue Sherbrooke.

ECOLE DE CHIRURGIE DENTAIRE

DE MONTREAL

Annexée à la Faculté de Médecine

Président et directeur

M. EUDORE DUBEAU.

Vice-président et régistrateur

M. JOSEPH NOLIN.

Secrétaire-trésorier

M. J.-G.-A. GENDREAU.

Professeurs titulaires

M. EUDORE DUBEAU, Docteur et Licencié en Chirurgie dentaire ; Secrétaire et membre du Bureau des Gouverneurs du collège des chirurgiens dentistes de la Province de Québec ; membre correspondant de la Société de Stomatologie de Paris ; Professeur de Pathologie dentaire et de Chirurgie buccale. Rés., 396, rue St-Denis.

M. JOSEPH NOLIN, Docteur et Licencié en Chirurgie dentaire ; Professeur de Dentisterie opératoire, Couronnes et Ponts,

Electrothéraphie Technique opératoire, obturations en porcelaine. Rés., 389, rue Sherbrooke.

M. J.-G.-A. GENDREAU, Licencié en Chirurgie dentaire ; Professeur de Prothèse, Métallurgie, Anatomie et Physiologie dentaire. Rés., 22, rue St-Laurent.

Agrégés

M. J.-H. BOURDON, Docteur et Licencié en Chirurgie dentaire ; chargé du cours d'Orthodontie. Rés , 103, rue St-Denis.

M. J.-E. MAUFFETTE, Docteur et Licencié en Chirurgie dentaire, chargé du cours de Matière médicale. Rés., 2025, rue Notre-Dame.

M. J.-H. FORTIN, Licencié en Chirurgie dentaire, chargé du cours d'Anesthésie. Rés., 648, rue St-Denis.

M. GEORGES H. KENT, Licencié en Chirurgie dentaire, chargé du cours d'Hygiène dentaire. Rés., 473b, rue St-Denis.

M. ARTHUR BERNIER, Docteur en Médecine, Bactériologiste à l'Ecole de médecine ; chargé du cours de Bactériologie et Auscultation. Rés., 64, avenue Laval.

M. JEAN P. DÉCARIE, Docteur en Médecine, Préparateur d'Histologie à l'Ecole de médecine ; chargé du cours d'Histologie. Rés., 680, rue Sherbrooke.

M. ALPHONSE DÉCARY, L. L. B., Avocat, chargé du cours de Jurisprudence dentaire. Rés., 69, rue Dubord.

Surintendant de l'Infirmerie Dentaire

(1919, rue Ste-Catherine)

M. L.-J.-B. LEBLANC, Docteur et Licencié en Chirurgie dentaire. Rés , 329, rue St-Denis.

Démonstrateurs à l'Infirmerie

M. FRÉDÉRIC PAQUETTE, Licencié en Chirurgie dentaire. Rés., 1932, rue Ste-Catherine.

M. ARTHUR BEAUCHAMP, Licencié en Chirurgie dentaire. Rés., 8, rue St-Denis.

ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

Durant l'année 1903-1904

FACULTE DE THÉOLOGIE [1]

IVème année

MM. [2]	Albin, Thomas W.	Grand Rapids, Mich.
	Barry, James F.	London, Ont.
	Beauvais, François E.	Détroit, Mich.
	Bélair, Ernest J.	Montréal, Q.
	Bélanger, Louis de Gonzague	St-Boniface, Man.
	Blain, John J.	Grand Rapids, Mich.
	Boisvert, Joseph L.	St-Hyacinthe, Q.
	Breen, John F.	Pembroke, Ont.
	Carrières, Emmanuel P.	Montreal, Q.
	Casey, James W.	Springfield, Mass.
	Chasles, Alexandre M. J.	Galveston, Tex.
	Comartin, Joseph W.	Montréal, Q.
	Coulombe, Alfred Ed.	Providence, R. I.
	Cray, Eugène F.	Burlington, V.
	Daly, Daniel	Nesqually, Wash.
	Deschesnes, Viateur L.	Montréal, Q.
	Desrosiers, Charles A.	Ogdensburg, N. Y,
	Ducharme, Albert J.	St-Hyacinthe, Q.
	Dulin, Joseph G.	Alexandria, Ont.
	Faucher, Eustache	Grand Rapids, Mich.
	Ferguson, Thomas	Hamilton, Ont.
	Fréchette, Joseph	Montréal, Q.

1 Les noms de lieux, dans la faculté de Théologie, indiquent le diocèse ; dans les autres facultés, la résidence.
2 Tous ces messieurs ont été ordonnés prêtres durant l'année.

MM. Fuchs, Nicholas A.	Boisy City, Idaho
Galvin, Patrick J.	Peterborough, Ont.
Geoffrion, Victor J.	Montréal, Q.
Gohier Eugène J.	St-Boniface, Man.
Gray, Francis	Kingston, Ont.
Guilbault, Lazare L.	Montréal, Q.
Guillet Amédée F.	St-Hyacinthe, Q.
Hayes, James	Toronto, Ont.
Hébert, Edmour J.	Montréal, Q.
Hogue, Hormisdas L.	St-Boniface, Man.
Kelly, Patrick J	Peterborough, Ont.
Kieffer, René Ch.	Montréal, Q.
Kimpton, John	Pembrooke, Ont.
Laurendeau, François-X	London, Ont.
Lussier, Charles J.	Montréal, Q.
Lynes, James P.	Springfield, Mass.
McCrory, James S	Montréal, Q.
McDonald, Edward J.	Grand Rapids, Mich.
McGourty, Gerald St.	Springfield, Mass.
McMillan, Archibald J.	Alexandria, Ont.
Mally, John	Nesqually, Wash.
Malone, James	Grand Rapids, Mich.
Meehan, John Andrew	Kingston, Ont.
Messier, Hercule	Providence, R. I.
Moher, Michael J.	Manchester, N. H.
O'Neil, Michael	London, Ont.
Pariseau, Emile J.	Burlington, Vt.
Paul-Hus, Michel	St-Hyacinthe, Q.
Phelan, William J.	Providence, R. I.
Piette, Clément M. J.	Montréal, Q.
Polan, Edward G.	Montréal, Q.
Richard, Martin L.	Chatham, N. B.
Richard, Rosario J.	Nicolet, Q.
Robichaud, William J	Manchester, N. H.
Schenkelberg, Lambert	Sioux City, Iowa.
Tétreault, Hormisdas	St-Hyacinthe, Q.
Toupin, Damien J.-B.	Montréal, Q.
Vermette, Stanislas J.	Valleyfield, Q.
Walsh, Patrick Ed,	Manchester, N. H.

IIIème année

Alix, Elisée O.	St-Hyacinthe, Q.

MM. Arpin, Clément, A.	St-Hyacinthe, Q.
Barrette, François-X.	Ottawa, Ont.
Béland, Henri J.	St-Hyacinthe, Q.
Boileau, Georges E.	Montréal, Q.
Brodrick, John J.	Springfield, Mass.
Brunelle, Philippe J.	Toronto, Ont.
Campeau, Norman J.	London, Ont.
Cassidy, Charles J.	Portland, Me.
Chapleau, Avila O.	Montréal, Q.
Chevalier, Joseph C.	Montréal, Q.
Clément, Thomas J.	Montréal, Q.
Crosby, William P.	Burlington, Vt.
Crowly, Edward A.	Springfield, Mass.
Cullion, John J.	Burlington, Vt.
Dantzer, Jeremiah, J.	London, Ont.
Dee, Walter L.	Manchester, N. H.
Desjardins, Léonidas J.	Montréal, Q.
Deslongchamps, Henri J.	Montréal, Q.
Desmarais, Hermas P.	St-Hyacinthe, Q.
Desmarais, Osias N.	Manchester, N. H.
Desprès, Azarie E.	St-Hyacinthe, Q.
Donovan, Patrick J.	Burlington, Vt.
Fitzgerald, William J.	Hartford, Conn.
Forest, Alcide J.	Montréal, Q.
Fournier, Frédéric A.	Providence, R. I.
Gallant, Joseph	Charlottetown, I. P. E.
Gauthier, Joseph M.	Montréal, Q.
Gibeault, Alphonse J.	Montréal, Q.
Goetz-Messner, Edward F.	London, Ont.
Goyette Georges A.	St-Hyacinthe, Q.
Guay, Hercule F.	Montréal, Q.
Hussey, Thomas P.	London, Ont.
Karpe, Frederick	Portland, Me.
Kelly, James P.	London, Ont.
Kieffer, Alphonse M.	Montréal, Q.
Kitts, Clarence A.	Ogdensburg, N. Y.
Kunsch, Anthony G.	Alton, Ill.
Labelle, Léon A.	Albany, N. Y.
Lachapelle, Hermas	Montréal, Q.
Lafortune, Prosper J.	Montréal, Q.
Laliberté, Charles H.	London, Ont.
Lappe, Edmund S.	Peterborough, Ont,

MM. Laughlin, Thomas Ch.	Manchester, N. H.
Lecours, Romuald J.	St-Hyacinthe, Q.
Leyes, Allan J.	Hamilton, Ont.
McAllister, John J.	Grand Rapids, Mich.
McCabe, Edward	Toronto, Ont.
McCarthy, John J.	Springfield, Mass.
McDonough, Peter J.	Manchester, N. H.
McGowan, James J.	Ogdensburg, N. Y.
McKoan, Thomas F.	Springfield, Mass.
Madden, Patrick J.	Springfield, Mass.
Montag, Alphonsus Chs	Hamilton, Ons.
Moore James F.	Springfield, Mass.
Moreau, Eugène J.	Montréal, Q.
Morin, Tobias	Détroit, Mich.
O'Gorman, John R.	Pembroke, Ont.
O'Reilly, James J.	Kingston, Ont.
Paquette, Victor J.	Montréal, Q.
Pelland, Désiré J.	Montréal, Q.
Pinault, Lucien F. X.	Montréal, Q.
Poirier, Ovila A.	St-Hyacinthe, Q.
Prudhomme, Joseph H.	St-Boniface, Man.
Quinn, David T.	Providence, R. I.
Quinn, Joseph D.	Portland, Me.
Racette, Joseph J.	Montréal, Q.
Reilly, John Ed.	Sherbrooke, Q.
Rcbert, Damase L.	Montréal, Q.
Roy, Pierre J.	Montréal, Q.
Savage, Arthur J.	Hamilton, Ont.
Schueller, William J.	Grand Rapids, Mich.
Shea, Colin F.	Portland, Me.
Singleton, Francis J.	Montréal, Q.
Stroeder, Anthony G.	London, Ont.
Sullivan Jeremiah F.	Springfield, Mass.
Sullivan, John Aloysius	Trenton, N. Y.
Valois, Héliodore, J.	Valleyfield, Q.
Walsh, Patrick A.	Lacrosse, Wis.
Warnock, Joseph Th.	Pembroke, Ont.
Weidner Michael J.	Hamilton, Ont.
White, Francis P.	London, Ont.
White, James Ed.	Manchester, N. H.
Williams, Frederick J.	Grand Rapids, Mich.

IIème année

MM. Albert, Thomas	Chatham, N. B.
Arnold, Francis Xavier G.	London, Ont.
Barrette, William J.	Ottawa, Ont.
Barsalou, Léonide	St-Hyacinthe, Q.
Becker, William	Hamilton, Ont.
Bégin, Arsène O.	Sherbrooke, Q.
Bousquet, Omer F.	Manchester, N. H.
Bouvier, Ernest T.	St-Hyacinthe, Q.
Butts, James A.	Antigonish, N. E.
Caisse, Edmond J.	Burlington, Vt.
Campeau, Joseph A.	Burlington, Vt.
Champoux, Alexandre J.	Montréal, Q.
Chevalier, Albert Pierre	Montréal, Q.
Collins, James F.	Syracuse. N. Y.
Collins, William	Kingston, Ont.
Conway, John	Hartford, Con.
Cousineau, Wilfrid	Ottawa, Ont.
Decelles, Hector J.	St-Hyacinthe, Q.
Deschênes, Arthur J.	Montréal, Q.
Desroches, Albert J.	Montréal, Q.
Desrosiers, Gustave J.	Ottawa, Ont.
Dufresne, Origène H.	St-Hyacinthe, Q.
Dulude, Aldéric J.	Montréal, Q.
Elliott, Frédéric M.	Montréal, Q.
Farrell, James F.	Syracuse, N. Y.
Fitzsimon, James A.	Providence, R. I.
Fleury, Omer J.	St-Hyacinthe, Q.
Gagné, Georges Ed.	Albany, N. Y.
Girard, Siméon E.	Montréal, Q.
Gorman, Daniel. Ed.	Manchester, N. H.
Gratton, George J.	Albany, N. Y.
Hogan, John, F.	Portland. Me.
Hogben, Frederick D.	Peoria. Ill.
Hurley, George J.	Springfield, Mass.
Joubert, Joseph A.	Si-Boniface, Man.
Kelly, Edward J.	Toronto, Ont.
Labrosse, Nap. J.	Montréal, Q.
Lachambre, Oscar J.	St-Hyacinthe, Q.
Lafontaine, Hugues Ch.	St-Hyacinthe, Q.

MM. Lamarche, Raoul	Montréal, Q.
Laurence, Napoléon	Montréal, Q.
Lavigne, Adélard C.	Montréal, Q.
Lussier, Edouard C.	St-Hyacinthe, Q.
McIntyre, John Baptist	Charlottetown, I. P. E.
McKinnon, John Joseph	Antigonish, N. E.
Magnan, Josaphat J. M.	St-Boniface, Man.
Mahony, Thomas M.	Hamilton, Ont.
Melançon, Arthur M.	Chatham, N. B.
Morin, Arthur J.	Detroit, Mich.
Mulvey, John A.	Grand Rapids, Mich.
Nadeau, Médéric J.	Montréal, Q.
Nelligan, John F.	Portland, Me.
Papineau, Hormisdas	Montréal, Q.
Phaneuf, Auguste J.	St-Hyacinthe, Q.
Phaneuf, Louis de Gonzague	Valleyfield, Q.
Picard, Pierre H.	Sherbrooke, Q.
Pion, Wilfrid G.	Ottawa, Q.
Plasse, Ovide J.	Providence, R. I.
Pontbriand, Joseph P.	Montréal, Q.
Polaska, Antoine	St-Boniface, Man.
Reilly, James Th.	Springfield, Mass.
Routhier, Philippe L. R.	Manchester, N. H.
Ryan, Hugh,	London, Ont.
Sabourin, Adonias J.	St-Boniface, Man.
Staley, Louis Ed.	Kingston, Ont.
Sullivan, Denis E.	Boston, Mass.
Sullivan, John Augustine	Hartford, Conn.
Surprenant, Exéphyr J. Ed.	Albany, N. Y.
Tanguay, Louis Philippe	St-Hyacinthe, Q.
Vézina, Ernest J.	St-Hyacinthe, Q.
Walsh, Robert P.	Toronto, Ont.
Wedlock, Matthew J.	Toronto, Ont.

IÈRE ANNÉE

Archambault, Jules E.	Montréal, Q.
Archambault, Napoléon, L.	St-Hyacinthe, Q.
Archambault, Pierre A.	St-Hyacinthe, Q.
Arnold, John J.	Hamilton, Ont.
Arsenault, Joseph W.	St-Boniface, Man.

MM. Barrett, James F.	Nesqually, Wash.
Benoit, Arthur J. M.	St-Boniface, Man.
Boileau, Aimé J.	Montréal, Q.
Boland, Henry M.	Toronto, Ont.
Broderick, James W.	Springfield, Mass.
Buckley, Cornelius	Burlington, Vt.
Carey, Richard A.	Kingston, Ont.
Caron, Eugène J.	Lacrosse, Wis.
Carré, Louis J.	St-Hyacinthe, Q.
Cartier, Albert O.	St-Hyacinthe, Q.
Chevalier, Gustave H. J.	Montréal, Q.
Cloutier, Sylvio J.	Montréal, Q.
Conaty, Francis J.	Monterey and Los Angeles, Cal.
Cormier, Joseph H.	Manchester, N. H.
Coursol Clodomir J.	Montréal, Q.
Cyr, Claude L.	Chatham, N. B.
Davignon, Vitalis J.	St-Hyacinthe, Q.
Desaulniers, Paul E.	Manchester, N. H.
Desjardins, Joseph A.	Providence, R. I.
Dessurault, Alfred R.	Hartford, Conn.
Désy, Hector	Montréal, Q.
Doherty, Louis M.	Providence, R. I.
Doyle, John P.	Providence, R. I.
Ducharme, Anthime J.	Montréal, Q.
Dufault, Pierre B.	Chicago, Ill.
Duval, Alfred Ed.	Ogdensburg, N. Y.
Farrel, Peter J.	Manchester, N. H.
Forest, Amédée M.	Montréal, Q.
Gagnon, Eusèbe	Montréal, Q.
Gerritsma, Athanase P.	St-Boniface, Man.
Gervais, Charles	Montréal, Q.
Gervais, Irénée	Montréal, Q.
Gillis, John J.	Charlottetown, I. P. E.
Gosselin, Zéphirin	Sherbrooke, Q.
Healy, Joseph P.	London, Ont.
Janssen, Antoine J.	St-Boniface, Man.
Jasmin, Henri L.	Montréal, Q.
Jodoin, Ferdinaud J.	St-Hyacinthe, Q.
Keeley, James J.	Kingston, Ont.
Kelly, Michael J.	Galveston, Tex.
Kiernan Thomas	Toronto, Ont.
Kingsley, William A.	Kingston, Ont.

MM. Lacroix, Edmond	Montréal, Q.
Laforest, Georges O.	Marquette, Mich.
Lanoie, Joseph D.	Trois-Rivières, Q.
Lapierre, Adelmar J.	Montréal, Q.
Lessard, Guillaume	Montréal, Q.
Lévêque, Alfred	Providence, R. I.
McCaffrey, Anthony J.	Toronto, Ont.
McDonald, Joseph H.	Kingston, Ont.
McFadden, Victor G.	Peterborough, Ont.
McRae, Corbett A.	Alexandria, Ont.
Magnan, Jean M.	Montréal, Q.
Malaney, Charles Ed.	Denver, Col.
Marsan, Ernest C.	Montréal, Q.
Massicotte, Philippe L.	Hartford, Conn.
Monty, Rosario N.	Springfield, Mass.
Morrow Kenneth Ed.	Toronto, Ont.
Nicholson John	Antigonish, N. E.
Nolan, William A.	London, Ont.
O'Brien, Michael T.	Montréal, Q.
O'Connell, James Ed.	Portland, Me.
O'Drowski, Francis J.	London, Ont.
O'Farrell, Joseph M.	Oregon City, Ore.
O'Leary, Michael	Peterborough, Ont.
Pagé, Napoléon	Montréal, Q.
Paquette, Henri Ch.	Hartford, Conn.
Paré, Elzéar J.	Montréal, Q.
Piette, Alphonse L.	Montréal, Q.
Pirot, Jules J.	St-Boniface, Man.
Reid, Martin P.	Montréal, Q.
Renaud, Louis J. A.	Portland, Me.
Riley, Richard Fr.	Springfield, Mass.
Robitaille, Georges V.	Montréal, Q.
Smith, Mathias	Charlottetowu, I. P. E.
Speeman, Walther H.	St-Boniface, Man.
Thérien, Eugène R.	Montréal, Q.
Toohey, John A.	Providence, R. I.
Trainor, Thomas H.	Charlottetown, I. P. E.
Waddell, Désiré M. J.	Montréal, Q.
Walsh, Christopher M.	Denver, Col.

FACULTÉ DE DROIT

IIIème année

MM. Archambault, Noel	Montréal.
Audet, H. Eugène	Les Eboulements.
Beauchamp, Emile	Montréal.
Beaulieu, Romuald H.	St-Jean Iberville.
Boileau, Jos. E. Alp.	Montréal.
Bourgeois, Charles	Trois-Rivières.
Bouthillier, Victor	Laprairie.
Charette, Joseph A.	L'Assomption.
Clavel, Albert	St-Jérôme.
Codebecq, Ludger	Valleyfield.
Coutu, J. C. E. Adrien	Maskinongé.
Desjardins, Charles H.	Montréal.
Desmarais, Jules	Montréal.
Gagné, H. J.	Montréal.
Garand, Hector	Montréal.
Handfield, Wilfrid	St-Marc.
Hétu, Louis E.	St-Sulpice.
Lacoste, Alexandre	Montréal.
Lamothe (de), Jacques	Montréal.
Lalande, Joseph A.	Ste-Geneviève.
Langlois, J. Aime V.	Varennes.
La Rivière, René	St-Ours.
Léveillé, Elie H.	Montréal.
Loranger, Maurice	Montréal.
Marchand, Louis J.	Montréal.
Marcil, Emilien	St-Michel de Napierville.
Melançon, G. A. W.	St-Guillaume.
Ménard, Joseph	Montréal.
Millar, Roland	Montréal.
Moisan, Walter	Drummundville.
Molleur, Joseph A.	Manchester, N. H.
Montpetit, Edouard	Montréal.
Mousseau, Alphonse	Berthier.
Payette, Joseph V.	Varennes.
Piette, Joseph	St-Norbert.

MM. Poupard, Albert	St-Urbain.
Trudeau, J. A. Hector	St-Alphonse Rodriguez.
Vallée, Arthur	Montréal.

IIème année

Achim, Henri H.	Vaudreuil.
Barsalou, Ch. A.	Bryson.
Beauchemin, Alfred	Montréal.
Belval (de), Joseph A.	Contrecœur.
Bohémier, Albert	St-Henri de Mascouche.
Boisjoli, William	Lavaltrie.
Boivin, Georges Henri	Granby.
Brosseau, Alcibiade	Lacadie.
Bussières, Ch. E. U.	Verchères.
Cartier, Jacques	St-Jean d'Iberville.
Chabot, Louis A.	Montréal.
Cinq-Mars, Alfred	Montréal.
Couture, Joseph A.	St-Cyprien de Napierville.
David, Louis A.	Montréal.
Ecrément, Arthur	Montréal.
Fortin, Georges	St-Sébastien.
Godin, Eudore	Montréal.
Gosselin Arthur	Montréal.
Grandpré (de) Joseph D.	Sorel.
Gravel, Joseph	Louiseville.
Handfield, Arthur	St-Marc.
Jasmin, Aquila	St-Laurent.
Lafontaine, Wilfrid	Montréal.
Lamarche, Emile	Montréal.
LaRue, Georges G.	L'Islet.
Leblanc, Aimé	Napierville.
LeDuc, Adélard	Montréal.
Léonard, D. A.	St-Damase.
Marsil, Tancrède A. A.	St-Eustache.
Mousseau, Alfred	Montréal.
O'Sullivan, J. Alexandre	Valleyfield.
Pitre, Ulric	Valleyfield.
Poulin, Stanislas	Stottsville.
St-Germain, Omer	Edmonton, T. N. O.

Ière année

MM. Beaudry, Paul	Arthabaska.
Charette, Ernest	Montréal.
Desroches, H. J.	St-Paulin
Dugas A.	Joliette.
Dupuis H.	Montréal.
Fortin, Tancrède	Beauharnois
Gélinas, J. L. J.	Montréal.
Genest, R.	Montréal.
Giroux, L.	Montréal.
Goudreault, J. A.	Nicolet.
Guerin, J. M.	Montréal.
Hétu, Arcade	Lavaltrie.
Jasmin, Amédée	St-Laurent.
Kearney, W. P.	Montréal.
Laberge, F.	Chateauguay.
Lareau, J.	Montréal.
Lavergne, L.	Arthabaska.
Maillet R.	Montréal.
Menard, Gordien	St-Joseph (Bordeaux)
Monk, H. C.	Montréal.
Renaud, J. H. W.	Joliette.
Rondeau, A. O.	St-Marcel.
Rouleau, A.	St-Barthélemi.
Sigouin, A. A.	St-Jérôme.
Versailles, J.	Montréal.

FACULTÉ DE MEDECINE

IVème année

Beaulieu, J. F.	Montréal.
Beauregard, Georges-Etienne	Iberville.
Bélanger, Joseph-Edouard	Sherbrooke.
Bonin, Adrien	Ste-Elisabeth.
Chaperon, Philéas	Montréal.

MM. Choquette, Alfred	Montréal.
Corsin, Adélard	Montréal.
Cousineau, Joseph-A.	Montréal.
Delany, Marc	Montréal.
Demers, Albert	Montréal.
Desnos, Louis	Beauharnois.
Desbois, Philippe	Montréal.
Desmarais, Henri	Trois-Rivières.
Desorcy, C. A.	St-Cuthbert
Dubé, Louis-Félix	Cacouna.
Dufresne, Eugène	Montréai.
Dupuis, Zéphirin	St-Alexis.
Falcon, Arthur	Pawtucket, R. I.
Foisy, Azarie	L'Assomption.
Foley, Joseph	Nashua, N. H.
Gagné, Emmanuel	Montréal.
Gagné, Rodolphe	Montréal.
Gagnon, Urbain	St-Elphège.
Gatien, Louis-Albert	Marieville.
Gaudet, Lucien	Bécancourt.
Grenier, Adrien	Maskinongé.
Guenette, J.-A.	Ste-Anne des Plaines.
Hébert, Oswald	St-Antoine Abbé.
Labelle, Emile	Ste-Thérèse de Blainville.
Lachaîne, Edmond	St-Martin.
Lachance, Fortunat	
Landry, Eugène	St-Jacques de l'Achigan.
Landry, Louis-H.	Ansonia, Conn.
Lebel, Hyacinthe	Cacouna.
Longpré, Euclide	Papineauville.
Malchelosse, Maurice	Montréal.
Marcil, Alfred	Montréal.
Martin, Auguste	Montréal.
Mathieu, Alcide	Montréal.
Meunier, Joseph	Terrebonne.
Millet, Eugène	St-Dominique de Bagot.
Monet, Francis	Montréal.
Moreau, Auguste	St-Jean.
Pariseau, Léo	Lachine.
Pariseau, William	Holyoke, Mass.
Pelletier, Antonio	Montréal.
Poirier, Armand	St-Rémi.

MM. Pontbriand, Henri	Sorel.
Sénécal, Félix	Verchères.
St-Jean [dit Geoffrion] Louis	Coaticooke.
Vandandaigue, Isaac	Montréal.
Vanasse, Samuel	St-Guillaume d'Upton.

IIème année

Archambault, Gustave	Montréal.
Auger, Rodolphe-L.	Louiseville.
Baillargeon, C. J.	Biddeford, M.
Baril, Philippe	
Beaudoin, Télesphore	Montréal.
Bélanger, Denis	St-Guillaume d'Upton.
Bélanger, L. G.	
Benoit, Léon	St-Guillaume d'Upton.
Belisle, Oscar	St-Aimé.
Bellefeuille (de), Gaston	Montréal.
Bellemare, Dionel	
Bertrand, Frédéric	L'Isle-Verte
Boivin, Avila	Iberville.
Boulais, Oscar	Marieville.
Boulanger, Joseph	
Bousquet, Gaspard	Varennes.
Bouvier, J. P.	St-Hyacinthe.
Brault, Thomas	St-Louis de Conzague.
Cartier, Walter	Sorel.
Champagne, J. A.	St-Norbert.
Deslauriers, Hermas	St-Charles de Richelieu.
Desroches, Armand	St-Charles de Richelieu.
Desserre, Anatole	St-Bonaventure d'Upton.
Dorval, Hercule	
Dubuc, Arthur	Nicolet.
Dumont, Rodolphe	Trois-Rivières.
Dupras, Elzéar	
Gosselin, Henri	Montréal.
Guilbault, Noël	L'Assomption.
Grenier, M. P.	St-Maurice de Champlain.
Hamelin, Jules	St-Polycarpe.
Handfield, J. A.	Montréal.
Houle, Désiré	Montréal.

MM. Hurtubise, Léopold	Montréal.
Lagüe, Léonidas	St-Charles de Richelieu.
Lamarche, Joseph	Lachenaie.
Larocque, Charles	Chambly.
Lefebvre, Zotique	Montréal.
Lemoyne, Méderic	Montréal.
Longtin, J. M.	Laprairie.
Lord, Fortunat	Trois-Rivières.
Martel, J. L. H.	Chambly.
Masson, Léopold	Terrebonne.
Mathieu, E. A.	
Painchaud, C. A.	
Paquette, Joseph	Ste-Elisabeth de Berthier.
Paré, Alfred Ed.	St-Valérien.
Potvin, Eugène	Woonsocket, R. I.
Plourde, Adélard	Ste-Anne de Beaupré.
Renaud, P. P.	Montréal.
Ricard, Jean	Yamachiche.
Robitaille, S.	
Rousse, Arthur	Montréal.
Roy, Aurèle	Montréal.
Roy, Laurent Arsène	Lacadie.
Taupier, Henri	Chambly.
Tellier, Jean Ernest	Arctic Centre, R. I.
Tétrault, Alcide	Montréal.
Thibaudeau, Conrad.	St-Cyprien.

IIème année

Aeram, Moïse	Montréal.
Archambault, Amable	St-Paul Ermite.
Arpin, Joseph	Montréal.
Barrette, E. A.	Montréal.
Beaudry, Odilon	St-Alexis de Montcalm.
Bellemarre, Onias	Louiseville.
Benoït, Dioscore	Montréal.
Bigué, André	Ste-Anne de la Pérade.
Blackburn, John	Chicoutimi.
Bousquet, J. P. F.	St-Denis.
Bouvier, Georges	Ste-Théodosie.
Cartier, Henri	St-Antoine.

MM. Champagne, J. E.	St-Norbert de Berthier.
Charbonneau, Arthur	Lachine.
Charlebois, Jean-Baptiste	Montréal.
Cléroux, Vital	Montréal.
Couillard, Auguste	Montréal.
Delisle, Félix	Montréal.
Denis, Arthur	St-Norbert de Berthier.
Desjardins, Auguste	Montréal.
Desrosiers, Pierre	Longueuil.
Emond, Chenier	
Ethier, Hormisdas	Stotsville.
Faille, Jean Louis	Montréal.
Forbes, Frédéric	St-Hyacinthe.
Gaucher, G. G.	Montréal.
Gauthier, Roméo	
Grenier, M. L. E.	St-Ours.
Handfield, Aimé	Montréal.
Jarry, Arthur	St-Laurent
Lachapelle, Ernest	Montréal.
Lambert, Henri	Ste-Julienne de Montcalm.
Larose, Camille	Montréal.
Larose, Raoul	Montréal.
Laurier, Romuald	St-Lin.
Leduc, Roméo	Marieville.
Lefebvre, Zacharie	Laprairie.
Lonergan, Georges	Ste-Thérèse de Blainville.
Lonergan, Gérald	Ste-Thérèse de Blainville.
Lord, Wilfrid	Trois-Rivières.
Martin, J. G. A.	Montréal.
Ménard, Henri	Montréal.
Mignault, Georges Etienne	St-Augustin.
Paiement, P. A.	Montréal.
Pelletier, Ludger	Van Buren, M.
Pigeon, Arthur	Verchères.
Prévost, Hyacinthe	Terrebonne.
Renaud, Hervé	Montréal.
Robert, Arthur	Montréal.
Robichon, Arthur	Montréal.
Robitaille, Antonio	Montréal.
Rondeau, Lyonel	Montréal.
Rouillard, Wilfrid	Holyoke, Mass.
St-Georges, Henri	Montréal.

MM. St-Pierre, Charles Edouard	Trois-Rivières.
Simard, Adélard	
Valiquette, Ulrich	Ottawa.
Verschelden, Louis	Ste-Thérèse de Blainville.

Ière année

Allaire, J. M. Paul	Montréal.
Archambault, Zénon	St-Paul l'Ermite.
Auger, Ernest.	Montréal.
Badeaux, Joseph	Trois-Rivières.
Béland, L. Joseph	Yamaska.
Belisle, George	Hartford, U. S.
Birs, Avila	Coaticooke.
Brossard, Arthur	St-Chrysostome.
Cabana, Thomas	Sherbrooke.
Caza, Olivier	St-Anicet.
Chabot, L. A.	Montréal.
Champagne, Ed.	Montréal.
Clément, Albert	Lachine.
Collin, Hector	Montréal.
Corriveau, Ulric	Québec.
Croteau, Thomas	St-Pierre.
David, Joseph	Ste-Rose.
Delvecchio, Pietro	Longueuil.
Demers, Henri	Montréal.
Donais, Joseph	Southbridge.
Dumas, Arthur	Arthabaska.
Dupont, C. A.	Montréal.
Dupont, J. A.	St-Pie.
Dupuy, Eugène	Montréal.
Dussault, E.	St Ephrem.
Ecrement, Arsène	Montréal.
Gadbois, G. H.	Montréal.
Gariépy, Urgel	Montréal.
Gatien, Henri	Marieville.
Godin, Arsène	Lacadie.
Grégoire, G. M.	Ste-Marguerite.
Handfield, Donat	Montréal.
Hébert, Alphonse	St-Antoine Abbé
Huot, Arthur	St-Jean.

MM. Jabour, Dominique	Tyr (Syrie.)
Jasmin, Horace	Montréal.
Jeannotte, Emile	Montréal.
Jutras, Lorenzo	St-François.
Lamoureux, Etienne	Woonsocket, R. I.
Lamy, Evariste	Yamaska.
Latour, Guillaume	St-Jérôme.
Mathieu, J. A. H.	St-Roch.
Millier, A. G. J.	St-Hilaire.
Perrin, Pierre	Montréal.
Prevost, Albert	Montréal.
Richer, Philippe	Montréal.
Robichaud, P. A.	Ste-Elizabeth.
Robillard, Raoul	Montréal.
Roch, Sylvio	Westmount.
Santoire, A.	Montréal.
Sénécal, Rodolphe	Montréal.
St-Jean, Oscar	Montréal.
Théroux, G.	Pierreville.
Thuot, Alexandre	Iberville.
Trudeau, Casimir	Montréal.
Valois, G.	Lachine.

FACULTE DES ARTS

Cours de littérature française

MM. Beauchemin, Alfred
Beauregard, J. R.
Belval (de), Avila
Benoît, Albert
Bernier, J. E. (l'abbé)
Charbonneau, Albert
Crépault, L. H.
Desroches, Joseph
Desrosiers, Agapit

MM. Leduc, Adélard
Letourneau, Alfred
Milette, Albert
Miller, Emile
Miller, Joseph
Noël, J. M. A.
Paiement, Joseph
Parayre, Joseph
Roch, Sylvio

MM. Doucet, L. J.
Fauteux, Ægidius
Fauteux, N. (l'abbé)
Fournier, Jules
Frédette, Joseph
Gougeon, Léon
Jabour, Dominique
Jasmin, Amédée
Jeannotte, Albert
Jeannotte, Emile
Labarre, J. P.
Laberge, J. P.
Lafontaine, Wilfrid
Lareau, Jules
Larivière, René
Larose, Ludger
Larue, Gilbert

MM. Roy, Laurent
Sauvé, J. H.
Thibaudeau, J. A.
Wotheespoon (C. de St-Denys)

Mesdames :
Duval, A.
Houde, A.

Mesdemoiselles :
Bibeau, Florida
Desrosiers, Maria
Domphousse Maria
Milette, Angeline
Paiement, Hélène
Renaud, Sophronie
Viger, Elodie
Viger, Emma
Wells, J.

ECOLE POLYTECHNIQUE

1ÈRE DIVISION. — 4ÈME ANNÉE

MM. Balète, Emile	Montréal.
Chapais, Charles	St-Denis de Kamouraska.
Dubuc, Henri	Montréal.
Lesage, Royal	Montréal.
Normandeau, Emile	St-Jean Deschaillons
Ouimet, Georges	Montréal.
Ouimet, Séraphin	Ste-Rose.
St-Pierre, Georges	Montréal.
Thibault, Edmond	Les Eboulements.
Beaupré, Elzéar	St-Boniface, Man.

2ÈME DIVISION. — 3ÈME ANNÉE

Chevalier, Philippe	Belœil.

MM. Cinq-Mars, Marius	St-Boniface, Man.
Dufort, Leroux	Montréal.
Dufresne, Marius	Montréal.
Jodoin, Edouard	Belœil.
Lefebvre, Stanislas	St-Jérôme.
Masson, Adolphe	Montréal.
Robichon, Raoul	Montréal.
Smith, Joseph	La-Baie-du-Febvre.

3ème division. — 2ème année

Beauchemin, Alphonse	Sorel.
Béique, Paul	Montréal.
Bélanger, Elzéar	Montréal.
Brault, Bernard	Montréal.
Cadieux, Hector	Montréal.
Carnes, William	Rimouski.
Charton, Pierre	Montréal.
Cormier, Ernest	Montréal.

4ème division. — 1ère année

Arsenault, Albert	Montréal.
Béique, Eugène	Montréal.
Baudouin, Oscar	Montréal.
Beaudry, Gustave	Montréal.
Benoît, Joseph	Côtes-des-Neiges.
Chartrand, Ernest	Montréal.
Chevalier, Pierre	Montréal.
Chevrotière (de la), Edouard	Lotbinière.
Desmarais, Charles	Montréal.
Désy, Edgard	Montréal.
Dubuc, Olier	Clifton.
Dupré, Wilfrid	Montréal.
Godbout, Antoine	St-Hyacinthe.
Hurtubise, Gabriel	Montréal.
Jacques, Jean-Bte	Montréal.
Lepage, Damase	Montréal.
Malchelosse, Armand	Montréal.
Manseau, Conrad	La Baie du Febvre

MM. McConville, Alfred	Joliette.
Mendelsohn, Joseph	Montréal.
Normandin, Benjamin	St-Constant.
Piché, Gustave	Montréal.
Pinsonnault, Alfred	St-Jacques le Mineur.
Ste-Marie. Alexandre	Longueuil.
Vallières, Irénée	Montréal.
Valiquette, Henri	St-Jérôme.

ÉCOLE DE MÉDECINE COMPARÉE

ET DE

SCIENCE VETERINAIRE

IIème année

MM. Durocher, Edmond	Côtes-des-Neiges.
Gauvin, Henri	Québec.
Jacques, Mathias	St-Jean-des-Chaillons.
Houde, Joseph-Antoine	Nicolet.
Houde, Joseph P. A.	St-Célestin de Nicolet.
Lemieux, Joseph E.-G.	St-François de la Beauce.
Telmosse, Raoul	Maniwaki.

IIème année

Campeau, Joseph-F.	Rigaud.
Dujardin, Guillaume	Montréal.
Fréchette, Joseph-Louis	Upton.
Fortin, François	Montréal.
Grignon, René	Ste-Adèle.
Laroche, Omer	Montréal.
Mayotte, Réné-George	Rigaud.

IÈRE ANNÉE

MM. Beaudoin, Joseph	Broughton.
Hood, Archibald	St-Philippe de Laprairie.
Poirier, O. H.	St-Léonard de Nicolet.
Séguin, Ovila	Rigaud.
Trudeau, J. H.	Verchères.

RÉLEVÉ NUMÉRIQUE DES ÉLÈVES POUR L'ANNÉE 1903-1904

Faculté de Théologie..............................	303
Faculté de Droit..................................	97
Faculté de Médecine...............................	225
Faculté des Arts (Littérature Française).......	50
Ecole Polytechnique...............................	53
Ecole Vétérinaire.................................	19
Total	747

COURS DES FACULTES

Durant l'année 1904-1905

COURS DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

PREMIER TERME

THEOLOGICA DOGMATICA.—

1o *Anno.— Apologia Religionis Christianæ. De Ecclesia, Pars I.*

2o *Anno.—De Deo uno et trino.—De Verbo Incarnato.*

3o *De Sacramentis in genere.—De Baptismo.—Confirmatione.—Extrema-Unctione et Ordine.*

Tous les jours (Dimanche et Jeudi exceptés) à 3.45h. p. m.

THEOLOGIA MORALIS.

1o *Anno.—De Actibus humanis.—De Conscientia.—De Legibus.*

2o *Anno.—De Justitia et jure.*

3o *Anno.—De Poenitentia (Pars dogmatica et moralis).*

Tous les jours (Dimanche et Jeudi exceptés) à 9.15h. a.m.

SCRIPTURA SACRA.

(Jun.)—Commentaria in Libros Morales.

(Sen.)—Commentaria in Evangelia.

Lundi, Mercredi, Vendredi, à 11hrs. a. m.

JUS CANONICUM.

De Judiciis.

Samedi, à 9.15h. a. m.

HISTORIA ECCLESIASTICA.

A Sæculo VII usque ad initium Haereseos Lutheranae.

Samedi, à 11hrs. a. m.

LITURGIA SACRA.—Dimanche, à 8.15 a m.

ELOQUENTIA SACRA.—Mardi, à 11h. a. m.

SCHOLA HEBRAICA.—Lundi, mercredi, à 5.45h. p. m.

SECOND TERME

THEOLOGIA DOGMATICA.

1o *Anno.—De Ecclesia II a Pars.—De Genesi et Regula fidei.*

2o *Anno.—De Mariologia.—Soteriologia.—De Gratia.*

3o *Anno —De Eucharistia.—De Novissimis.*

THEOLOGIA MORALIS.

1o *Anno.—De Peccatis.—De Virtutibus.—De Decalogi Præceptis*, 1o. 2o, 3o, 4o.—*De Ecclesiæ Præceptis.*

2o *Anno.—De Decalogi Præceptis* 5o *et* 8o.—*De Contractibus.—De Statibus particularibus.*

3o *Anno.—De Matrimonio (Pars dogmatica et moralis).*

JUS CANONICUM.—*De Poenis.*

Le reste, et l'horaire des cours comme au premier terme.

COURS DE LA FACULTÉ DE DROIT

PREMIER TERME

PREMIERE ANNEE

DROIT ROMAIN.—*M. Lafontaine.*—8 h.

DROIT CIVIL.—*L'Honorable M. Mathieu.*—9 h.

DROIT CONSTITUTIONNEL.—*M. Monk.* } Altern. 5. h.
DROIT MUNICIPAL.—*M. Cousineau.* }

DEUXIEME ET TROISIEME ANNEES

Procédure civile.—*M. Gervais.*—8 h.

Droit divil.—*L'honorable M. Mathieu.*—9 h.

Droit constitutionnel —*M. Monk.* } Altern 5 h.
Droit municipal.—*M. Cousineau.* }

DEUXIEME TERME

PREMIERE ANNEE

Droit romain.—*M. Lafontaine.*—8 h.

Droit civil.—*L'honorable M. Mathieu.*—9 h.

Procédure notariale.—*L'honorable M. Pérodeau.*—5 h.

DEUXIEME ET TROISIEME ANNEES

Droit criminel.—*L'Hon. M. M. C. de Lorimier.*—8 h.

Droit civil.—*L'honorable M. Mathieu.*—9 h.

Droit maritime.—*M. Demers.*—5 h.

Procédure notariale.—*L'honorable M. Pérodeau.*—5 h.

COURS DE LA FACULTE DE MEDECINE

MATIERES PRIMAIRES

Première année.—Histologie, Bactériologie, Anatomie descriptive et pratique, Physiologie générale, Chimie médicale et Toxicologie pratique.

Deuxième année.—Histologie, Anatomie descriptive et pratique, Physiologie générale, Chimie médicale, Toxicologie pratique, Bactériologie, Cliniques interne et externe.

MATIERES FINALES

TROISIÈME ANNÉE.—Pathologie interne et externe, Médecine légale et Maladies mentales, Matière médicale et Thérapeutique, Pharmacie pratique, Obstétrique, Médecine opératoire, Anatomie pathologique et Bactériologie, Cliniques interne, externe et obstétricale, Opthalmologie, Otologie etc., Pédiatrie, Gynécologie, Déontologie médicale, Histoire de la médecine, Electricité médicale pratique.

QUATRIÈME ANNÉE,—Pathologie interne et externe, Matière médicale et Thérapeutique, Pharmacie pratique, Tocologie, Médecine opératoire, Anatomie pathologique et Bactériologie, Cliniques interne, externe et obstétricale, Opthalmologie, Otologie, etc , Pédiatrie, Gynécologie, Déontologie médicale, Histoire de la Médecine, Electricité médicale pratique.

HORAIRE DES COURS PRIMAIRES

Premier, deuxième et troisième termes

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 h. a.m.	Dr Duval Physiologie	Dr Duval Physiologie	Dr Duval Physiologie	Dr Duval Physiologie	Dr Duval Physiologie	
9 h. a.m.	Dr Mignault Anatomie	Dr Mignault Anatomie	Dr Mignault Anatomie	Dr Mignault Anatomie	Dr Mignault Anatomie	
10 h. a.m.	Dr Rivet Chimie	Dr Rivet Chimie	Dr Rivet Chimie	Dr Rivet Chimie	Dr Rivet Chimie	
11 h. a.m.	Dispensaire Hôp. Notre-Dame	Dispensaire Hôp. Notre-Dame	Dispensaire Hôp. Notre-Dame	Dispensaire Hôp. Notre-Dame	Dispensaire Hôp. Notre-Dame	Dispensaire Hôp. Notre-Dame
2 h. p.m.	Dr S. Lachapelle Pathologie générale	Dr S. Lachapelle Pathologie générale	Dr S. Lachapelle Pathologie générale	Dr S. Lachapelle Pathologie générale		
3 h. p.m.	Dr Marien Histologie	Dr A. Bernier Bactériologie	Dr Marien Histologie	Dr A. Bernier Bactériologie	Dr Marien Histologie	
4 h. p.m.	Anatomie Pratique	Anatomie Pratique	Anatomie Pratique	Anatomie Pratique	Anatomie Pratique	

HORAIRE DES COURS FINALS

Premier et deuxième termes

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 h. a.m.	Dr VILLENEUVE Médecine légale	Dr S. Lachapelle Pédiatrie	Dr VILLENEUVE Médecine légale	Dr S. Lachapelle Pédiatrie	Dr VILLENEUVE Médecine légale	Dr DESJARDINS Hôtel-Dieu
9 h. a.m.	Dr BERNIER 1er terme, Bactér. Dr ST-JACQUES 2e terme, Anat. pat.	Dr LAMARCHE Clinique obstétricale	Dr DESJARDINS Dr FOUCHER Ophthalmologie et Otologie	Dr HARWOOD Gynécologie	Dr DESJARDINS Dr FOUCHER Ophthalmologie et Otologie	Dr LAMARCHE Clinique obstétricale Dr HARWOOD Gynécologie
10¼ h. a.m.	Dr GUERIN Clinique interne à l'Hôtel-Dieu	Dr MERCIER Clinique externe à l'hôp. Notre-Dame	Dr GUERIN Clinique interne à l'Hôtel-Dieu	Dr MERCIER Clinique externe à l'hôp. Notre-Dame	Dr GUERIN Clinique interne à l'Hôtel-Dieu	Dr MERCIER Clinique externe à l'hôp. Notre-Dame
11¼ h. a.m.	Dr HINGSTON Clinique externe à l'Hôtel-Dieu	Dr DEMERS Clinique interne à l'hôp. Notre-Dame	Dr HINGSTON Clinique externe à l'Hôtel-Dieu	Dr DEMERS Clinique interne à l'hôp. Notre-Dame	Dr HINGSTON Clinique externe à l'Hôtel-Dieu	Dr DEMERS Clinique interne à l'hôp. Notre-Dame
2 h. p.m.	Dr HERVIEUX Matière médicale	Dr HERVIEUX Matière médicale	Dr HERVIEUX Matière médicale	Dr HERVIEUX Matière médicale	Dr HERVIEUX Matière médicale	
3 h. p.m.	Dr BENOIT Pathologie interne	Dr BENOIT Pathologie interne	Dr BENOIT Pathologie interne	Dr BENOIT Pathologie interne	Dr BENOIT Pathologie interne	
4 h. p.m.	Dr PARIZEAU Pathologie externe	DR PARIZEAU Pathologie externe	Dr PARIZEAU Pathologie externe	Dr PARIZEAU Pathologie externe	Dr PARIZEAU Pathologie externe	
5 h. p.m.	DR LAMARCHE Obstétrique	Dr BERNIER 1er terme, Bactér. Dr ST-JACQUES 2e terme, Anat. pat.	Dr LAMARCHE Obstétrique	Dr BERNIER 1er terme, Bactér. Dr ST-JACQUES 2e terme, Anat. pat.	Dr LAMARCHE Obstétrique	

HORAIRE DES COURS FINALS

Troisième terme

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 h. a.m.		Dr S. Lachapelle Pédiatrie	Dr Villeneuve Médecine légale	Dr S. Lachapelle Pédiatrie	Dr Villeneuve Médecine légale	Dr Desjardins Hôtel-Dieu
9 h. a.m. Success.	Dr Bernier Bactériologie Dr St-Jacques Anatomie patholog.	Dr Lamarche Clinique obstétricale	Dr Desjardins Dr Foucher Ophthalmologie et Otologie	Dr Harwood Gynécologie	Dr Desjardins Dr Foucher Ophthalmologie et Otologie	Dr Lamarche Clinique obstétricale Dr Harwood Gynécologie
$10\frac{1}{4}$ h. a.m.	Dr Guerin Clinique interne à l'Hôtel-Dieu	Dr Mercier Clinique externe à l'hôp. Notre-Dame	Dr Guerin Clinique interne à l'Hôtel-Dieu	Dr Mercier Clinique externe à l'hôp. Notre-Dame	Dr Guerin Clinique interne à l'Hôtel-Dieu	Dr Mercier Clinique externe à l'hôp. Notre-Dame
$11\frac{1}{4}$ h. a.m.	Dr Rottot Clinique externe à l'Hôtel-Dieu	Dr Demers Clinique interne à l hôp. Notre-Dame	Dr Hingston Clinique externe à l'Hôtel-Dieu	Dr Demers Clinique interne à l'hôp. Notre-Dame	Dr Hingston Clinique externe à l'Hôtel-Dieu	Dr Demers Clinique interne à l'hôp. Notre-Dame
2 h. p.m.		Dr Hervieux Matière médicale	Dr Hervieux Matière médicale	Dr Hervieux Matière médicale	Dr Hervieux Matière médicale	
3 h. p.m.	Dr Villeneuve Clinique à l'Asile Saint-Jean-de-Dieu	Dr Benoit Pathologie interne	Dr S. Lachapelle Clinique de pédiatrie	Dr Benoit Pathologie interne	Dr S. Lachapelle Clinique de pédiatrie	
4 h. p.m.		Dr Parizeau Médecine opératoire	Dr Benoit Pathologie interne	Dr Parizeau Médecine opératoire	Dr Benoit Pathologie interne	
5 h. p.m.		DrE.P.Lachapelle Déontologie médicale	Dr Foucher Electricité médicale pratique	DrE. P.Lachapelle Déontologie médicale	Dr Foucher Electricité médicale pratique	

Tableau d'ensemble des Cours et des Travaux de l'Ecole Polytechnique

1ER TERME

Année	Jours	De 9 h. à 10.30 h.	De 10.30 h. à 12 h.	De 1.30 à 3 h.	De 3 h. à 4.30 h.
1ère année	Lun.	Mathématiq.	Mathématiques	Dessin	Phy. et Chimie
	Mar.	"	"	"	"
	Mer.	"	"	"	Hist. naturelle
	Jeudi	"	"	"	Phy. et Chimie
	Vend.	"	"	"	"
	Sam.				
2me Année	Lun.	Architecture	Mathématiques	Dessin	Chimie
	Mar.	Machines	"	"	Physique
	Mer.	Architecture	"	"	Chimie
	Jeudi	Machines	"	"	Physique
	Vend.	Architecture	"	"	Dessin topogr.
	Sam.	Topographie	Cosmographie		
3me Année	Lun.	Mathématiq.	Méc. appliquée	Chimie	Trav. techniq.
	Mar.	"	Electrotechnie	Physique	"
	Mer.	"	Méc. appliquée	Chimie	"
	Jeudi	"	Electrotechnie	Physique	"
	Vend.	"	Méc. appliquée	Géol. et min.	Dessin topogr.
	Sam.	Mines			
4me Année	Lun.	Technologie	Chimie analy.	Hydraulique	Chemins de fer
	Mar.	Rés. et ponts	Trav. publics	Mach. hyd. et	Trav. techniq.
	Mer.	Chimie anal.	Chimie analy.	compléments	"
	Jeudi	Rés. et ponts	Phys. indust.	"	"
	Vend.	Electrotech.	Trav. publics	"	Dessin topogr.
	Sam.	Mines			

Ces tableaux ne comprennent pas les particularités et modifications requises par les circonstances et les détails du service.

Travaux d'ensemble des Cours et des Travaux de l'Ecole Polytechnique

2ME TERME

Année	Jours	De 9 h. à 10.30 h.	De 10.30 à 12 h.	De 1.30 à 3 h.	De 3 h. à 4.30 h.
1ère Année	Lun.	Mathématiq.	Mathématiques	Dessin	Géom. descript.
	Mar.	"	"	"	"
	Mer.	"	"	"	Hist. natur. et
	Jeudi	"	"	"	Géométrie desc.
	Vend.	"	"	"	"
	Sam.		Ep. de G. Desc.		
2me Année	Lun.	Mathématiq.	Mécanique	Dessin	Chimie
	Mar.	"	"	"	Physique
	Mer.	"	"	"	Chimie
	Jeudi	"	"	"	Physique
	Vend.	"	"	"	Cosmographie
	Sam.	Top. et Géod	Top. et Géod.		
3me Année	Lun.	Cons. Civ. et	Mathématiques	Chimie	Trav. techniq.
	Mar.	Rés. appliq.	"	Physique	"
	Mer.	"	"	Chimie	"
	Jeudi	"	"	Physique	"
	Vend.	"	"	Géol. et min.	Const. civiles
	Sam.	Mines.			
4me Année	Lun.	Technologie.	Phys. industr.	Machines	Chemins de fer
	Mar.	Mach. à vap.	Chemins de fer	Trav. tech. et	Trav. techn. et
	Mer.	Chimie anal.	Chimie analyt.	de concours	de concours
	Jeudi	Mach. à vap.	Phys. industr.	"	"
	Vend.	Electrotech.	Chemins de fer	"	"
	Sam.	Mines.			

COURS DE L'ECOLE DE CHIRURGIE DENTAIRE

MATIERES PRIMAIRES

PREMIÈRE ANNÉE. — Anatomie générale, descriptive et pratique, Physiologie générale, Chimie, Histologie théorique et pratique, Technique opératoire, Anatomie et Physiologie dentaire (illustrée par projections.)

DEUXIÈME ANNÉE. — Mêmes cours, et examen final sur toutes les matières primaires.

MATIERES FINALES

TROISIÈME ANNÉE. — Pathologie dentaire, Chirurgie buccale, Bactériologie théorique et pratique, Dentisterie opératoire, Couronnes et Ponts, Obturations en porcelaine, Métallurgie, Prothèse, Orthodontie, Matière médicale, Anesthésie, Hygiène, Electrothéraphie, Jurisprudence dentaire, Clinique à l'infirmerie.

QUATRIÈME ANNÉE. — Mêmes cours et examen final sur toutes les matières finales, pour le doctorat.

L'UNIVERSITE LAVAL

A MONTREAL

L'Université Laval a été fondée à Québec, en 1852, par le Séminaire de cette ville, qui lui donna le nom de son fondateur, Mgr François de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec. Les directeurs de cette maison obtinrent alors de S. M. Victoria Ie, une charte qui, en confirmant les droits et les privilèges qu'ils avaient possédés jusque là, leur conférait en plus les droits et privilèges d'université, pour l'instruction de la jeunesse dans les études secondaires et professionnelles.

En 1876, à la suite d'une demande de Mgr Bourget, évêque de Montréal, pour obtenir une université catholique dans sa ville épiscopale, la S. Congrégation de la Propagande enjoignit à l'Université Laval d'établir une succursale à Montréal, pour y donner le même enseignement qu'à Québec. Cet enseignement fut inauguré en 1878, dans les facultés de Théologie et de Droit, en 1879, dans la faculté de médecine, et en 1887 dans la faculté des arts. En vertu de la constitution apostolique *Jam dudum*, du 2 février 1889, la succursale est aujourd'hui pratiquement indépendante de la maison de Québec. Elle reçoit ses grades de son conseil universitaire, mais elle possède un gouvernement et une administration locale complètes.

Elle comprend quatre facultés, celles de théologie, de droit, de médecine et des « arts », et trois écoles agrégées, l'Ecole Polytechnique, l'Ecole de Médecine comparée et de

Science vétérinaire de Montréal, et l'Ecole de Chirurgie dentaire. L'enseignement se donne en français, dans toutes ces sections, sauf celle de Théologie, où il se donne en latin.

La faculté de Théologie est constituée par le Grand-Séminaire de Montréal, dirigé par les prêtres de Saint-Sulpice.

Le cours ordinaire y est de trois ans et trois mois. Quelques élèves y prolongent leur séjour de six mois, pour se préparer au doctorat. Un plus grand nombre, après avoir complété leur cours à Montréal, vont prendre leurs degrés à Rome, où les Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal ont ouvert un collège pour les étudiants canadiens.

Les facultés de Droit et de Médecine sont installées dans l'édifice de la rue Saint-Denis. Elles y ont de vastes salles de cours, des bibliothèques sectionnelles, des salles de jeu pour les élèves, un gymnase, etc. La faculté de Médecine y possède un amphithéâtre et une salle de dissection et quatre laboratoires, pour la chimie, l'histologie, la bactériologie et l'électricité médicale.

La faculté actuelle de Médecine continue l'*Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal*, fondée en 1845 et affiliée d'abord à l'Université Victoria, de Cobourg (Ontario), de laquelle elle a reçu ses dégrés jusqu'en 1890. A cette époque, l'Ecole fit modifier sa charte par le gouvernement de Québec et s'allia à la section montréalaise de la faculté de médecine de l'Université Laval, avec laquelle elle forme aujourd'hui un seul corps. Elle reçoit ses dégrés de l'Université Laval ; mais elle a conservé sa charte corporative et son autonomie.

La faculté des Arts est actuellement plus nominale que réelle. Comme l'enseignement scientifique et littéraire, qui fait l'objet ordinaire de l'enseignement de cette faculté dans les universités anglaises, est donné, dans cette province, à la

jeunesse catholique par les collèges et les petits séminaires classiques, affiliées à l'Université Laval, où les élèves obtiennent les dégrés de bachelier ès lettres, ès sciences ou ès arts, un enseignement complet de ce genre ne s'impose pas à l'Université même.

Deux cours, relevant de cette faculté, y sont actuellement donnés, celui de littérature française, fondé en 1898, par feu M. l'abbé Colin, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal. Il a été donné jusqu'ici par un agrégé de l'Université de Paris. Le second cours a pour objet le Droit public de l'Eglise, et comporte vingt leçons. Les autres professeurs, ecclésiastique ou laïques, de la faculté des Arts, font un cours régulier dans les collèges affiliés à l'Université, ou sont appelés, occasionnellement, à donner quelques conférences publiques à l'Université.

L'Ecole Polytechnique de Montréal, fondée en 1874 et agrégée à l'Université Laval en 1887, est largement subventionnée par le gouvernement de la Province de Québec. Elle correspond, par la nature de son enseignement, à la faculté des sciences appliquées d'autres universités. Elle prépare aux différentes branches du génie civil et industriel, telles que travaux publics, chemins de fer, machines, mines, ponts et constructions métalliques, etc.

Cette Ecole, logée jusqu'à présent dans un local trop étroit, vient de s'installer dans un édifice mieux adapté à ses besoins, où un aménagement bien conçu, au point de vue de l'enseignement scientifique et de l'hygiène, lui assurera le caractère et les avantages d'un établissement de premier ordre.

L'Ecole de Médecine comparée et de Science vétérinaire de Montréal existe depuis 1886. Agrégée à l'Université, elle est sous le contrôle et soumise à l'inspection du ministre de

l'agriculture du gouvernement de Québec, dont elle reçoit une allocation. Son enseignement comporte trois années de cours, et le dégré final est celui de docteur en médecine vètèrinaire. Il comprend de nombreuses cliniques, qui se donnent aux écuries de l'Ecole, rue Craig. L'Ecole possède, à l'Université, un intéressant musée pathologique. Le nombre de ses élèves, presque tous de cette province, n'est pas considérable, mais il tend à s'accroître, du fait que les cultivateurs commencent à comprendre la valeur des services que peuvent leur rendre des médecins vétérinaires possèdant bien leur art.

L'Ecole de Chirurgie dentaire de Montréal, continuation de la section française du Collège dentaire de la province de Québec, fondé en 1894, a été affiliée à l'Université Laval, au mois de février 1904, et obtenait son existence légale par un acte de la Législature de Québec, au mois de mai de la même année. Cette école destinée à la jeunesse canadienne-française de ce pays et dont la nécessité s'imposait par suite des progrès considérables qu'à faits la Chirurgie dentaire depuis quelques années, débute livrée, à ses propres ressources et appuyée sur le seul dévouement de ses professeurs.

Le Cours couvre une période de quatre années, et le degré final est celui de « docteur en Chirurgie dentaire ».

Les Cours théoriques se donneront dans une des salles de l'Université ; les cliniques et démonstrations auront lieu comme par le passé, à l'Infirmerie coin des rues Sainte-Catherine et Saint-Laurent. A ce dernier endroit se trouve une magnifique salle d'opération, avec chaises de dentistes et laboratoires bien outillés.

L'Infirmerie est ouverte tous les jours du 1er octobre au 1er avril, de 9 heures à midi, et les pauvres y reçoivent, sous la direction de cliniciens compétents, les soins gratuits ou comportant rétribution pour le coût du matériel.

Les faculté et les écoles jouissent d'une grande liberté d'initiative et d'action en tout ce qui concerne l'organisation de leurs études et leur régie interne.

L'archevêque de Montréal, en qualité de vice-chancelier, contrôle la nomination et la destitution des professeurs, et exerce une haute surveillance sur la doctrine et la discipline. Il est de droit président de la Corporation des Administrateurs, qui a la propriété de l'Université, et gère ses finances. Les évêques suffragants de la Province ecclésiastique de Montréal, des délégués de tous les collèges et petits séminaires affiliés, de la même Province, des délégués des facultés et de leurs anciens gradués, siègent aussi dans cette corporation, qui exerce ordinairement son action par un bureau de Gouverneurs, composé de personnalités éminentes de la finance et des professions libérales. Un vice-recteur ecclésiastique, [choisi par NN. SS. les évêques de la province de Montréal, est nommé par le Conseil universitaire de Québec. Il représente, pour la discipline et l'administration générale, le Conseil universitaire, la Corporation des Administrateurs et le Bureau des Gouverneurs ; un Comité exécutif de cinq membres, délégué par ce bureau, l'assiste dans la gestion des affaires courantes et l'exécution des décisions de la Corporation et du Bureau.

FACULTE DE THEOLOGIE

Les professeurs de la Faculté de Théologie sont nommés par le supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, et ces nominations sont soumises à l'approbation et à la ratification de l'archevêque de Montréal, vice-chancelier apostolique de l'Université.

Personne n'est admis comme élève de la Faculté, s'il n'a d'abord présenté au doyen la permission et les lettres testimoniales de son évêque. On exige aussi de lui le certificat d'une bonne conduite et d'un succès suffisant dans les maisons où il a étudié et celui de deux années de philosophie scolastique.

I. — ENSEIGNEMENT

Le cours complet d'études, jusqu'au doctorat, est de quatre ans, après deux années de philosophie scolastique.

L'année scolaire est divisée en deux termes, clos chacun par un examen, le premier en janvier, le second en juin.

L'enseignement comprend la théologie dogmatique et morale, l'Ecriture sainte, la liturgie, le droit canonique, l'histoire ecclésiastique, l'éloquence sacrée, l'hébreu et un cours de signes pour l'instruction des sourds-muets.

La langue latine est la seule dont on puisse faire usage dans les classes et aux examens.

Les élèves sont répartis en quatre classes, dites de première, de seconde, de troisième et de quatrième année.

Les matières enseignées dans chacune de ces classes sont distribuées comme il suit.

Ière Année

DOGME.—De Divina Religione.—De Traditione et Sacra Scriptura.—De Ecclesia et Romano Pontifice.—De Genesi Fidei.

MORALE.—De Actibus humanis. — De Conscientia. — De Legibus.— De Peccatis. —De Virtutibus.—De Praeceptis Decalogi I, II, III, IV. — De Præceptis Ecclesiæ.

ECRITURE SAINTE.—Commentaria in Libros Morales et Propheticos Veteris Testamenti.

DROIT CANONIQUE.—Institutionnes Canonicæ de Personis.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.—Prima Epocha, scil. ab Initio Christianismi ad Sæculum VI.

IIme Année

DOGME.—De Deo Uno et Trino.—De Deo Creante et Elevante. — De Verbo Incarnato. — De Gratia Christie et Virtutibus.

MORALE.—De Justitia et Jure.—De Contractibus — de Præceptis Decalogi V, VII, VIII, X. — De Statibus Particularibus.

ECRITURE SAINTE.—Commentaria in Evangelia.

DROIT CANONIQUE.—Institutiones canonicæ de Rebus.

Histoire Ecclésiastique.—IIa Epocha, scil. à Sæc. VII usque ad Initium Hæreseos Lutheranæ.

IIIme Année

Dogme.—De Sacramentis in genere.—De Baptismo, Confirmatione, Eucharistia, Extrema-Unctione, Ordine. — De Novissimis.

Morale.—De Pœnitentia.—De Matrimonio.

Ecriture sainte.—Commentaria in Epistolas B. Pauli.

Droit Canonique.—Institutiones canonicæ de Judiciis, Censuris et Irregularitatibus.

Histoire Ecclésiastique.—IIIa Epocha, scil. ab Hæresi Lutherana ad nostra tempora.

IVme Année

Morale.–Lectiones physiologico-theologicæ in VIum et IXum Decalogi Præceptum.—Thelogia pastoralis : De Cura animarum habenda et de Administratione sacramentorum.

Les cours de Liturgie et d'Eloquence sacrée se donnent chaque semaine aux élèves des trois premières années réunies· Les cours d'Hébreu, ainsi que le cours de Signes pour l'instruction des sourds-muets, sont facultatifs.

II.—EXAMENS

Examens intra semestriels

Les élèves de la Faculté ont à subir, au cours de chaque

terme, des examens écrits sur le dogme, la morale, l'Ecriture sainte, le droit canonique et l'histoire ecclésiastique.

Le résultat de ces examens s'ajoute comme partie essentielle (moitié) à celui des examens de termes.

Examens de termes

Le premier examen de terme a lieu au mois de Janvier, et le second, au mois de Juin ; chacun de ces examens a pour objet les matières enseignées pendant le terme.

Chacun de ces examens de termes comprend :

1o Une épreuve écrite de trois heures, sur le dogme, la morale et l'Ecriture sainte ;

2o Une épreuve orale de quinze minutes, sur le dogme et la morale réunis ;

3o Une épreuve écrite d'une heure, sur le droit canonique et l'histoire ecclésiastique respectivement.

La valeur des examens est appréciée par l'un des dix premiers nombres. La note 4 est regardée comme suffisante pour l'inscription dans la Faculté. Tout examen de terme, où un élève a acquis le droit d'inscription, lui est compté pour les degrés, selon la valeur de la note obtenue.

Examens pour les Grades académiques

I. — THEOLOGIE

Le baccalauréat de théologie peut s'obtenir à la fin de la seconde année ; la licence, à la fin de la troisième année ; le doctorat, à la fin de la quatrième année.

Il faut au moins la note 6, pour obtenir un des grades académiques.

Baccalauréat

Pour obtenir le titre de bachelier en théologie, il faut :

1o Etre inscrit dans la Faculté ;

2o Avoir suivi les cours de la Faculté pendant quatre termes qui, à moins de dispense, doivent être consécutifs ;

3o Avoir obtenu sur chaque matière, comme résultat des examens de ces qnatre termes, une moyenne représentée au moins par la note 6 ; ou, lorsqu'une moyenne est insuffisante sur quelque matière, et que le jury trouve opportun de le permettre, avoir racheté ce défaut par un examen subséquent sur cette matière.

4o Si un élève a fait une partie de son cours de théologie au grand-séminaire de Québec ou dans un grand-séminaire affilié,[1] on lui tient compte de tous les examens de termes, qu'il a subis dans ces maisons.

5o Les élèves des autres maisons doivent suppléer par un examen spécial aux examens de termes, qu'ils n'ont pas subis ; et ils peuvent obtenir ainsi le baccalauréat dès la fin de la seconde année de théologie ou pendant la troisième année, pourvu qu'ils subissent devant la Faculté au moins deux examens de termes consécutifs, avec une moyenne suffisante sur chaque matière.

6o Aucun d'eux n'est, en général, dispensé de ces deux examens avant la quatrième année.

---

1 Les grands-séminaires affiliés à l'Université Laval sont ceux de Québec, de Montréal, de Ste Anne de la Pocatière, de Rimouski et de Chicoutimi.

Licence

Pour obtenir le titre de licencié en théologie, il faut :

1o Etre bachelier en théologie ;

2o Etre à la fin de la troisième année de théologie ;

3o Avoir subi l'examen du premier terme de cette année, avec une moyenne suffisante sur chaque matière, ou avoir racheté, avec la permission du jury, une moyenne insuffisante sur une matière par un examen spécial sur cette matière ;

4o Subir avec un succès satisfaisant, à la fin du second terme de la même année, une double épreuve sur la partie de la théologie dogmatique et morale étudiée en classe pendant l'année. L'épreuve écrite dure trois heures pour le dogme et trois heures pour la morale ; l'épreuve orale dure une heure et n'est ouverte qu'aux candidats dont l'épreuve écrite a été jugée suffisante.

5o Deux mois à l'avance, la Faculté fait connaître aux candidats les thèses sur lesquelles doit rouler l'examen écrit et oral ;

6o Un candidat malheureux peut, avec la permission du jury, se présenter de nouveau trois mois après son échec ; mais, s'il échoue encore, il doit alors attendre l'époque ordinaire des examens de l'année suivante.

7o Les élèves qui entrent au grand-séminaire en seconde année de théologie peuvent se présenter à la licence à la fin de la troisième année, après s'être faits recevoir bacheliers dans l'intervalle.

8o Si ces élèves n'entrent qu'en troisième année, ils ne peuvent prendre la licence qu'au premier terme de la quatrième année, avec la condition préalable du baccalauréat.

9o S'ils entrent en quatrième année, sans être pourvus

d'aucun degré, ils ne peuvent se présenter, durant cette année, qu'au baccalauréat et à la licence.

Doctorat

Pour obtenir le titre de docteur en théologie, il faut :

1o Etre licencié en théologie ;

2o Etre à la fin de la quatrième année de théologie ;

3o Avoir obtenu, à l'examen du premier terme de cette quatrième année, une note moyenne suffisante, ou avoir réparé, avec la permission du jury, une moyenne défectueuse sur une matière par un examen subséquent sur cette matière ;

4o Subir avec succès, à la fin du second terme de cette même année, sur toute la théologie dogmatique et morale, y compris les empêchements de mariage, une double épreuve. L'épreuve écrite dure trois heures pour le dogme et trois heures pour la morale ; l'épreuve orale ne doit pas durer moins d'une heure et demie.

En cas d'échec, le candidat, sur l'avis favorable du jury, peut, trois mois après, tenter une nouvelle épreuve ; mais, s'il ne réussit pas cette fois, il devra, comme pour la licence, attendre le second terme de l'année suivante.

Les thèses sont communiquées aux candidats vers le 1er avril.

Nul n'est admis aux épreuves du doctorat, s'il n'a suivit au moins deux ans les cours de la Faculté.

Cette règle est applicable aux prêtres qui, avec une recommandation de leur évêque, se présenteront pour obtenir le doctorat en théologie. Ils seront tenus de suivre pendant deux ans les cours de la Faculté.

II. — DROIT CANONIQUE

Le baccalauréat en droit canonique s'obtient à la fin de la troisième année, aux conditions marquées pour le baccalauréat en théologie.

III. — DEBOURSES

Enseignement et pension annuelle au Grand-Séminaire..	$132.00
Diplôme de Bachelier...........	5.00
" " Licencié........	8.00
" " Docteur......	20.00
Frais d'expédition du diplôme par la poste.............	1.00

FACULTE DE DROIT

I.—ENSEIGNEMENT

Art. I.—La taculté de Droit comprend dix chaires, savoir :

Une chaire de Droit Romain ;
Une chaire de Droit Civil ;
Une chaire de Procédure Civile ;
Une chaire de Droit Commercial et de Droit Maritime ;
Une chaire de Droit Criminel ;
Une chaire de Droit Constitutionnel ;
Une chaire de Droit Administratif ;
Une chaire de Droit International ;
Une chaire d'Histoire du Droit ;
Un Cours pratique de Notariat.

Art. II.—L'enseignement se donne en trois années, divisées chacune en deux termes, dont le premier commence la première semaine de septembre et finit vers Noël, et dont le second commence le lendemain de l'Epiphanie et finit vers le 15 mai.

Art. III.—Un examen écrit, pour tous les cours, aura lieu, chaque mois, sur les matières enseignées durant le mois : un examen, écrit et oral, à la fin de chaque terme, sur les matières enseignées durant le terme ; et un examen écrit, à la fin de l'année. On tiendra compte, pour la collation des

grades, des notes méritées à chacun de ces examens. Cependant, un élève qui n'aurait obtenu, dans l'un de ces examens et sur une matière quelconque, qu'une note inférieure à *bien* sera admis à reprendre cet examen, en vue d'obtenir une meilleure note.

Art. IV.—Ces examens sont obligatoires pour tous les élèves, sous peine d'une amende, du refus des certificats de cours et de l'admission aux examens pour l'obtention des grades universitaires. De plus, l'élève qui n'a pas subi avec succès les examens de l'année pendant laquelle il a suivi les cours ne peut passer aux cours de l'année suivante sans une permission spéciale.

II.—GRADES

Art. I.—Les grades sont au nombre de trois : le Baccalauréat, la Maîtrise ou Licence et le Doctorat.

Art. II.—Sauf le cas du Doctorat honorifique, que l'Université peut conférer en témoignage d'honneur ou de bienveillance, pour obtenir un grade, il faut avoir subi des épreuves satisfaisantes.

Baccalauréat — Maîtrise ou Licence

Art. I —Aucun candidat ne peut être admis aux épreuves du Baccalauréat et de la Maîtrise ou Licence, sans avoir rempli les conditions suivantes :

1o Il faut avoir suivi le cours d'études de la Faculté, d'une manière régulière et entièrement conforme aux règles et aux usages de la Faculté.

2o Il faut avoir obtenu, aux examens qui se font au cours

de l'année académique, une des notes *très bien, bien, assez bien*, sur toutes les matières du cours. Cependant, l'examen du dernier terme peut être remplacé par l'examen du baccalauréat et de licence, lorsque cet examen se subit à la fin de ce dernier terme.

3o Il faut avoir subi avec succès les épreuves spéciales du baccalauréat et de la licence.

Art. II.—Ces épreuves spéciales sont, les unes, écrites, les autres, orales. Les épreuves orales sont publiques.

Art. III. — Les grades de licencié et de bachelier en droit s'obtiennent, à la fin du cours de droit, par les élèves qui ont passé avec succès leurs examens de termes, tel que l'exigent les règlements universitaires, et qui ont de plus subi avec succès les épreuves spéciales suivantes :

1o Une épreuve écrite de huit heures ou deux épreuves écrites de quatre heures, sur toutes les matières de l'enseignement ;

2o Une épreuve orale d'au moins une heure, sur les mêmes matières.

Les candidats qui, dans ces épreuves spéciales, n'ont que les notes *très bien* et *bien*, avec une majorité de *très bien*, sont licenciés « avec grande distinction ». Ceux qui n'ont que les notes *très bien* et *bien*, en un nombre égal, ou avec une majorité de *bien*, sont licenciés « avec distinction ». Ceux qui ont quelques *assez bien*, avec un nombre égal de *très bien* ou un nombre double de *bien*, sont licenciés. Ceux qui n'entrent dans aucune de ces catégories, mais qui n'ont pas de note inférieure à *assez bien* sont bacheliers.

Les notes *très bien*, *bien* et *assez bien* correspondent respectivement aux quatre-cinquièmes, aux deux-tiers et à la moitié

des points affectés à chaque matière pour l'examen écrit et l'examen oral.

Art. IV.—Les épreuves sont dirigées et appréciées, soit par la Faculté entière, soit par un jury dont les membres, au nombre de quatre au moins, sont choisis par la Faculté.

Art. V.—Le travail des candidats est apprécié dans une assemblée de la Faculté et de tous les membres du jury, qui se réunissent pour cela à leur commodité, et qui appliquent à chaque composition une des six notes *très bien*, *bien*, *assez bien* ou *suffisant*, *médiocre*, *mal*, *très mal*.

Le jugement est prononcé à la majorité des voix et, en cas de partage égal, le professeur de la matière sur laquelle le candidat a composé ou, en son absence, celui qui a posé la question a voix prépondérante.

Art. VI.—Pour les épreuves orales, auxquelles ne sont admis que les candidats dont les épreuves écrites ont été jugées suffisantes, les membres de la Faculté ou du jury interrogent le candidat sur chacune des matières de l'enseignement, à raison de quinze minutes par terme, et plus longuement, si l'examen exige un plus grand développement.

Art. VII.—Dès que le candidat a passé sur une matière, le jury apprécie, à la majorité des voix, le résultat de l'examen partiel, en lui appliquant l'une des six notes *très bien*, *bien*, *suffisant*, *médiocre*, *mal*, *très mal*. Cette appréciation se fait séance tenante,—après délibération, si elle est nécessaire,—mais de manière que le candidat ne la connaisse point avant la fin de l'examen. En cas de partage égal des voix, le professeur de la matière sur laquelle le candidat vient d'être interrogé ou, en son absence, l'interrogateur, a voix prépondérante. Dans tous les cas, le président du jury

consigne le résultat, en mettant dans l'urne un jeton dont la couleur indique la note comme il suit :

Jeton blanç.	Très bien.
Jeton jaune.	Bien.
Jeton rouge.	Suffisant *ou* assez bien.
Jeton vert.	Médiocre.
Jeton bleu.	Mal.
Jeton noir.	Très mal.

A la fin de l'examen, le jury examine les jetons, en tenant compte de ceux mérités pour les compositions écrites, et le président proclame immédiatement le résultat, en prononçant l'admission ou le renvoi du candidat, d'après les régles suivantes. Le candidat peut être reçu avec des jetons verts, bleus ou noirs : aussi peut-on interrompre l'examen oral d'un candidat, aussitôt qu'il a mérité une de ces trois notes. Le candidat qui a échoué peut cependant se représenter, si le jury le lui permet, trois mois après son premier échec. S'il ne réussit pas à ce nouvel examen, il ne peut se représenter qu'à l'époque ordinaire ; l'année suivante et une seule fois.

Doctorat

ART. I.—Le maître ou licencié, qui veut obtenir le doctorat, peut être admis aux épreuves un an après l'obtention de la maîtrise ou licence, s'il l'a obtenue « avec grande distinction », et trois ans après, s'il l'a obtenue seulement d'une manière satisfaisante.

ART. II.—Les épreuves consistent à soutenir publiquement, en présence des membres de la Faculté, une thèse sur un sujet pris dans la matière de l'enseignement de la Faculté et

un certain nombre de propositions appartenant aux principales parties de cet enseignement.

Art. III.—La thèse et les propositions sont remises au doyen de la Faculté, en même temps que la demande d'admission aux épreuves. Le doyen consulte sur le tout les membres de la Faculté, qui donnent leur avis sur la thèse et ajoutent d'autres propositions à celles du candidat, s'il ne les trouvent pas suffisantes. Si l'avis est favorable, le doyen, après s'être assuré que la conduite du candidat est bonne, informe ce dernier que sa thèse est admise et indique le jour de la soutenance. Un mois au moins avant ce jour, le candidat doit remettre au vice-recteur, au secrétaire général et à chacun des professeurs de la Faculté une copie de la thèse et des propositions.

Art. IV.—Les professeurs de la Faculté sont convoqués pour la soutenance. On peut aussi inviter les docteurs de la Faculté, qui ne sont pas professeurs. Tous les professeurs et les docteurs présents en costume peuvent interroger le candidat à leur tour, principalement sur la thèse, et argumenter contre lui ; mais il n'est pas nécessaire que plus de cinq soient présents. Ils sont présidés par le doyen ou, en l'absence de celui-ci, par le plus ancien des professeurs présents. Le président, quel qu'il soit, a toute l'autorité nécessaire pour maintenir l'ordre dans l'assemblée, ramener le candidat à la question, s'il s'en écarte, le reprendre, s'il manque en quelque chose, et même le protéger au besoin.

Art. V.—Durant la soutenance, qui dure trois heures, le candidat doit donner tous les développements et explications qui lui sont demandés et répondre à toutes les objections qui lui sont faites et sur la thèse et sur les propositions.

Art. VI.—La soutenance se termine par le vote des professeurs et des docteurs qui ont pris part à l'examen. Ils le donnent, en déposant dans une boîte placée devant le président une des deux boules qu'on leur aura remises durant la séance. La boule blanche représente un vote favorable.

III. — PRIX

Prix Larue

Bourse de $40.00, donnée à l'élève de deuxième ou de troisième année, qui a gardé le plus grand nombre de points, dans un concours ouvert, sur toutes les matières de son cours. Cette bourse représente l'intérêt d'une somme de $800.00, offerte en don à la Faculté de Droit par l'entremise de M. Jean-Baptiste Larue, de Montréal, exécuteur testamentaire de M. Prisque Gravel.

Prix offert par MM. C. S. Campbell, F. Meredith et J. B. Allan

Ce prix, qui consiste en ouvrages de droit, a été accordé jusqu'ici, chaque année, par trois anciens élèves de la Faculté, MM. C. S. Campbell, D. D., F. Meredith et J. B. Allan, à l'élève de troisième année, qui a obtenu aux examens le plus grand nombre de points sur les matières du droit civil.

Prix Joël Leduc

Ce prix a été fondé par la Faculté en mémoire de feu M. Joël Leduc, un de ses bienfaiteurs.

Il consiste en une bourse de $20.00, donnée par concours, ouvert aux élèves de première année.

IV. — DISCIPLINE

Art. I.—Nul ne peut suivre les cours, sans avoir préalablement obtenu son inscription dans le registre de la Faculté.

Art. II.—Les élèves sont tenus de suivre les cours avec assiduité. Les professeurs prennent note des absences, et celles-ci sont enregistrées. Lorsqu'elles ont lieu sans une raison suffisante, les élèves sont exposés à n'être pas admis aux examens et à se voir refuser les certificats et diplômes dont ils ont besoin.

Art. III.—Ils ne sont admis dans la salle de cours qu'après le signal donné par l'appariteur, et ils doivent en sortir aussitôt que la leçon est terminée. Ils y occupent, pendant tout le terme, la place qui leur est assignée ou qu'ils prennent au commencement du terme, à défaut d'assignation.

Art. IV.—Ils peuvent parler dans les salles d'attente, pourvu qu'ils le fassent de manière à ne troubler personne dans la maison et à n'être pas entendus dans la rue. Ils doivent garder le silence dans la salle des leçons et, autant que possible, dans les corridors et les escaliers.

Art. V.—Il est strictement défendu de fumer dans les corridors et dans les salles et de salir le parquet.

Art. VI.—Les élèves ne doivent ni chanter, ni siffler, ni crier dans l'édifice occupé par la Faculté ou dans le voisinage.

Art. VII.—Tout dommage fait à l'édifice ou aux meubles est réparé aux frais de celui qui en est l'auteur, et l'appariteur en est responsable, s'il ne le fait pas connaître.

Art. VIII.—Tout acte de la part d'un élève, tendant à compromettre l'honneur de la Faculté, sera passible d'une réparation déterminée par les autorités universitaires.

Art. IX.—La Faculté punit la violation des règlements par l'admonition particulière, l'admonition publique, c'est-à-dire devant tous les élèves de la Faculté, le refus de l'admission aux examens ou du certificat de cours, la suspension et le renvoi.

V. — HONORAIRES ET DEBOURSÉS

Inscription, annuelle..	$ 5.00
Cours, chaque année..	60.00
Diplôme et frais d'examens pour le Baccalauréat..	13.00
Diplôme et frais d'examen pour la licence......	15.00
" " " le Doctorat....	40.00
Certificat d'Études..	10.00

Si le diplôme doit être expédié par la poste, il faut ajouter $1.00 pour les frais d'envoi.

Tous ces honoraires sont strictement payables d'avance. Le prix des cours se paye en deux versements de $30.00, au commencement de chaque terme.

FACULTE DE MEDECINE

Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal

I. — ENSEIGNEMENT

L'enseignement de la Faculté de Médecine se donne en quatre années. Il comprend les matières suivantes, divisées en deux sections, les primaires et les finales.

Primaires

Anatomie descriptive.—120 leçons par an, durant deux années.

Anatomie pratique.—90 leçons de deux heures par an, durant deux années.

Histologie normale et pathologique.—60 leçons par an, durant deux années.

Physiologie et Electricité médicale.—120 leçons par an, durant deux années

Hygiène.—30 leçons par an, durant deux années.

Chimie médicale et Toxicologie.—120 leçons par an, durant deux années.

Pathologie générale.—60 leçons par an, durant deux annnées.

Clinique interne et externe, au dispensaire de l'hôpital Notre-Dame.

Finales

Matière médicale et Thérapeutique, Pharmacie pratique.—120 leçons par an, durant deux années.

Pathologie externe et Médecine opératoire.—120 leçons par an, durant deux années.

Pathologie interne.—120 leçons par an, durant deux années.

Obstétrique et Maladies de la première enfance.—120 leçons par an, durant deux années.

Médecine légale et Maladies mentales.—60 leçons par an, durant deux années.

Clinique interne } 3 termes de 8 mois ou 4 termes de 6 mois.
"   externe }

Ophtalmologie, Otologie, Laryngologie et Rhinologie.—60 leçons par an, durant deux années.

Clinique obstétricale.— 48 leçons durant la même année.

Gynécologie.—60 leçons " " "

Pédiatrie.—30 leçons par an, durant deux années.

Déontologie médicale et Histoire de la médecine.—10 leçons, durant la même année.

Anatomie pathologique.—60 leçons par an, durant deux années.

Bactériologie.—60 leçons par an, durant deux années.

Electricité médicale pratique.—10 leçons par an, durant deux années.

II. — DISSECTION

La dissection se fait par régions.

Chaque élève doit disséquer au moins six régions, soit trois régions par année, avant de passer les examens primaires.

Chaque élève sera interrogé trois fois par le professeur d'anatomie pratique, au cours de la dissection de chaque région, et, si ses réponses sont satisfaisantes, il recevra, séance tenante, les initiales du professeur sur sa carte de dissection, ainsi que la date de cette signature.

Le professeur d'anatomie pratique inscrira au registre le nom de ses élèves, les régions qu'ils auront disséquées et la période de cette dissection.

III. — HOPITAUX ET DISPENSAIRES

Hôtel-Dieu

Cet hôpital contient 250 lits et est construit de manière à recevoir 300 et même 450 malades, au besoin.

Avec la bienveillante permission des sœurs de l'Hotel-Dieu, les élèves de la Faculté sont admis à profiter de tous les avantages qu'offre cet hôpital pour les cliniques médicales et chirurgicales.

Le département médical est sous le contrôle de la Faculté, ses professeurs titulaires étant de droit médecins de l'Hôtel-Dieu.

Hôpital Notre-Dame

Les élèves de la Faculté, avec la permission du conseil médical, ont accès à l'hôpital Notre-Dame. Cet hôpital, fondé en 1880, peut aujourd'hui recevoir facilement 135 à 150 malades.

Il y a deux services de médecine, deux services de chirurgie, un service de gynécologie, un service d'ophtalmologie, d'otologie, de rhinologie et de laryngologie et un service de pédiatrie. Il y a aussi un laboratoire de bactériologie et de chimie.

Pour le plus grand avantage des élèves, les places suivantes leur sont offertes : 1o deux places d'interne en chirurgie ; 2o deux places d'interne en médecine ; 3o une place d'interne en gynécologie ; 4o deux places d'interne en petite

chirurgie ; 5o deux places d'interne pour la section des maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge ; 6o deux places d'assistants au laboratoire d'histologie, de chimie et à la salle d'autopsie ; 7o une place d'interne à la section d'électricité médicale ; 8o une place d'assistant au dispensaire général ; 9o une place d'assistant au dispensaire des enfants.

Hospice de la Maternité

A l'hospice de la Maternité, dirigé par les sœurs de la Miséricorde, les étudiants en médecine sont admis tous les jours, sous la direction des professeurs.

Les professeurs titulaires de la Faculté sont de droit médecins consultants à cet hospice.

Dispensaires

En dehors des cliniques régulières, données aux hôpitaux et à la Maternité, les élèves de la Faculté sont admis à suivre les services des différents dispensaires établis dans les limites de la ville.

Le nombre des malades qui viennent tous les jours à la consultation, la variété de leurs maladies, tout rend ces dispensaires d'une grande utilité pour les élèves qui assistent à l'examen des malades, recoivent des médecins de service les explications nécessaires et se rendent ainsi compte des besoins habituels de la pratique.

Les deux dispensaires généraux les plus importants sont ceux de l'hôpital Notre-Dame et de l'Asile de la Providence ; le dispensaire Saint-Joseph, sous la direction des Sœurs Grises, est également ouvert aux élèves.

A l'hôpital Notre-Dame, outre le dispensaire général,

divisé en deux sections, médecine et chirurgie (la partie chirurgicale étant confiée à M. le Dr Mercier, Professeur de la Faculté), il y a un dispensaire d'ophtalmologie, d'otologte, de rhinologie et de laryngologie, sous la direction de M. le professeur Foucher, un dispensaire de pédiatrie et un dispensaire des maladies de la peau, des maladies vénériennes et des maladies nerveuses, et un dispensaire de gynécologie, dirigé par M. le Dr Harwood, professeur de la Faculté.

A l'Asile de la Providence, il y a aussi un dispensaire spécial et une clinique ponr le traitement des maladies de l'enfance. Ce dispensaire constitue, avec celui déjà établi à l'hôpital Notre-Dame, un complément nécessaire de l'enseignement clinique.

M. le professeur Desjardins est chargé, à l'Hôtel-Dieu, d'un service et d'une clinique d'ophtalmologie.

IV. — COURS PARTIELS

1. Les étudiants en droit, qui désirent suivre les cours d'Anatomie, de Jurisprudence médicale et de Toxicologie, peuvent être admis à ces leçons, en prenant une carte chez le trésorier.

2. Les étudiants dentistes sont admis à suivre les cours d'Anatomie, de Physiologie, de Chimie et d'Anatomie pratique, exigés par l'Ecole de Chirurgie Dentaire.

3. Les étudiants vétérinaires sont admis à suivre les cours de Physiologie et de Chimie et, une fois, le cours d'Histologie, suivant les règlements de l'Ecole Vétérinaire.

4. Les étudiants en pharmacie seront admis à suivre les cours requis par les règlements du Collège de Pharmacie.

V. — EXAMENS

Le programme ci-dessus renferme tous les cours et le nombre de leçons exigés par le Collège des Médecins et des Chirurgiens de la Province pour l'obtention de la licence.

Chaque année académique s'ouvre vers le 1er octobre, pour se continuer sans interruption jusqu'à la fin de juin, sauf les vacances de Noël et de Pâques.

Les cours doivent être suivis dans l'ordre indiqué plus haut.

D'après les nouveaux règlements du Collège des Médecins, sanctionnés par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, à la date du 4 janvier 1894, les examens des primaires ne doivent avoir lieu qu'à la fin de la deuxième année, et les examens des finales qu'à la fin de la quatrième année.

Pour être admis au deuxième examen, l'élève doit avoir suivi tous les cours primaires pendant deux ans. Tout élève de quatrième année devra, avant d'être admis au dernier examen, avoir subi avec succès tous les examens précédents.

En se présentant aux examens, les élèves devront produire leur certificat d'admission à l'étude de la médecine, ou de succès à l'examen préliminaire, et toutes leurs cartes de cours théoriques et pratiques, dûment certifiées. Au quatrième examen, — examen final, — ils devront en outre produire leurs cartes d'hôpital et de maternité, dûment certifiées.

Les examens sur les cours théoriques se feront par écrit et oralement.

L'examen écrit aura lieu en premier lieu ; et tout élève qui n'y aura pas obtenu le nombre de points exigés ne sera pas admis à l'examen oral.

Il y aura un examen à la fin de la première et de la troi-

sième année, sur les matières enseignées au cours de ces deux dernières années. Les notes de ces examens seront comptées aux examens de deuxième et de quatrième année, et aucun élève ne sera inscrit pour l'année suivante, s'il n'a subi avec succès chacun de ces deux examens.

VI. — DEGRES

L'Université accorde aux élèves de la Faculté de Médecine deux degrés, le baccalauréat et le doctorat.

Pour obtenir le baccalauréat, il faut avoir suivi régulièrement tous les cours inscrits au programme des matières primaires et conservé, dans un examen spécial sur ces matières, un minimum de 51 points sur 100.

Pour le doctorat, il faut avoir suivi régulièrement tous les cours des quatre années, et subi avec succès, en outre de l'examen primaire, un examen spécial sur toutes les matières finales. Le minimum des points à conserver sur chaque matière, dans ce second examen, est également de 51 sur 100.

Le baccalauréat est conféré sans note qualificative. Le doctorat, au contraire, comporte, suivant la valeur relative de l'examen, une des trois notes suivantes ; avec une très grande distinction, *summa cum laude* ; avec une grande distinction, *magna cum laude ;* avec distinction, *cum laude.*

La note *summa cum laude* est accordée à l'élève qui conserve, sur toutes les matières du double examen, la note *très bien.*

La note *magna cum laude* à celui qui obtient, avec plusieurs *bien*, une majorité de *très bien.*

La note *cum laude*, à celui qui obtient un nombre de *bien* plus grand que celui de *très bien.*

Cette troisième note peut être méritée, en dépit d'un ou

de quelques *assez bien*, pourvu que chacun de ces *assez bien* soit compensé par deux *très bien.*

Le candidat qui conserve, au moins sur chaque matière, la note *assez bien* reçoit le titre de docteur, sans note qualificative. Toute notre inférieure à celle-là, sur quelque matière que ce soit, est éliminatoire.

Les diplômes de bacheliers doivent être demandés au secrétaire de l'Université Laval à Québec, en produisant un certificat du secrétaire de la Faculté ; ceux de docteurs, désormais obligatoires, au secrétaire de la Faculté. Le doctorat donne le droit d'exercer la médecine, la chirurgie et l'obtétrique dans toute l'étendue de la province de Québec. Mais le docteur en médecine est obligé par la loi de faire reconnaître son diplôme par le Collège des Médecins et des Chirurgiens de la Province.

VII. — DISCIPLINE

1. Après chaque cours, les élèves devront se retirer de la salle de cours, jusqu'au moment du cours suivant.

2. Aucun élève n'est admis aux examens sans avoir produit ses cartes d'assiduité à tous les cours, signées par les professeurs de ces cours. Ces cartes doivent être certifiées à la fin de chaque cession, pour les cours de cette session. Ce terme passé, elles ne peuvent être certifiées qu'au bout de la session suivante, après reprise des mêmes cours.

3. Un manquement aux bienséances, durant la dissection, l'ivrognerie, une mauvaise conduite à l'Université ou au dehors, sont passibles d'expulsion ; et l'élève expulsé ne peut toucher aucune remise sur les sommes qu'il a payées à la Faculté.

4. Pour être admis aux hôpitaux, il faut être inscrit dans le registre de la Faculté.

5. Pour être admis à la Maternité, il faut avoir suivi pendant au moins deux ans les cours de la Faculté.

6. La Faculté exigera de tous les élèves que les lois de la plus stricte bienséance soient observées durant les visites aux hôpitaux et la Maternité.

7. Il est absolument défendu aux élèves d'introduire aucune personne étrangère dans la salle de dissection, sans une permission spéciale du trésorier.

8. Les élèves seront tenus responsables de toute détérioration faite par eux à la propriété ou à l'ameublement de la Faculté ou de l'Université.

VIII. — DÉBOURSÉS

Règlement

1. Au commencement de chaque année, les élèves devront faire inscrire leur nom et le lieu de leur résidence dans le registre de la Faculté et obtenir du trésorier une carte d'inscription, portant le numéro de leur siège au cours.

2. Le bureau du trésorier, M. le Dr. Foucher, est ouvert tous les soirs, samedi et dimanche exceptés, de 5 à 7 heures. Les parents des élèves sont priés, autant que possible, de traiter personnellement avec lui.

3. Le registre de la Faculté sera fermé le premier jour de novembre pour le premier terme, et le 1er février pour le deuxième terme. Cette règle sera strictement observée, et personne ne sera admis à suivre les cours après ces dates.

4. Aucun élève ne sera admis à suivre les cours, s'il n'a pris ses cartes chez le Trésorier. Les cours de l'année, inscription comprise, sont payables par moitié au commencement de chaque terme, c'est-à-dire en octobre et en janvier. Un acompte de $15.00 est requis pour l'admission à la dissection.

5. La carte d'hôpital est remise par le Trésorier aux élèves de 2ème, de 3ème et de 4ème année. Elle donne accès aux deux hôpitaux durant une période de douze mois. La carte de Maternité, à laquelle ont droit les élèves de 3ème année se prend à l'hospice de la Maternité.

6. Les élèves en art dentaire paient une rétribution annuelle de $40.00 ; les élèves en médecine vétérinaire, le prix d'un demi-cours.

7. Les élèves qui se présentent à l'examen du doctorat doivent solder d'avance au trésorier la somme de $20.00. pour les frais du diplôme, qui sera désormais obligatoire. S'ils échouent à l'examen, ils pourront se faire rembourser cette somme intégralement. Pour être admis à une nouvelle épreuve, ils devront payer une inscription de $5.00 comme élève de 5ème année, et une rétribution de $10.00 pour les frais d'examen.

Sommes à débourser

Inscription annuelle.	$ 5.00
Cours de l'année entière.	100.00
Hôpitaux (12 mois).	8.00
Maternité (12 mois).	8.00
Région supplémentaire de dissection.	4.00
Diplôme de Bachelier.	5.00
Diplôme de Docteur.	20.00

L'augmentation du prix a été jugée nécessaire pour subvenir aux frais croissants de l'outillage des laboratoires. Seuls les élèves qui commencent cette année l'étude de la Médecine sont soumis au nouveau tarif.

PRIVILÈGES DES GRADUES EN DROIT ET EN MEDECINE

L'Université Laval à Montréal forme une corporation qui a été créée par la loi 55-56 Vict., c. 54, sous le nom de : « Les administrateurs de l'Université Laval à Montréal. » Cette corporation se compose de quarante membres environ, les uns nommés à vie, les autres élus pour cinq ans. Les anciens élèves des Facultés de Droit et de Médecine, gradués plus de cinq ans à la date d'une élection, ont le droit d'élire, pour chaque faculté, deux membres de cette corporation.

FACULTE DES ARTS

I. — Cours de Littérature française et Conférences publiques

Un premier Cours dans cette Faculté, est celui de la littérature française. Il a été créé en 1898, grâce à la libéralité de M. l'abbé Colin, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice, et du Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec. Des professeurs français, agrégés de l'Université de Paris, en ont été chargés jusqu'ici.

Il comprend à la fois des conférences publiques sur les grands auteurs et les chefs-d'œuvres de la littérature française, et un cours essentiellement didactique, sur l'art d'écrire et la critique littéraire.

Les conférences sont ouvertes au public et gratuites.

Règlement du Cours

I. Le cours est ouvert à trois catégories d'auditeurs : les élèves proprement dits, messieurs et dames, spécialement inscrits à ce cours ; les membres du personnel universitaire ou d'autres maisons d'éducation, admis gratuitement, sur présentation de leur carte d'inscription aux autres cours ou d'une carte spéciale, obtenue au secrétariat ; toute autre personne, moyennant un droit d'entrée de 25 centins par leçon ou de $3.00 pour la saison.

II. Pour être considéré comme élève du cours, il faut s'inscrire préalablement au secrétariat de l'Université, assister au cours avec assiduité et présenter les travaux indiqués par le professeur. Le défaut d'une de ces conditions peut entraîner la radiation de la liste des élèves.

III. Les élèves ont accès au concours de fin d'année ; pourvu, toutefois, qu'ils n'aient manqué aucune des compositions périodiques, à moins d'un motif sérieux, soumis à l'appréciation du professeur, et qu'ils en aient, dans tous les cas, fait au moins les trois-quarts. La moyenne des notes obtenues durant l'année, ajoutée aux résultats du concours, détermine le classement final.

IV. Le cours comprend : 1o des leçons de composition et de style, 2o la correction des travaux remis par les élèves, 3o des commentaires d'ouvrages critiques et des explications d'auteurs, classiques ou modernes, qu'on étudiera au triple point de vue de l'histoire littéraire, de l'art d'écrire et du développement de la langue.

V. La saison du cours embrasse une période de six mois, de novembre à avril, en tenant compte des vacances de Noël et de Pâques. Le cours se donne le lundi de chaque semaine, à 8 heures du soir, dans la salle des conférences publiques du premier étage. Il commencera, cette année, le 7 novembre et se terminera le 17 avril.

VI. L'inscription, les cartes d'admission et les billets de sièges réservés pour les conférences publiques se prennent au secrétariat, durant la semaine qui précède l'ouverture de la saison.

Certificats et Diplômes

1. Un certificat, constatant les progrès accomplis par les élèves du cours didactique dans la connaissance théorique

et pratique de la langue, du style et de la composition est créé dans la Faculté des Arts.

2. Tous les élèves inscrits pourront y aspirer, à condition d'avoir suivi les cours avec assiduité pendant une année au moins, d'avoir durant cette période suivi au moins les trois quarts des devoirs indiqués, et d'avoir obtenu des notes dont la moyenne ne soit pas inférieure à dix points.

3. La composition finale (dissertation, discours, narration ou lettre) servira d'épreuve écrite. Quinze jours seront accordés pour la faire. Elle sera cotée suivant l'échelle ordinaire de zéro à vingt ; la note obtenue, augmentée de son sixième, s'ajoutera pour chaque candidat, à la moyenne générale de l'année.

4. Ceux pour qui le total ainsi réalisé ne sera pas inférieur à trente points, seront admis aux épreuves orales, qui consisteront à expliquer les passages tirés au sort parmi les auteurs étudiés aux conférences du vendredi, et dont la liste sera renouvelée par tiers chaque année. Le maximum pour cette épreuve sera fixé à dix points, zéro entraînant l'exclusion.

5. Pour être reçu définitivement, on devra avoir un total d'au moins trente-cinq points. La mention spéciale " avec distinction" sera donnée à quiconque aura atteint ou dépassé la somme de quarante-deux points, quatre-cinquièmes du total idéal.

6. A ceux qui, ayant avec succès subi pour la seconde fois ces diverses épreuves, y ajouteront des notions élémentaires d'histoire de la littérature française, pourra être attribué, à la discrétion des examinateurs, un diplôme d'études littéraires. Par mesure transitoire, les prix de l'ancien concours seront assimilés à une première épreuve heureuse.

7. Pour la correction de la composition finale, et pour l'examen oral, un comité spécial de deux membres nommés par la Faculté sera adjoint au professeur.

8. Les certificats et diplômes seront décernés en séance publique, à la suite d'un rapport sur les travaux du cours didactique.

Conférences publiques

La saison des conférences publiques est la même que celle du cours de littérature française : novembre-avril. Elle comporte une série de conférences sur la littérature française, faites, tous les quinze jours, par le professeur qui donne le cours ; et, dans l'intervalle, des conférences variées, données par des professeurs de l'Université ou des étrangers.

Toutes ces conférences ont lieu régulièrement le mercredi soir, à 8¼ heures, dans la salle des promotions. Le public y est admis gratuitement. On peut toutefois retenir un siège pour la saison, au prix de $3.00.

La première conférence de l'année sera donnée par M. Augustin Leger, chargé du cours de littérature française, le 2 novembre 1904.

II. — COURS DE DROIT PUBLIC DE L'EGLISE

La Faculté des Arts comptera désormais une chaire de Droit public de l'Eglise. Les Autorités Ecclésiastiques et Universitaires désiraient depuis longtemps la création de cette chaire, si bien à sa place dans une Université Catholique.

Vingt leçons, données annuellement, par un Professeur compétent, fourniront à notre société instruite un enseignement solide, et de plus en plus nécessaire, sur l'organisme de l'Eglise, ses rapports avec l'Etat, ses droits en matière de législation, de discipline, d'éducation, etc.

Ces leçons se donneront de novembre à avril, le mardi de chaque semaine, à 8 heures du soir, dans la salle des Conférences publiques, et l'admission sera absolument gratuite.

ECOLE POLYTECHNIQUE

Annexée à la Faculté des Arts

I. — Enseignement

Les programmes d'études embrassent toutes les sciences, pures et appliquées, qui forment le fond de l'enseignement dans toutes les institutions importantes du même genre.

Ils ne peuvent trouver place dans cette publication à cause de leurs développements considérables. Nous n'en donnerons qu'une nomenclature sommaire.

Le cours régulier d'études est de quatre ans.

La première année est exclusivement consacrée aux *Mathématiques élémentaires* et aux éléments de la *Physique*, de la *Chimie* et de l'*Histoire naturelle.*

Les 2e, 3e et 4e années font les études *Mathématiques* de l'*ordre supérieur*, nécessaires aux travaux de l'ingénieur : la *Physique*, la *Chimie*, la *Mécanique*, la *Géologie*, et les cours techniques suivants : l'*Architecture*, la *Construction des machines*, le *Lever des plans* et la *Géodésie*, la *Cosmographie*, les *Constructions civiles*, les *Ponts* et les *Constructions métalliques*, l'*Hydraulique*, les *Chemins de fer*, les *Travaux publics*, la *Chimie analytique*, la *Physique industrielle* et l'*Electrotechnique*.

A ces cours viennent s'adapter des travaux d'application, qui sont présentés, chaque année, à un jury dénommé Conseil de perfectionnement.

Une note, d'un minimum déterminé dans chaque cours, est nécessaire à la fin de chaque année, pour passer d'une division à la division supérieure ; l'obtention des diplômes est, de même, soumise à de certaines conditions qui portent sur l'ensemble des quatres années d'études.

Des élèves dits *partiels* peuvent être admis à suivre certains cours, en dehors du câdre régulier de l'Ecole, si leur aptitude à les suivre est constatée ; ces demandes sont l'objet d'arrangements particuliers.

II. — Conditions d'admission à la première année d'études ou 4e division [1]

Les conditions d'admission à la première année sont les suivantes :

1o Passer un examen satisfaisant sur :

a) Le Calcul arithmétique ;

b) L'Algèbre, jusqu'aux équations du 5me degré exclusivement ;

c) La Géométrie plane : Eléments d'Euclide, livres I, II, III, IV, VI, VII. — Eysséric, Géométrie plane, chap. I, II, III, IV. — Legendre, livres I, II, III, IV.

d) Les premières notions de Trigonométrie.

2o Être âgé de 16 ans, sauf dispense d'un an, accordée par le jury d'examen, suivant le résultat de l'examen.

---

1 Les examens de passage de la 4e division (1er année) dans la 3e (2e année) ont lieu dans tout le cours du mois de mai.

Si quelque postulant sollicitait son admission immédiate en 2e année, il devrait en faire la déclaration au *Directeur* du 1er au 15 avril, afin qu'il soit convoqué aux dates des examens sur chaque matière, pour passer ces examens conjointement avec la 1ère année.

Le programme des matières d'examen pourra être modifié graduellement.

Les candidats peuvent se présenter à partir de l'ouverture de l'année scolaire, ou, par anticipation, avant la clôture des classes de l'année précédente.

L'examen est passé devant le directeur des études et les professeurs de mathématiques de l'école.

III. — Diplômes et Grades

L'Université délivre les diplômes d'Ingénieur civil aux élèves qui terminent leurs cours dans les conditions de succès déterminées par les règlements Ce diplôme donne droit à celui de Bachelier ès-sciences appliquées. (B. A. S.)

La *Gazette Officielle* de la Province de Québec, le Rapport du Surintendant de l'instruction publique et l'Annuaire de l'Université Laval, publient la liste des élèves sortants, qui ont obtenu le diplôme d'ingénieur.

Les élèves de l'Ecole Polytechnique jouissent des privilèges conférés aux étudiants en génie civil, par les lois spéciales à la profession d'arpenteur.

IV. — Prix et Bourses

En 1874, feu M. Peter Murphy[1], membre de la commission des Ecoles Catholiques de Montréal et du Conseil de l'Instruction publique de la Province de Québec, a fait, en faveur de l'Ecole Polytechnique, une fondation perpétuelle, qui doit être employée aux fins suivantes :

1o Une médaille d'argent, à l'effigie du Donateur, est destinée à l'élève le plus méritant de la quatrième année,

1 Décédé en 1901.

pourvu que la moyenne générale de ses notes, pour le cours complet, atteigne au minimum 11½ sur 20.

2o Deux bourses, de $50.00 chacune, sont mises annuellement à la disposition de deux élèves, choisis par l'administration de l'Ecole, pour payer leurs cours.

Nul ne peut obtenir de bourse dans la première année de sa présence à l'Ecole.

Les octrois de bourses ne sont jamais que pour un an. Les décisions de la Corporation, octroyant une bourse, doivent être considérées comme étant une faveur rétroactive accordée au postulant, s'il s'est fait remarquer par son zèle et son mérite durant l'année scolaire et si, d'ailleurs, sa position de fortune appelle exceptionnellement la bienveillance de la Corporation.

En conséquence, aucune bourse n'est accordée que sur le rapport du directeur des études.

La gratuité scolaire ne s'applique qu'à la rétribution de $50.00.

V. — Rétributions scolaires

Les rétributions scolaires sont les suivantes :

1o $5.00 pour l'immatriculation, quand l'élève entre à l'Ecole, valable pour toute la durée de son cours d'études.

2o $50.00, rétribution annuelle pour l'enseignement. Ce montant couvre l'usage sur place de la bibliothèque et les frais de laboratoire, en dehors des manipulations personnelles des élèves dans le cours de chimie analytique.

3o Un dépôt annuel pour la fourniture, par l'Ecole, de certains documents autographiés et pour couvrir la dépense de certaines détériorations légères, provenant de la faute des élèves. Ce dépôt est de $5.00 pour les élèves de 1re année, de $10.00 pour ceux de 2me et de 3me, et de $20.00 pour

ceux de 4me. La balance de ce montant leur est restituée annuellement.

Le payement de la rétribution de $50.00 se fait au début de l'année pour toute l'année, ou au début de chaque session pour la session.

S'il se fait dans les quinze jours de l'ouverture de la session, il est accordé 5% d'escompte.

Le montant du dépôt ci-dessus peut varier dans les années à venir, si la valeur des documents fournis devient plus considérable. En outre, une indemnité de $5.00 est exigée en deuxième et troisième année, pour l'enseignement topographique.

Nul n'est admis à passer des examens généraux, spécialement à la fin de l'année, s'il n'est en règle avec l'administration pour quelque compte que ce soit.

Les élèves dans leur dernière année, doivent aussi faire le dépôt de $20.00 pour les frais de diplômes d'ingénieur civil.

Le diplôme de Bacheliers ès-sciences appliquées (B. A. Sc.) coûte $10.00, mais il est facultatif.

Les élèves partiels auront à faire des déboursés spéciaux, fixés pour l'année par la Commission administrative, suivant les études qu'ils demanderont à suivre.

Les livres et objets prescrits par le directeur sont obligatoires et à la charge des élèves.

ECOLE DE MEDECINE COMPAREE

ET DE SCIENCE VÉTÉRINAIRE [1]

---

1 Pour tous les détails concernant cette école agrégée, voir son annuaire spécial.

ECOLE DE CHIRURGIE DENTAIRE

I. — ENSEIGNEMENT

L'enseignement de l'Ecole de Chirurgie Dentaire se donne en quatre années, et les matières se divisent en primaires et finales comme suit :

Primaires

Anatomie générale, descriptive et pratique	Cours de la Faculté de Médecine de l'Université Laval
Physiologie générale, - - - - - - - -	
Chimie. - - - - - - - - - - - - -	

Histologie. — 10 leçons par an, durant deux années.

Technique opératoire. — 10 leçons par an, durant deux années.

Anatomie et Physiologie dentaire. — 15 leçons par an, durant deux années.

Finales

Pathologie dentaire. — 30 leçons par an, durant deux années.

Chirurgie buccale. — 20 leçons par an, durant deux années.

Bactériologie. — 10 leçons par an, durant deux années.

Hygiène. — 15 leçons par an, durant deux années.

Dentisterie opératoire et Electrothérapie. — 25 leçons par an, durant deux années.

Couronnes, Ponts. — 15 leçons par an, durant deux années.

Prothèse. — 20 leçons par an, durant deux années.

Métallurgie. — 15 leçons par an, durant deux années.

Matière Médicale. — 30 leçons par an, durant deux années.

Orthodontie. — 15 leçons par an, durant deux années.

Anesthésie. — 16 leçons par an, durant deux années.

Jurisprudence dentaire. — 10 leçons par an, durant deux années.

II. — DISSECTION

Les étudiants-dentistes font la dissection complète avec les étudiants en médecine, et sont soumis aux règlements de l'Ecole de Médecine à cet égard.

III. — INFIRMERIE

L'infirmerie dentaire, sise au No 1919 de la rue Ste-Catherine, coin St-Laurent, est ouverte tous les matins de 9 hrs. à midi, du 1er octobre au 1er avril, pour les élèves de troisième et de quatrième année. Cette infirmerie est sous le contrôle du Collège des Chirurgiens Dentistes de la Province de Québec, les étudiants reçoivent leurs ordres du Surintendant ou du Démonstrateur en charge, ou encore des Professeurs titulaires de l'Ecole présente, qui sont de droit, démonstrateurs.

IV. — EXAMENS

Les matières enseignées par cette école sont en conformité avec les règlements du Collège des Chirurgiens Dentistes de la Province de Québec pour l'obtention de la licence.

Les cours commencent le premier lundi d'octobre et se continuent sans interruption, sauf la vacance de Noël, jusqu'à la fin de mars, date des examens.

Un examen sur chaque matière a lieu à Noël et à la fin de l'année. Pour se présenter à l'examen de fin d'année, il faut avoir une carte d'assiduité, qui n'est donnée qu'aux élèves ayant assisté à 80% des cours.

Pour passer d'une année à l'autre, il faut avoir conservé 60% sur chaque matière et 66% sur le tout. 75 est première classe, et 66 seconde classe.

Les examens de fin d'année se font par écrit et oralement ; ceux de termes, par écrit seulement.

V. — DEGRES

Le dégré conféré par l'Ecole est celui de « docteur en chirurgie dentaire. » Pour avoir droit de se présenter pour ce dégré il faut 1o avoir suivi régulièrement les cours des quatre années et produire ses cartes à cet effet ; 2o avoir passé tous les examens de termes ou de fin d'année ; 3o avoir payé au Trésorier de l'école, l'honoraire du dégré ; en cas d'insuccès, une remise de la moitié sera faite ; 4o avoir été inscrits à l'Infirmerie dentaire deux années et produire un certificat du surintendant attestant qu'on a fait les opérations suivantes : *a* cinquante extractions de dents, *b* cinquante obturations en amalgame ou en ciment, *c* vingt-cinq obturations en or, *d* dix pièces de prothèse, dont deux à base métallique (supérieure et inférieure), *e* quatre ponts en or ou en porcelaine, *f* six couronnes dont 3 en porcelaine et 3 en or, *g* dix nettoyages de dents, *h* avoir assisté à dix cas d'anesthésie et d'auscultation du patient.

Celui qui obtient 90% à l'examen final reçoit le degré avec

la note *summa cum laude ;* 80% *magna cum laude ;* 70%, *cum laude ;* en-dessous et jusqu'à 66%, nombre de points minimum pour passer, l'élève reçoit le degré sans note qualificative.

Le doctorat ne donne pas le droit de pratiquer la chirurgie dentaire dans cette Province, il faut pour cela s'être conformé aux règlements du Collège des Dentistes, mentionnés plus loin, en faveur de ceux qui sont en règle avec le collège, deux assesseurs assistent aux examens, et sur rapport favorable, ceux qui réussissent reçoivent leur licence, sans examen supplémentaire.

L'Ecole reçoit des élèves benévoles ou étrangers, c'est-à-dire des élèves qui veulent obtenir seulement le degré, pour aller pratiquer ailleurs. Ces élèves ne sont pas obligés de passer un examen d'admission à l'étude, mais ils devront tout de même prouver, à la satisfaction du conseil de l'Ecole, qu'ils ont les connaissances générales requises pour commencer les études de chirurgie dentaire.

VI. — DISCIPLINE

1o Après les cours, les élèves doivent quitter la salle aussitôt.

2o Tout manquement aux règles de la bienséance, inconduite ou ivrognerie aux cours ou en dehors des cours sera puni. En cas d'expulsion, aucune remise ne sera faite.

3o Pour suivre les cliniques à l'infirmerie, il faut être inscrit dans les livres de l'Ecole.

4o Les élèves seront tenus responsables des détériorations causés par eux à la propriété ou à l'ameublement de l'école.

5o Il est défendu de fumer, cracher, siffler ou chanter dans les salles de cours.

6o Les élèves ayant affaire au Directeur, au Régistrateur ou Trésorier de l'Ecole, ou aucun des professeurs, devront autant que possible, les voir à leur bureau, à l'Université, avant ou après les cours.

VII. — DEBOURSES

1o Personne ne pourra suivre les cours sans être enregistré ; les élèves devront au commencement de chaque année s'inscrire chez le régistrateur, et lui présenter en même temps le reçu du Trésorier de l'Ecole pour ce montant.

2o Tous les paiements d'honoraires doivent être faits au Trésorier de l'Ecole qui fait remise à qui de droit, de la partie qui leur revient.

3o Les honoraires de cours devront être payés avant le 1er novembre de chaque année, date de la fermetúre du régistre. Ceux qui n'auront pas payé à cette date se verront refuser l'admission aux cours.

4o Les honoraires sont :—

Inscription annuelle - - - - - - -	$ 5.00
Cours de chaque année - - - - - -	100.00
Infirmerie 3me et 4me année (chaque année)	25.00
Diplôme de Docteur - - - - - - -	30.00
Licence du Collège - - - - - - -	60.00
Reprise d'examens (chaque matière) - -	5 00

Toute correspondance ou demande d'informations doit être adressée au Directeur de l'Ecole.

GRADUES DE L'UNIVERSITE LAVAL

A MONTREAL

Depuis sa fondation jusqu'au mois de juin 1903 [1]

FACULTE DE THEOLOGIE

Bacheliers en Théologie

1880—Becker, Henry-Charles.
McKeon, Albert-John.
McMahon, Dennis
Walsh, J.-J.
1884—Gibson, Thomas-S.
1886—Butler, Fr.-In.
Kane, Chs-Fr.
1887—Bastien, Alfred.
1889—Grace, J.-F.
1890—O'Reilly, N.
1892—Auclair, Elie.
1893—Roy, J.-E.
1894—Gauthier, G.-L.
1896—McCauley, H.-W.
Sullivan, M.-B.
Walter, A.-C.
1897—Barry, J.
Caroll, J.-P.
1899—Curran, M.-J.
Nagle, N.-J.
O'Learey, L.-J.
Valois, J.-A.-O.
1901—Walsh, J.-J.

Licencié en Droit Canonique

1901—Curran, M.-J.

Licenciés en Théologie

1879—Becker, Henry Chs, *a. d.* [2]
McKeon, Albert-John
McMahon, Dennis.
1892—Auclair, Elie, *a. d.*
1897—Carroll, J.-P.
1899—O'Leary, L.-J.

Docteur en Théologie

1779—Becker, W.-C.
1897—Carroll, J.-P.

---

1 Cette liste ne contient, sauf pour les grades en médecine humaine et vétérinaires, que les noms des gradués qui ont *demandé* à l'Université le diplôme attestant le grade *mérité*. Les gradués de l'année 1903-1904 sont indiqués à la fin de l'annuaire.

2 Les abréviations *a. d.* et *a. g. d.* indiquent respectivement les notes qualificatives : *avec distinction* et *avec grande distinction*.

FACULTE DE DROIT

Bacheliers

1879—Simard, Eugène.
1880—Guindon, Louis-Napoléon.
Paradis, Joseph-Edouard.
1881—Bertrand, Emery-Philippe.
Brosseau, Toussaint.
Cressé, L.-G. Auguste.
Doucet, Joseph-Stanislas.
Leduc, Joseph-Dominique.
Mackay, Auguste-Etienne.
Rinfret, Joseph-Alfred.
Taché, Louis-Jean-Etienne.
Turgeon, Louis-Edouard.
1882—Baillargé, Maurice.
Bissonnette, M.-L.-Amédée.
Beaune, Joseph.
Champagne, Louis-Nap.
Cholette, Henri-Arthur.
Drouin, Pierre-Elzéar.
Dugas, Amédée
Fortin, Georges-Elzéar
Lafontaine, Edouard-Ulric
Laliberté, Eusèbe
Martel, Joseph-Philippe.
McCully, Cornélius
Marion Joseph-Eugène Ed.
Morgan, William-G.
Poirier, Pierre-T.
Renaud, Pierre-Uldéric
1883—Chênevert, Cuthbert-Alph.
Dandurand, Raoul
Gagnon, Charles-Edouard
Hennessey, Daniel Jean
Héroux, Joseph-George-E.
Lafortune, Daniel-Arthur
Laurendeau, Romulus-H.
Lavallée, Louis-Arsène
Leroux, Joseph-Stanislas
Lynch, Joseph-Arthur
Melançon, Joseph
Moreau, Tancrède-Toussaint
Papineau, Louis-Joseph
1883—Prieur, Georges-Robt-Arth.
Roy, Joseph-Pierre
St-Louis, Charles-Horace
1884—Allard, Victor
Bauset, Edouard
Bédard-Edouard-Jean
Bélanger, Louis
Bouchette, Robert-Errol
Brodeur-Louis-Philippe
Chambers, Arthur-Hetching
Delfausse, Jean-H.-R.
Desaulniers, Ernest-Louis
Geoffrion, Jean-Geo.-Godef.
Gouin, Jean-Lomer
Gratton, Charles-Eusèbe
Laurendeau, Georges
Marceau, François-Raymond
Olivier, Joseph-Charles
Rinfret, Léonce-Auguste
Roy, Charles-Salomon
1885—Brunet, Joseph-A.
Champagne, Cyrille-Hector
Gérin, Léon
Germain, Stanialas-Adolphe
Hébert, Joseph-Albert
Lanctot, Charles
Lorimier de, Albert-E.
Marceau, Joseph-Odilon
Mathieu, Ernest-S.
Tremblay, Louis-Philippe
Villiars, Joseph-Antoine
1886—Brien, L.-Adélard
Chauvin, Hector
Demers, Louis-Philippe
Ducharme, Charles-L.
Forget, Joseph-F.-Philéas
Gaboury, Louis-Amédée
Gendron, L.-A.-Aimé
Hénault, E.
Hétu, L.-J.-Ovide
Lacoursière, R.-Stanislas

1886—Lemire-Marsolais, M.-J.-A.
Macdonald, M.
Murphy, David-E.
Perrault, Joseph-Edmond.
Prévost, Louis de Gonzague.
Rocher, Auguste.
Sicotte, Louis-Wilfrid.
1887—Bourgeois, E.
Bruneau, A.-A.-A.-
Cormier, F.
Gervais, Honoré, H.-A.
Larose, Wilfrid.
Légaré, A.
Meredith, Frederick-E.
Viau, L.-P.-H
1888—Allan, J.-Bryce.
Beaudoin, A.
Crépeau, A.
Gélinas, Eugène.
Godin, Eugène-H.
Lavallée, P.-O.
Morin, J.-B.-M.-Victor.
Plourde, F.-Ubald.
Sanche, Hubert.
Théoret, J.-A.
1889—Bouliane, Adjutor.
Joubert, A.W.A. Beaumont.
Merizzi, Philippe-Romuald.
1890—Chauveau, P.-A.
Colpron, J.-N.
Crépeau, F. G.
Fiset, M.
Giroux, A
Jocks, J.-W.
Ladouceur, E.-A.-B.
Lamarche, L.-J.-P.
Lippé, C.-A.
Meunier, J.-H.
Rinfret, E.-A.
Roy, F.-U.
Schetagne, H.-F.
St-Denis, A.-J.-A.
Villeneuve, P.-E.
1891—Bouchard, A.
Chagnon, J.-N.-A.
Ladouceur, E.-A.-B.
Lorimier de, Raoul.
1892—Bourdeau, G.-A.
Bernard, L.-E.
Bourgeois, J.-M.
Coderre, L.
Fournier, J.-O.
1892—Germain, L.-A.-E.
Hénault, L.-A
Ladurantaye de, J.-G.
Lussier J.
Lacasse, P. C.
Laurendeau, C.-U.
Martineau, Victor.
Masson, Louis.
O'Bready, M.
Primeau, Eugène.
Proulx, W. J.
Routhier, M.-O.
1893—Brault, C.-E.-A.
Buchanan, A.-W.-P.
Fontaine, Z.
Généreux, G.-A.
Labelle J.-A.
Mackay, J. Alfred-A.
1894—Archambault, A.
Bazin, A.
Beaubien, C.-P.
Beaudoin, R.-T.
Benoit, B.
Bonin, A.
Beaudry, J.-R.-F.
Chevalier, J.
Denault, J.-M.-A.
Dumouchel, R.
Drouin, J.-A.
Décarie, J.-L.
Foisy, J.-A.
Garceau, Napoléon.
Goyette, O.-A.
Lamarche, J..A.
Lamothe, C.
Lesage J.
Loranger, Louis.
Marsan, G.-A.
Mount, W.
Merizzi, E.
Ouimet, J.
Plante, M.-H.-A.
Pagnuelo, Tancrède.
Prévost, J.-B.-B.
Rousseau, A.
Sylvestre, Joseph.
Tourigny, A.
Trudel, P.
Vanier, A.
Vermet, J.-C.
1895—Archambault, J.-B.
Boissonneault, G.

1895—Bourbeau, J.-M.-A.
Brossard, L.-J.-A.
Beullac, Pierre
Belzile, Louis de Gonzague
Baker, W.-A.
Chalifoux, L.
David, J.-H.
Desjardins, A.
Demers, Joseph
Dubreuil, A.
Décarie, A
Fortin, Auguste
Gourre, E.
Garneau, J.-H.-H.
Gauthier, D.
Guilbault, R.
Goyette, C.-L.
Joseph, Em.
Jacobs, L.-W.
Jasmin, H.-L.
Lamarre, J.-T.
Lamarche, J.-S.
Lamoureux, R.-M.-J.
Lavimodière, A.
Laporte, C.-Z.
Larose, V.
Léonard, J.-E.
Létourneau, S.
Massicotte, E.-Z.
Mondou, J.-A.-A.
Mount, H.-E.
Paquet, C.
Perron, J.-L.
Perrault, C.
Rivet, A.-D.
Roy, Elzéar
Sénécal, O.
Sicotte, L.
St-Germain P.
Wilson, C.-A.
1896—Archambault, N.
Bégin, Ph.-A.
Comeau, J.-A.
Cordeau, N.-Z.
Desislets, A.
Gosselin, A.-L.
Gérin, J.-L.
Lachapelle, E.-J.
Lamontagne, J.
Lavallée, Charles-B.
Leclaire, J.
Mathieu, De Ligny
1896—Morin, L.-J.-S.
Paré, O.
Robillard, Ald.
Salaberry de, Réné
Tétreau, Ernest
1897—Baby, L.-G.-A. Duperron
David, J.-T.
Derome, L.
Ferron, J.-F.
Foisy, J.
Geoffrion, J.-N.-A.
Geoffrion, L. P.
Gohier, H.
Gaudet, Victor
Lacroix, J.-O.
Lamarche, J.-A.
Mainville, J.-R.
Monty, R.
Meunier, E.
Mousseau, J.-O.
Papillon, J.-A
Rousseau, E.
Sincennes, J.-B.
Touchette, G.
Tessier, N.
Vanier, G.
1898—Archambault, J.-S.
Brassard, E.
Brodeur, J.-A.
Fortin, P.-A.
Godbout, A.
Lemieux, A.
Léonard, V.
Poliquin, G.
Trépanier, P.-J.-T.
1899—Bertrand, L.-Z.
Brien *dit* Desrochers, J.E.M.
Bernard, Hector
Bérard, Jean-Baptiste
Cordeau, L.-B.
Cinq-Mars, A.
Damphousse, Honoré
Desaulniers, Edmond-L.
Dufresne, H.-R.
Fontaine, L.-Beaulieu.
Forest, J.-Z.
Goyette, C.-A.
Gaudet, J.-M.-B.
Gagnon, Isidore.
Guérin, L.
Gravel, A.
Julien, J.-A.

1899—Lalonde, Wilfrid
Lorimier de, L.-Raoul
Lapierre, Omer
Laramée, J.-A.-H.-Arthur
Laurier, Raoul
Lebeau, J.-E.
Mathieu, J.-J.-V.
Mercier, Henri
Mercier, J.-A.
Milette, J.-N.-A.
Ogleman, J.-A.
Pilon, J.-A.
Pruneau, J.-A.-N.
Prudhomme, A.-E.
Raymond, Napoléon
Rivet, H.
Rocher, Robert
Robitaille, C.
Séguin, P.-A.
St-Martin, L.-N.
Tremblay, O.
Trudeau, J.-P.-C.
1900—Béïque, Louis-J.
Béliveau, J.-A.
Bisaillon, H.-R.
Décary, E.-R.
Desmarais, O.
Jodoin, T.
Hébert, Ernest
Lévesque, L.-E.
Leduc, L.
Marceau, J.-V.
Mayrand, G.
Patterson, W.
Rainville, J.-H.
Ste-Marie, J.-W.
1901—Archambault, Auguste
Archambault, Joseph
Bigué, Philippe
Deguire, Séraphin
Demers, Hector
Désy, Louis-Joseph-A.
Dion, Héliodore
Du Tremblay, Pamphyle-B.
Faribault, Léon
Lacasse, Napoléon-N.
1901—Lacombes, Georges-Albini
Laflamme, Horace
Laurier, Lévis
Libersan, Albert-T.
Magnan, J.-Georges
Marsolais, Georges-L.
Molleur, Georges O.
Roy, Joseph
Savignac, Albert
St-Pierre, Henri-A.
Talbot, Joachim
Tremblay, François
Valiquette, Alphonse
1902—Archambault, Edouard
Bousquet, J.-B.-Eugène
Brais, Louis-Jos-Emilien
Bumbray, John
Caron, S.-Ménésippe
Carufel (de), Eugène
Depocas, Gustave-Emile
DuBoyce, Percy-C.
Ducharme, J.-B. Raoul
Emard, Edouard-Charles
Gagné, Arthur
Gibeault, Arthur
Jalbert, J.-Wilfrid
Jodoin, Henri
Leblanc, Amédée
Lefebvre, Joseph-Ephrem
Leroux, Joseph-René
Ouimet, Joseph-Rodolphe
Pilon, Wilfrid
Renaud, Gustave
Rochon, Gédéon
Saint-Julien, Raoul
Trudeau, Aristide
Vigneault, Charles-Edouard
1903—Béïque, Henri
Courchesne, Ovide
Dalbec, Hector
Fauteux, Francis
Feeney, Benet
Fortin, Anthime
Jarry, Adélard
Lanctot, Denys
Reilly, Clifford-B.

Licenciés

1879—Chaurest, Joseph-Adolphe
Descarries, Joseph-Adélard
1879—Lafontaine, Pierre-Eugène, *a. g. d.*

1879—Léveillée, Chs-Alphonse
Nantel, Bruno
St-Julien, Jules-André
1880—Boisvert, Onésime, *a. g. d.*
Dorion, Ach., *a. g. d.*
Lamirande, Alexandre
1881—David, Arthur
Drouin, Jos.-Octave, *a. g. d.*
Emard, Joseph, *a. d.*
Gérin-Lajoie, Henri, *a. d.*
Lemoyne de Martigny, Chs, *a. g. d.*
1882—Belcourt, Nap.-Ant., *a. g. d.*
Comeau, Louis-Arsène-H.
Fortin, Thos., *a. g. d.*
Holt, Chs-McPherson
Richard, Jos.-H.-Nap., *a g.d.*
1883—Jodoin, Alexandre
1884—Campbell, Chs-S., *a. g. d.*
1886—Demers, L.-Philippe, *a. g. d.*
1887—Bérard, L.-P.
Gervais, H.-Hon.-A., *a. g. d.*
Meredith, Fred -Ed., *a. d.*
Viau, Ls-Ph.-H., *a. g. d.*
1890—Mathieu, Georges-Etienne
1891—Lamarche, J.-A.
Loranger, Louis
1896—Brisset, Joseph
Beaudry, P.
Cousineau, Philémon
Cusson, V., *a. g. d.*
Desaulles, Casimir
Lachapelle, A., *a. g. d.*
Meunier, L.
Rodier, C.
Surveyer, Edouard-F.
Taschereau, Robert-A.-P.
1897—Beaudoin, G.
Bédard, L.-A.
Boucherville, Joseph de
Brossard, E.
Duranleau, A.
Hébert, J.-A.-H.
Lacoste, Paul
Mousseau, J.-O.
1899—Archambault, Anthime-S.
Beauregard, Elzéar
Boileau, L.-J.
Bourbonnière-Gaudry, J.-B.-F., *a. d.*
Bertrand, L.
Bessette, Wilfrid
Dussault, J.-C.-Hector
Fortier, H.-A.
Guilbault, J.-P. O.
Grenier, Armand
Hurteau, J.-A.
Lanthier, J.-O.
Loranger, Joseph-H.
Marchand, C.-E.
Patenaude, E, *a. g. d.*
Piché, Anthime
Pelletier, A.-S.
Rainville, Paul
Rousseau, Maurice
Savignac, J.-A.
1900—Biron, E.
Cinq-Mars, Alexand., *a. g. d.*
Desbois, D., *a. d.*
Fauteux, G.-A.
Morin, A.-Zénon
Pigeon, A.
Robert, J.-Léonide
St-Cyr, J.-F., *a. g. d.*
Saint-Germain, Paul
1901—Beaudry, L.-Richard
Marin, Joseph-Henri
St-Jacques, Joseph-Léon
1902—Beaudry, Adrien
Beaulieu, Louis.-E., *a. g. d.*
Faribeault, Léon
Lamothe C.
Langlais, Jule
Rhéaume, Théodule
1903—Morin, L.-J.-S
Brouillet, Henri
Cholette, Edouard
Faribault, René
Filion, Zéphirin
Trembay, Achille

Docteurs

1882—Lafontaine, Pierre-Eugène
1889—Demers, Louis-Philippe
Gervais, Honoré
1896—Lemieux-Rodolphe
1901—Holt, Charles-McPherson
Loranger, Louis
Taschereau, Robert
Cousineau, Philémon

FACULTE DE MÉDECINE

Bacheliers [1]

1880—Cherrier, Joseph
Cormier, Isaïe
Gaboury, Aimé
1881—Chaffers, Joseph
Joyal, Arthur
Lafontaine, Félix-Gustave
Leroux, Joseph
Matte, Louis-Eug-Nap.
Prévost, Jos.-Wilfrid
Thibaudeau, Albert
1882—Brennan, Michael-Thomas
David, Paul-Arthur
Desjardins, Joseph
Mignault, Rodrigue
Surprenant, Joseph
Sylvain, Emile
1884—Hénault, Wilbrod-Antoine
Lambert, J.-O.
1885—Chabot, N.-Gédéon
Delisle, Arthur
Delorme, L.-N.
Filiatrault, Stanislas
Marsil, Charles
Ostiguy, Charles-Ovide
Richard, J.-B.
Roy, L.-J.-Hercule
1886—Cotret de, Elphège-Réné
Daignault, Joseph-Arthur
Duhamel, Alfred-Antoiue
Mount, John-N.-P.
Rasconi, Charles-Edouard
Ricard, J.-Arthur
Schiller, L.-Edouard
Thériault, Horace
1887—Desjardins, J.-Stanislas
Laberge, Joseph-Édouard
Ostiguy, J.-Bte.-Emile
Pontbriand de, J.-T.-D.
1887—Villeneuve, Georges
1888—Boulet, J.-Rodolphe
Cotret de, Oswald-René
Harwood, L. de Lotbinière
Lemoyne deMartigny, Adels.
Lesage, J.-E.
Letourneau, J.-Narcisse
Mercier, Oscar-F.
Poirier, S.-Simon
1889—Désy, Louis-Joseph
Duhamel, Henri-Masson
Laurin, E.
Leduc, L.-P.-N.
O'Rourke, Jean-Guillaume
1890—Beaudry, Rodolphe
Brien, J.-A.
Chagnon, J.-E.-Philippe
Hébert, Réné
Préfontaine, H.
1891—Charlebois, Ls -A.
1892—Bourdeau, V.-S.
Champagne, J.-A.
Chènevert, O.
Dufresne, L. A.-H.
Duhamel, A.
Godin, C.-H.
Lemay, J.-D.
1893—Bachand J.
Beauchamp, J.
Desrosiers, L.-A.
Gendron, A.-E.
Landry, N.
Lefebvre, A.
Lupien, L.
Montpetit, L.-A.
1894—Bergeron, E.
Charon, T.-C.-C.
Girard, A.

1 L'ancienne Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal ne conférait pas le grade de Bachelier.

1894—Hurtubise, A.
Lebel, A.
Legris-Lavergne, J.-W.
Pinault-Deschatelets, J.-P.
Pomerat, C.-M.
Richard, J.-B.
Robillard, J.-E.
Albert, L.-N.
1895—Boulay, A.-O.
Charbonneau, J.
Chevigny, A.-J.
Demers, J.-F.
Desaulniers, E.-L.-M.
Fecteau, A.
Gélinas, J.-A.
Labelle, W.-J.
Roy, J.-N.
1896—Daudelin, S.-A.
Désy, E.-V.
McCoy, H.-Alexandre
Ostiguy, Paul
Poutré, Ephrem
1897—Caisse, L.-P.
Décarie, J.-P.
Lemoine J. H.
Roy, G.
1898—Boucher, N.
Girouard, L.-D.
1899—Abdou, N.-A.
Casgrain, E.
Colin, J.-E.
Jacotel, J.-A.
Malouf, Abraham-Kattini
Saucier, J.-T.-O.
Scott, Charles
1901—Brisset, Gabriel
Caron, Amable
Desmarais, Philéas
1901—Landry, Joseph-Napoléon
1902—Aubin, Alexandre
Lamontagne, J.-Aimé
Massé, Jean-Bapiiste
Rochon, J.-Omer
Schiller, Joseph
1903—Archambault, G.
Bellefeuille de, G.
Bertrand, E.
Bonin, A.
Brault, T.
Chagnon, D.
Desorcy, C.
Dumont, R.
Gagné, R.
Grenier, M. P.
Handfield, J. A.
Hébert, O.
Labelle, E.
Laflèche, J. T.
Larocque, C.
Lefebvre, Z.
Landry, L. H.
Limoges, M.
Longtin, J. M.
Lord, F.
Millette, E.
Monet, F.
Renaud, P.-P.
Ricard, J.
Roy, L.-A-
Simpson, C.
Tellier, J.-E.
Thibodeau, C.
Tétrault, A.
Vanasse, R.
Vandandaigue, I.

Docteurs

I. — Gradués de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, depuis sa fondation jusqu'à son union à l'Université Laval (1843-1891)

1843—Desmarais, L.-J.
1844—Bourgeois, G.-A.
1845—Mignault, Jos.-A.
Prévost, J.-E.
Tassé, J.
1846—Barbier, A.-P.
1846—Bourgeois, L.-N.
Brown, C.
Buxton, J.-H.
Carter, Brock
Craig, A.-B.
Elisworth, A.-R.

1846—Lafontaine, J.-D.
Larochelle, P
Melançon, N.
Lussier, P.
1847—Bondy, A.-D.
Courteau, Eugène
Daoust, H.
Dorion, J.-B.-T,
Dubord, L.-E.
1847—Félix, P.
Larocque, A.-B.
Larue, P.-A.
Latour, Charles-S.
Laurier Moïse
Robillard, Ed

Rottot, J.-P.
Sauvé, H.
Vallée, W.
1848—Boudrias, Joseph-L.
Brisson, Auguste
Cloutier, G.-A.
David S.
Duguay, Wm.
Dunn, Wm.
Hazen, H.-L.
Laterrière, F.-X.
Lepailleur, L.
L'Heureux, Léon
McGillivray, I.
Millette, J.-M.
Nelson, H.
O'Leary, Joseph
Séguin, A.
1849—Beaulieu, A.
Crevier, J.-A.
Delinelle de, C.
Fournier, C.
Lafarge, P.-E.
Lemaine, C.
Marion, Joseph
Martigny de, Chs.
Nelson, A.
Rolland, H.
Quesnel, J.
1850—Chamberland, H.
Fortier, Alfred
Lapierre, Jos.-A.
LeBlanc, J.
Letourneau, H.
Maureault, L.-B.
Perreault, F.-X.
1850—Préfontaine, Jérémie
Raymond, O.
St-Amand, J.-L.
1851—Bruneau, O.
Casgrain, Charles
Daoust, G.
Drainville, J.-S.
Leclerc, Charles-J.
Leclère, O.
Lefort, P.-O.
McMicking, G.
Molloy, H.-E.
Mount, W.-J.
Sabourin, M.
1852—Charbonneau, A.
Couagne de, A.
Desjardins, J.-A,
Duguay, Z.-E
McFarlane, J.
Ross, J.-J.
St-Germain, J.-H.-L.
Trestler, C.-F.-F.
1853—Dansereau, H.
Delisle, A.
Durocher, L.-B.
Ferté, J.-E.
Paquet, A.-H.
Poitevin, J.-C.
Quesnel, G.
Richard, A.
Tassé, R.
1854—Boudreau, Z.
Franchère, J.
Gauthier, S.
Pepin, P.
Picard, I.
1855—Boulet, M.-S.
Casavant, H.
Charpentier, F.
Coté, F.-X.
Daoust, C.-D.
Desaulniers, A.-L.
Forest, J..B.
Goyette, S.
Pelletier, Ovide
Poisson, Ernest
Robillard, N.
St-Jean, P.
1856—Auger, Ch.-L.
Cyr, L.-D.
Dufresne, P.-C.
Dupuis, J.-J.-B.

1856—Généreux, D.
Keefer, C.
Laberge, E.
Lafleur, C.-B.
Lafleur, P.-A.
Marien, Amédée
Martigny de, J.-Adelstan
Mayball, M.
Palardy, M.-J.
Perras, A.
Quintal, L.-A.
Sauriol, T.
Tétu, U.
Tremblay, Ambroise
1857—Archambault D.-M.
Bernier, P.-H.
Lorimier de, L.-J.-V.
Duchesneau, J.-A.
Marsan, A.
Phaneuf, C.
Picault, A.-C.
1858—Bissonnette, A.
Chèvrefils, E.-C.-P.
Dagenais, Ad.
Fontaine, E.-D.
Forest, Ludger
Fortier, L.-A
Lemire, C.
Loupret, M.
Marcil, David
Nolin, J.-E.
Pominville, R.
Renaud, Joseph
Tétu, A.
Whiteford, R.
1859—Barolet, F.-H.
Bérard, P.-A.
Duhamel, A.
Forest, Isaïe
Gaudette, D.
Gaudette, M.-H.-E.
Mignault, R.
Mongeon, C.
Pepin, G. Adrien
Trudeau, L.
1860—Boudreau, J. B.
Brossard, L.-P.
Brosseau, A.-T.
Caron, E.
Chapleau, P.
Chopin, J.-N.
Desrosiers, L.-L.
1860—Duchesnois, N.
Fortier, J.
Frenet, H.
Larose, Alfred
Larue, Th.
Lavallée, V.-P.
Leclair, Jules
Lemery, H.
Lenoir, Joseph
Lescault, Charles
Robitaille, A.
Roy, G.-E.
Tanguay, J.-O.
1861—Archambault, J.-A.
Beauchemin, L.-J.-B.
Béique, A.-G.-H.
Desjardins, J.-M.
Frégeau, Is.
Gaucher, A.
Gravel, Ls.-Joseph
Guertin, J.-F.
Ponton, C.
Rivard, A.-M.
St-Cyr, E.
1862—Beaudry, F.X.
Desroches, J.-M.
Desrosiers, H.-T.
Fontaine, G.-H.
Fortier, A.
Grenier, P.
Hamelin, Flavien
Lallier, J.-O.
Lacasse, Th.
Mignault, Alf.-D.
Nadeau, L.-H.
Palardy, F.-L.
Paré, Frédéric
Préfontaine, H.
Prévost, Et.
Valois, A.-F.
Vermette, Léon
Vilbon, A.-P.-V.
1863—Bohémier, J.-M.
Garceau, T.
Gagnon, E.-T.
Lacerte, N.
Laferrière, A.-M.
Lecavalier, J.-A.
Leclair, M.
Lefebvre, J.-L.
Marsan, N.
Marsolais, D.

1863—Provost, Philémon
Quevillon, C.-M.
Smith, G.-E.
Thibeault, C.
Valade, F.-X.
1864—Bazin, Adélard
Boissy, E.
Bonin, O.
Côté, J.
Dagenais, O.
Desjardins, L.-E.
Ethier, Isidore
Gaboury, A
Gourdeau, G.-A.
Labadie, H.-A.
Labelle, T.
Labrie, G.
Laferrière, A.-A.
Lamontagne, W.
Lenoir, A.
Lippé, J.
Savoie, H.
1865—Beaudet, L.-A.
Beaudoin, Joseph
Bourque, E.-J.
Chapleau, E.
Darche, E.-R.
Dufresne, G.-A.
Gauthier, S.
Gaboury, E.
Girard, F.-X.
Jacques, N.
Martel, M.-D.-S.
Mount, P.-E.
Pâquet, J.
Perreault, Cléophas
Roy, G.-Henri
St-Jacques, Eugène
1866—Dartois, P.-A.
Germain, G.
Gervais, Alphonse
Grenier, Georges
Guertin, A.
Kertson, L.
Ladouceur, N.
Lafortune, N.
Lanctôt, J.-O.
Laviolette, A.
Leroux, Gaspard
Montmarquet, J.-E.
Smith, W.
Thibeault, A.
1867—Benoît, Léonard
Bulmer, L. S.
Delvecchio, A.
Dutrisac, J.-O.
Gariépy, L.
Gladu, A
Lapierre, A.
Laporte, A.
Laramée, J.-A.
McBean, D.-B.
Poulin, L.-S.
Primeau, A.
Voligny, L.-L.
1868—Archambault, J.-S.
Béliveau, H.
Brodeur, L.
Choquette, L.-B.
Demers, F.-X.
Drainville, D.
Garneau, J.-A.
Gingras, J.
Godin, A.
Laferrière, E.
Longtin, S.-M.
Mignault, P.-B.
Robitaille, J.
Sylvestre, I.
Valcourt, P.-E.
1869—Archambault, G.
Archambault, P.-C.
Aubuchon, S.
Bald, W.-A.
Dagenais, Ald.
Dansereau, E.-H.
Ferron, W.
Gervais, E.
Gervais, P.-E.
Giroux, P.
Giroux, P. C.
Hurtubise, E.
Lachapelle, E.-Persillier
Lanctôt, Joseph
Marchessault, I.
Meunier, Alfred
Moreau, H.
Pasoël, F.
Peltier, J.-A.
Plante, Elysée
Proulx, L.
Santoire, S.
Tanguay, J.-B.-A.
Tremblay, A.

1969—Trudel, F.-X.
1870—Bellemare, M.-F.
Chagnon, G.
Chaurette, L.
Corbeille, L.
Dame, F.-A.
Deguise, J.-B.
Delages, J.
Forté, R.-N.
Haynes, T.-S.
Labarre, G.
Laviolette, C.
Madore, G.
Marier, P.
Martineau, S.
Ouimet, J.-B.
Perrin, J.-M.-A.
Potvin, Jos.
Pratte, Charles
Pratte, Noé
Quintal, Luc
Renaud, P.-P.
Rinfret, A.
Rinfret, C.-J.
1871—Bélanger, U.-A.
Brisson, T.-A.
Camirand, J.-O.
Dansereau, P.-E.
Desilets. P.-A.
Desjardins, G.
Dick, N.
Fagnan, F.-B.
Gadbois, A.
Gatien, F.
Gouin, L.-J.-E.
Grenier, L.
Hardy, J.
Laberge, P.
Legris, C.
Mignault, V.
Mitigny, L
Mousseau, J.-O.
Paré, J.-A.
Perrault, C.-A.
Prévost, N.
Primeau, H.
Sheppard, J.-J.
1872—Beaupré, L.
Cartier, P.
Coulombe, C.-J.
Démers, Frédéric
Desmarteau, N.-B.
1872—Dufort, T.-A.
Dupuis, J.
Duval, Arthur
Fafard, Charles
Filiatrault, C.-M.
Gaboury, U.
Gagnon, Joseph
Gosselin, V.
Héroux, H.
Lamarche, Siméon
Lanouette, A.
Laporte, J.-B.
Larue, O.
Laurin, V.
Mathieu, Arthur
McDonald, R.-D.-R.
Meunier, P.
Mignault, Zoël
Pâquet, J.
Rouleau, Eugène
Roy, L.-M.-A.
Simard, A.
Trudel, F.
1873—Archambault, Gaspard
Aubry, A.-D.
Beaudry, G.-O.
Beaudry, J.-A.
Brodeur, L.
Carrière, L.
Comeau, Joseph
Coutu, O.
Desautels, Alf.-C.
Fafard, N.
Gaboury, T.-C.
Gadoury, J.-R.
Germain, A.
Jacques, D.-L.-A.
Lafrenière, G.-D.
Lafresnière, N.-D.
Lalonde, E.
Lamarche, J.-B.-A.
Lesage, E.
Martel, L.-J.
Godin, O.-N.
Pelletier, G.-G.-U.
Verner, L.
Vigneau, B.
1874—Brossoit, A.-N.
Brouillet, V.-J.-E.
Brunet, L.-M.
Charbonneau, J.
Demers, L.-A.

1874—Demers, Ls-C.
Desorcy, C.
Dorval, A.
Duval, Salluste
Ethier, Marc
Ferron, E.
Harel, V.-A.
Hébert, L.-D.
Jeannotte, H.
Laberge, Louis
Lacerte, G.-A.
Lachapelle, Séverin
Lamoureux, S.
Laurendeau, J.-O.
Leblanc, G.-J.
Leduc, J.-P.
Lemieux, J.-J.
Majeau, A.
Malo, N.
Moquin, V.
Mousseau, F.-X.
Munro, Ed.-H.
Ouimet, Edmond
Prévost, L.-C.
Rose, E.
Rouleau, Z.
Roy, G.-A.
Royal, Paul
Scallon, J.-E.
Trudel, J.-E.
Wilson, T.-O.-G.
1875—Alexander, B.
Allard, Prime
Bélanger, T.
Bergeron, Pierre
Berthelot, J.-E.
Boileau, J.-M.
Bourret, L.-G.
Brun, J.-A.-E.
Brunelle, J.-A.-S.
Carreau, L.
Casgrain, P.-F.
Champagne, A.-E.
Chevalier, Joseph
Comtois, P.-Z.
Couillard, P.-L.
Duplessis, F.-X.
Ernouf, C.
Fauteux, E.
Filiatrault, F.
Fontaine, E.
Gosselin, P.
1875—Goyer, Oswald
Guilmot, B.
Hétu, O..P.
Jeannotte, F.
Lanciaux, Henri
Lambert, J.-C.
Leduc, H.-J.
Léger, T.-A.
Lassisseraye, A.-P.
Léonard, J.-A.-R.
Letourneau, A.
Manseau, L.
Nadeau, Alex.
Paquette, E.
Piché, Alphonse
Piette, A.-P.
Privé, P.-B.
Prévost, Ls.-R.
Taupier, R.-S.
Simard, A.-Ferdinand
Trudel, F.
1876—Bourque, L.-N.
Brissette, A.
Brunet, N.
Campeau, B.
Cholet, B.
Dubé, P.-C.
Fafard, T.
Gaboury, A.
Gareau, J.-A.
Grondin, H.
Hébert, Avila
Lacaille, Ubald
Lanthier, H.
Lesage, A.
Longtin, J.
Merrill, G.-H.
Millet, Chas.
Robillard, G.
St-Paul, C.
St-Pierre, Ad.
1877—Alexander, Walter
Baril, F.-X.
Brossard, J.-H.
Cartier, A.
Cléroux, L.-V.-B.
Despars, F.
Desroches, J.
Fiset, G.-M.
Fortier, Cyr
Fortier, Ph.-O.
Giroux, G.

1877—Grignon, W.
Lasalle, A.
Longpré, A.
Maucotel, Alfred
Meagher, H.-A.
Petit, N.
Prévost, E.-N.
Robillard, J.
Toupin, J.
Trudeau, F.
1878—Auger, C.-E.
Bachand, L.-C.
Charbonneau, O'
Desnoyers, D.
Fiset, L.-P.
Gaillardet, P.
Gaucher, L.-G.-R.
Giroux, J.-R.
Hébert, A.
Jolicœur, N.
Labadie, F.
Lambert, J.-T.
Lapalme, H.
Lefebvre, M.
Olivier. L.-A.
Ouimet, J.-Alex.
Paquin, Elzéar
Roberge, A.-N.
St-Jacques, C.-R.
Sylvestre, J.-S.
Thérien, C.-U.-A.
Watier, O.-A.
1879—Alain, A.-S.
Aubin, J.-E.
Auclair, Zéphirin
Auger, L.-L.
Bellemare, E.
Bergeron, Jos.-N.
Boucher, Louis
Chagnon, Raymond
Coté, Camille
Coté, Télesp.
Coté, Victor
Desjardins, Samuel
Duquette, E.-E.
Elie, J.-A.
Falcon, J.-Z.
Fleury, A.-F.
Foucher, A.-A.
Gaudet, F.-Ed.
Gauthier, J.-S.
Girouard, Jean
1879—Grandpré de, A.
Grandpré de, P.
Guérin M.
Guertin, M.
Jeannotte, Benjamin
Jénigor, E.-C.
Laflèche, F.-X.
Laforest, G.-L.
Lafortune, G.-T.
Lalonde, Ed.-C.
Larocque, A.
Laurendeau, Alb.
Leblanc, J.-A.
Lefaivre, A.-A.
Legris, E.
Leprohon, J.-I.-O.
Letourneau, J.-E.
MacKannon, M.
Massé, L.-A-O.
Mathieu, J.-E.V.
Normandin, S.
Plante, A.
Pratte, Irénée
Provost, J.-A.
Routhier, L.-G.
Roy, J.
St-Georges, A.-E.
St-Jacques, J.-R.
1880—Beaudet, Napoléon
Beaupré, W.
Beausoleil, J.-M.
Belcourt, O.-E.
Bergeron, J.-E.
Bergeron, S.-E.
Blondin, L.-J.
Camiré, A.-O.
Carignan, J.-L.
Chaput, F.-X.
Coulombe, N.
Fournier, J.-E.
Gauthier, A.
Gibault, A.
Gill, L.-H.-U.
Labrie, Edmond
Lacerte, J.-D.
Lachapelle, F.-X.
Lafarge, J.-E.
Laroche, Zotique
Larocque, C.
Lavallée, L.-O.
Laval, M.-E.-F.-A.
Mouilpied, Walter

1880—Moreau, J.-T.
Paquet, L.-H.
Phénix, T.
Robillard, Joseph
Roy, J.-E.-E.
Serre, Félix
St-Jacques, E.
Tétreault, P.-J.-E.
Vadenais, J.
Vaudreuil de, Louis
1881—Asselin, Joseph
Bachand, L.-E.
Cadieux, L.-P.
Clerk, C.
Cornu, Félix
Cypihot, Th.
Lorimier de, J.-R.-C.
Fauteux, C.
Fortier, G.-M.-A.
Fournier, Eug.-N.
Hamelin, T.
Huot, Gilbert
Legault, Horm.
Martin, E.
Martin, A.
Pager, P.-E.
Prévost, C.-A.
Prieur, J.-A.
Savard, Jules
Soulard, J.-A.
St-Jacques, Frédéric
Voisard, Elzéar
1882—Aubry, Edmond-S.
Baril, Georges-E.
Beaudry, J.-Odilon
Beaupré, A.
Dubeau, Napoléon
Gagnon, J.-A.
Gareau, St.-Jos.
Gauthier, J.-H.-H.
Geoffrion, P.
Goulet, J.-A.-C.
Leduc, Hector
Leroy, J.-B.
Letourneau, A.
MacKay, W.-A.
Maillet, J.-E.-B.
Manseau, H.-H.
Murray, Frs.
Panneton, Ephrem
Paquet, Gustave
Paquin, S.-G.
Thériault, J.-E,
1882—Turgeon, E.
Vanier, F.-P.
Venne, J.
1883—Allard, Omer,
Archambault, H. A.
Bastien, Joseph-V.
Bigonesse, Pierre
Biron, Alexandre
Brien, Aug.
Brisebois, J.-M.
Camiré, L.-Jos.
Chaffers, J.
Chagnon, J.-S.
Chartrand, J.-P.
Craig, Sydney
Etue, A.-Z.
Gervais, O.
Lacoursière, G.-H.
Langis, H.-M.
Lesage, A.-W.
Mathieu, H.
Moll, L.-A.
Morency, Napoléon
Ouimet, J.-A.
Péladeau, J.-F.
Poitevin, Amédée
Prévost, G.-F.
Prévost, J.-G.
Prud'homme, R.
Rioux, J.-F.
Salvail, N.-J.-A.
Simard, E.-M.-A.
Tessier, Ch.
Vaillancourt, R.-L.-P.
Watier, G.-N.
Ward, Joseph
1884—Barolet, A.-D.
Beaudoin, George-E.
Béliveau, Lucien-J.
Berthiaume, C.-Odilon
Brosseau, S.-H.
Comtois, J.-G.
Daignault, Fréd.-X.
Demers, J.
Denis, C.-A.
Dubois, J.-E.-T.
Duckett, Alfred
Dufresne, D.
Fournier, W.-T.
Gagnon, A.
Gauthier, Hormisdas
Lafricain, E.
Langevin, A.

1884—Leblanc, A.-A.
Leblanc, S.
Letourneau, P.-Azarias
McCaffrey, J.-H.
Mignault, Rod.
Morasse, Ls-Ovide
Paradis, Jules
Paré, A.
Richard, A.-C.
Robert, J.-A.
Séguin, André
Théoret, J.-W.
1885—Belhumeur, Chs.
Brodeur, Horm.
Bussière, L.-C.
Chalifoux, J.-H.
Charest, L.-R.-C.
Cypihot, L.-M.
Desrosiers, J.
Gaudreau, Hilaire
Grandpré de, L.-P.
Grignon, L.-G.-E.
Jetté, J
Lacombe, G.-A.
Laferrière, R.-E.-A.
Laurendeau, A.
Lauzon, P.-O.
Lavoie, Florian
Martin, P.-M.
Monakay, Pierre
Morin, L.-A.
Pidalue, Joseph
Poissant, J.-C.
Sanche, J.
Simard, F.
Thibault, A.
Toupin, A.-J.
Ulric, Cornélius
1886—Bourbonnais, Herm.
Burque, J.
Catudal, J.-U.
Charron, Touss.
Cheval, A.
Dauth, H.
Elie, Ant.
Grignon, Jany-E.
Hervieux, H.
Hétu, J.-E.
Laberge, J.
Laberge, Pierre-Ulric
Legault, J.
L'Espérance, J.
1886—Lussier, Cyrille-F.
Mallette, Alfred
Marquis, E.-Ph.
McNamara, Daniel
Mignault, Armand
Pilon, Pierre-Célestin
Rodier, Joseph
Roy, J.-H.
St-Amour. A.
Thérien, E.-B.
Tremblay, F.-X.
1887—Archambault, Alex.
Bissonnette, P.-J.-L.
Boileau, F.-X.
Bouchard, J.-B.
Cabana, Ls.-V.
Carle, C.
Charlebois, L.
Chrétien, A.-A.
Clément, A.-B.
Comeau, F.-X.
Deschambault, A.-F.
Desilets, H.
Ducharme, J.
Dugas, C.-A.
Dumont, U.
Ferland, Jos.-S.-E.
Fontaine, J.-D.
Gadbois, W.
Garceau, J.-H.
Girard, C.
Guy J.
Joyal, W.
Laferrière, C.-E.
Lamarche, J.-T.
Lanthier, G.
Leclaire, Ch.-J.-A.
Levasseur, F.
McIntosh, James
Michaud, J.-A.
Mignault, Adolphe
Pelland, Pierre
Poitras, C.-N.
Primeau, N.-A.
Richer, O.-H.
Rochette, Ls-S.
Rodier, C.-S.
Tremblay, E.-C.
Turcot, Isidore
1888—Aubry, J.-Gér.
Barolet, L.-Joseph
Bastien, Hyacinthe

1888—Beaudry, L.-A.
Beaulne, Joseph
Belhumeur, Paul
Benoit Raymond
Bourgeault, Victor
Brault, Elie
Chartier, J.-M.
Cloutier, O.
Couture, Th.
Désy, Jos.
Dorais, U.-A.
Dorion Louis-A.
Ducharme, H.
Ennis, Thomas
Gaboury, C.-J.
Gendron, A.-S.
Gravel, Adrien
Kelly, Samuel-J.
Langis, Ant.
Laurent, E.
Lécuyer, J.-T.
Marcotte, J.-Albert
Mignault, Arthur
Morel de la Durantaye, C. T.
Paré, Jos-Alphonse
Picotte, N.-J.
Pominville, Joseph
Rivet, N.
Rohman, H.
Soulier, J.-P.
Sirois, F.
Tassé, G.-C.
1889—Bédard, Joseph-A.
Bernard, Améric
Boucher, G.-Henri
Boucher, Sér.
Dandurand, S.
Désy, J.
Fortier, J.-E.
Fortier, L.-E.
Germain, J.-D.
Giguère, Jos.
Girard, H.
Girouard, J.-A.
Girouard, L.
Grandpré de, Henri
Guilbault, Charles
Guimond, Omer
Hamelin, J.-A.
Hélie, O.
Kennedy, E.-J.
Lajoie, M.
1889—Lapierre, H.
Lapointe, Aug.-A.
Laurin, Ed.
Leblanc, A.-N.
Marin, J.-Aster
Marin, J.
Mathieu, A.
Pelletier Martial
Piché, Eucharíste
Prévost, Henri
Prévost, P.-E.
Riberdey, Amède
Rochette, Louis-Damien
Sicard, J.-D.
Sirois. Alphonse
Tassé, Jos-D.
Thérien, Benoni
1890—Archambault, A.-L.
Baribeau, Arthur
Berthiaume, Denis
Biron, J.-H.-R.
Blackburn, N.-N.
Brady, Chas-A.
Brault, Israel
Campeau, H.
Cayley, H.
Chardonnet, A.
Charest, Charles
Coutu, H.
Daignault, O.
Dandurand J.
Desrosiers, Cléophas
Dumont, E.
Faribeault, Georges
Forest, Moïse
Forget, U.
Gagnon, O.
Gagnon, P.
Girard, Charles
Guernon, H.
Huet, E.-J.
Jasmin, F.
Laforce, Ed.
Lafrenière, Arsène
Landry, Elie
Larin, G.-E.
Larose Arthur
Larue, G.-E.
Lasalle, T.
Lavallée, M.
Lecavalier, Alb.-E.
Legault, William

1890—Magnan, J.-A.
Marchildon, P. J.
Marien, A.-Amédée
Masson, L.-J.-G.
McGill, P.-J.
Molleur, J.-C.
Paiement, A.-J.
Painchaud, E.-A.
Piette, Alphonse
Poitras, J.-O.
Robillard, L.
Roch, E.
Roy, Hector
Savignac, Art.
St-Germain, Ls
Sylvestre, F.-X.
Taillefer, Arthur
Tremblay, G.-N.
1891—Arsenault, Alfred
Beauchamp, A.
Beaudoin, W.
Blanchet, G.
Bouillon, Alfred
1891—Caron, L.-T.
Charbonneau, L.
Chopin, Jules-A.
Chouinard, J.-B.
Dagenais, A.
Fontaine, J.-E.
Gagné, Louis
Grondin, G.-M.
Grondin, J.-M.
Guillemette, G.-E.
Lachapelle, O.
Lecompte, G.-L.
Normandin, O.
Paulhus, G.-M.
Perrault, J.-M.
Pichette, P.-A.
Pigeon, J.-P.
Poupart, Joseph
Prévost, F.-de-S.
Richardson, Joseph
Rohrer, T.
Voisard, F.-X.

II.—Gradués de l'Université Laval depuis l'organisation de la Faculté de Médecine à Montréal (1880-1903).

1880—Cardinal, Joseph-Arthur
Carrières, Damase
Demers, Octave
Dupont, Flavien
Jeannotte, Benjamin
Jeannotte, Joseph-Hébert
Lacaille, J.-C.-Ernest
Mallette, Avila
1881—Cormier, Isaïe-J.
Gaboury, Aimé
Lemaître, Joseph-Edouard
Olivier, Georges-H.
Savard, Alfred
Tranchemontagne, Rod.
1882—Guerrier, Joseph
Demers, Gustave
Janson, Gaspard
Matte, L.-E.-Napoléon
1883—Bastien, Edmond
Brien, Samuel
Cormier, Arthur
Devlin, Frank
Filiatreault, Michel
1883—Gagnier, F.-X.
Gauthier, Jérôme-D.
Goyette, J.-Octave
Grenier, Edmond
Joyal, Arthur
Lafontaine, F.-Gustave
Leroux, Joseph
Marsolais, Avila-L.
Prévost, J.-Wilfrid
Thibaudeau, Albert
1884—Barnaud, Elie
Boucher, Hormisdas
Brennan, Michael-T.
David, Arthur-P.
Desjardins, Joseph
Duval, Ernest
Surprenant, Joseph
Tremblay, Jos-Euclide
Valin, Charles-N.
1885—Houle, Joseph
Legault, Napoléon
Smith, Chs-Gaston
1886—Benoit, Louis-V.

1886—Bernard, A.-Anaclet
Chabot, N.-G.
Choquette, Horace-Ernest
Delisle, Georges-Arthur
Delorme, L.-N.
Garneau, P.-Uldéric
Hénault, Wilbrod-A.
Lavallée, Arsène
Normand, Louis-Philippe
Ostiguy, Charles-Ovide
Rochon, L.-C.-A.
Roy, L.-J.-Hercule
1887—Daignault, Joseph-A.
Delisle, Arthur
Desjardins, Joseph-S.
Duhamel, A.-A.
Girard, Sévère-J.
Marcil, Chs-V.-E.
Mayrand, J.-A.
Perrault, L.-Roch
Pontbriand de, Joseph-T.
Rasconi, Chs-E.
Richard, Jean-Baptiste
1888—Bélanger, Ferdinand
Cotret Réné de, Elphège
Laberge, Joseph-Edouard
Lavoie, G.-N.
Mount, John-N.-P.
Ricard, Arthur
Schiller, Louis-Edouard
Thériault, Horace
1889—Foy, Meredith
Mackay, Eugène
Laviolette, Camille
Letourneau, J.-N.
Ostiguy, Emile
Villeneuve, Georges
1890—Bélanger, Ferdinand
Bissonnette, O.-Arthur
Boulet, J.-Rodolphe
Brodeur, A.-J.-L.-O.
Chagnon, J.-E.-Philippe
Chevrier, G.-Rodolphe
Cotret Réné de, J.-Oswald
Dorion, Jérôme
Duhamel, Henri-Masson
Fortier, Henri-O.
1890—Fugère, Napoléon
Gariépy, Joseph-Camille
Leduc, L.-P.-Napoléon
Leriche, L.-E.
Lesage, Georges-E.
Martigny de, Adelstan, J.-L.
Mercier, Félix-Oscar
O'Rourke, J.-W.
Poutré, J.-Ephrem
Préfontaine, H.-H.
Sasseville, H.-M.-N.
Smith, G.-H.-Labrèche
Thuot, J.-V.
Valois, L.-J.-Alméida
Vanasse, J.-E.
1891—Auger, Narcisse
Bellemare, A.-H.-N.
Caron. T.-E.
Charette, Joseph-Albini
Charlebois, Louis-A.
Daunais, Charles-E.
Derome Simon
Dion, J.-Thomas
Dusseault, N.-Arthur
Harwood de Lotbinière, Ls.
Johnson, J.-O.
Lalonde, M.-J.-P.
Lemay, Jos-Daniel
MacDuff, Stanislas
Rochon, Charles-A.
1892—Arrault, Jules, *a. g. d.* [1]
Bélanger, Davin-Siméon
Bessette, E.-A. *a. d.*
Beaudoin, J.-E.-A., *a. d.*
Bergevin, Louis, *a. d.*
Beauchemin, Hermén., *a. d.*
Bourbonnais, Elie
Bellerose, A.-H., *a. g. d,*
Brien, J.-Adhémar, *a. g. d.*
Benoit, Emmanuel, *a. d.*
Beaudry, Rodolphe, *a. g. d.*
Champagne, Adélard
Charbonneau, Anthime
Cholette, Clément
Choquette, Félix
Deslauriers, J.-Bte.
Daigle, J.-Achille, *a. g. d.*

---

1 C'est à partir de cette date que la Faculté a commencé à joindre au titre de docteur une note qualificative. Des initiales a d. signifient *avec distinction ;* a. g. d., *avec grande distinction ;* a. t. g. d., *avec une très grande distinction.*

1892—Daoust, J.-A.-Olivier
Dagenais, E.-G.
Dussault, F., *a. d.*
Désy, Louis-Philippe
Demers, Toussaint
Duckett, G.-Oscar-Dunn
Desjardins, Frs.-Xavier
Ethier, Aldège, *a. g. d.*
Ermatinger, Hildebrand
Frenette, Joseph
Forest, Alfred-C.
Fontaine, Alphonse, *a. g. d.*
Fortin, Joseph-Abel
Gaboury, Henry
Gervais, Rosario, *a. d.*
Guertin, Auguste
Gadbois, Joseph-O., *a. g.* d.
Gravel, J.-M.-Arthur, *a. d.*
Gauthier, Wilfrid, *a. d.*
Hudon, Armand, *a. d.*
Hébert, Réné
Laurier, Ruben-C., *a. g. d.*
Lapierre, J.-Avila, *a. d.*
Leblanc, Clément, *a. g. d.*
Landry, David, *a. g. d.*
Laberge, Alexandre-T.
Lortie, J.-C.-Hormisdas
Lahaie, Bruno
Lefils, Frédéric, *a. g.* d.
Lebœuf, Sylva
Longpré, Daniel
Lamarche, Boniface
Levasseur, Aug.-J.-H., *a. d.*
Lapointe, Charles-E.
Lapointe, J.-G.-Honoré
Ladouceur, J.-Daniel
Morin, William, *a. g. d.*
Nolin, E.-D.
Pichette, J.-M.-P.
Plourde, Francis
Prieur, Jean-Charles
Plouffe, D.
Plouffe, F.-X.
Paiement, Osias, *a. d.*
Picard, Hormisdas
Ranger, J.-A., *a. d.*
Toutant, Thomas,
Trudeau, Louis-Joseph, *a. d.*
Vary, Aimé, *a. d.*
1893—Archambault, Joseph, *a. d.*
Asselin, Elie-G.
Bernard, Joseph-Chs., *a. d.*

1893—Bérard, Urgèle, *a. d.*
Béland, Henri
Bournival, Origène
Boucher, Gaspard, *a. d.*
Boucher, Anatole
Barrette, Pierre, *a. d.*
Beauchamp, Zénophile
Bernier, J.-Camille
Chénevert, JOseph-Ovide
Couture, M.-H.
Déchêne, Elzéar-Miville, *a.*
Déziel, Jos.-O.
Duquet, Anioine
Gervais, Théodore
Geoffrion, Victor, *a. d.*
Gallant, André
Gagnon, Joseph-P.
Gauthier, Arthur, *a. d.*
Gendron, A.-Eugène, *a. g.*
Giroux, Raymond, *a. d.*
Genest, L.-Aristide, *a. d.*
Letourneau, Fortunat, *a. g.*
Lupien, Lucien, *a. d.*
Laviolette, Isidore
Lamoureux, J.-Elzéar, *a. g.*
Lesage, Henri, *a. d.*
LeBlanc, Gilles, *a. d.*
Larose, Hubert, *a. d.*
LaRue, Eugène, *a. d.*
Lambert, Philéas-Michel
Lespérance, Alfred, *a. d.*
Lemieux, Louis- Joseph
Landry, G.-Edouard
Labrèche, Joseph
Martigny de, F.-X.
Milot, Ernest, *a. d.*
Milot, Homer, a. *d.*
Montpetit, Elzéar
Montpetit, Ludger, *a. d.*
Martel, M.-J.-S
Michaud, L.-P.-B.
Nadeau, Aurel, *a. g. d.*
Ouellette, Léon
Ouimet, Joseph
Pratte, Arthur
Pichette, J. Omer
Roy, Edouard, *a. d.*
Roy, Hormisdas
Riverin, Adélard, *a. d.*
Routhier, Omer, *a. g. d.*
Renaud, F.-X.
Savoie, Joseph

893—Schiller, Frederic
Simard, Emile
St-Onge, Joseph
Séguin, Ludger
Tétrault. L.-Joseph, *a. g.* d.
Tremblay, Joseph, *a. d.*
894—Asselin, Arthur
Archambault, J.-B.
Aubin, J.-Nicéphore
Bergeron, F.
Bergeron, Jean
Beauchamp, Joseph
Bourdeau, Victor-J., *a. d.*
Belleau, Fortunat-S.
Bachand, Joseph
Bellemare, Narcisse
Charette, J.-Armand
Charon, Ernest
Cabana, Toussaint
Côté, Isidore
Courteau, Eugène-G., *a. g. d.*
Chaput, H.-Ernest, *a. g. d.*
Dorion' J.-B.-Théophile
Dubé, J.-Edmond, *a. g.* d.
Dufresne, Albert-A.
Deschatelets, Joseph-P.
Dufresne, G.-H.-A., *a. g. d.*
Duhamel, Ovila-G.
Duhamel, J.-Albert, *a. d.*
Désislets, Léopold
Fluhmann, Emile
Fréchette, Hormisdas, *a.g.d.*
Godin, C.-Hect., *a. g. d.*
Goyette, F.-X.-Pierre
Girard, G.-Arthur
Internoscia, Antonio
Jacques. Ulric, *a. d.*
Jarry, Wilfrid
Joyal, Hecter-Homer
Lesage, J.-Albert, *a. g. d.*
Lefebvre, Arthur
Lambert, Napoléon, *a. d.*
Lebuis-Lavergne, J.-Wilfrid
Marsolais, Gaspard-L.
Mercier, Alphonse, *u. g. d.*
Malo, Zénon
Masse, L.-Valmore, *a. d.*
Ouellet, L.-Alfred
Poliquin, R.-L.-O., *a. d.*
Pineau, J.-Arthur
Rouleau, J.-Alphonse
Ricard, Honorius, *a. d.*
1894—Roberge, David, *a. g. d.*
Robillard, J.-E.
Riopelle, Joseph-Henri
St-Germain, Henri
Salvail, J.-D. *a. d.*
Trudeau, Raphaël, *a. d.*
Tessier dit Lavigne, J.-B.-E.
Trudeau, Arthur, *a. d.*
Vézina, J.-M.-Drmien, *a.g.d.*
Valois, Hector
Yvon, J.-B.-Wilfrid
1895—Allaire, Adolphe-A.
Aubin, Aug.-Jos, *a. d.*
Bélanger, Jos-Alfred
Bélanger, Mac.-C. *a. d.*
Belisle, Ernest
Bonnier, Benjamin, *a. g. d.*
Bossé, J.-F.-X., *a. g. d.*
Boulay, Oscar-A., *a. d.*
Bouthillier, Alexis
Brunelle, Ern., *a. g. d.*
Campeau, E.-C., *a. g. d.*
Chévigny, Jules
Constantineau, Orélien
Côté, A.-Gustave
Daudelin, S.-A., *a. g. d.*
Denis, Paul
Dequoy, J.-Gaspard
Derome, W.-J.-Arm., *a.g.d.*
Desaulniers, E.-L., *a. g. d.*
Desgrosseillers, Alb., *a. g. d.*
Desmarteau, Ern.-B., *a. g. d.*
Fecteau, Adélrrd, *a. d.*
Gagnier, L., *a. d.*
Gélinas Evarite
Gélinas, Arthur-E.
Godard *dit* Lapointe O., *a.d.*
Grandpré de, A., *a. d.*
Huguenin, Wilfrid, *a. g. d.*
Hurtubise, Hthanase
Jacques, Olivier, *a. g. d.*
Lagacé, Alexis
Lapierre, Joseph, *a. d.*
Labelle, J.-W.
Lacroix, Arthur
Lasalle, Albert, *a. g. d.*
Lasnier, Henri, *a. d.*
Lebel, Timothée
Lecavalier, Daniel-E., *a.g.d.*
Lécuyer, Arthur
Lesage, Edmond, *a. d.*
Lewis, Walter, *a. g. d.*

1895—Lortie, J.-Arthur, *a. g. d.*
Magnan, A.-P.
Martin, Eximère
Martin, J.-B., *a. d.*
Nesbitt, Thomas
Pagé, J.-G.-E., *a. g. d.*
Pelletier, Frédéric
Pepin, J.-R.
Renaud, L.-Z., *a. d.*
Ricard, J.-C.-A., *a. g. d.*
Rodrigue, Alexandre
Rouleau, C.-B.
Roux, J.-P. *a. g. d.*
Sarrazin, A.
St-Denis, J.-A., *a. g. d.*
Tétreault, C.-E., *a. g. d.*
Verdon, C.-P., *a. g. d.*
Viger, Jos-E.-A.
1896—Archambault, Arthur
Beaulne, Honorius
Beauchamp, G.-E.
Beaurégard, Ls-Wilfrid
Belhumeur, S.-David
Berthiaume, Paul
Bordeleau, Alphonse
Bourdeau, Alexandre
Bourgeois, Geo., *a. d.*
Brosseau, Wilfrid
Bruneau, Théodule, *a. g. d.*
Cadot, Jos.-Alf.
Chagnon, Max.
Charbonneau, Isaïe
Cyr, Alfred
D'Amour, Jos.-Ed, *a. d.*
Demers, Jos-Fréd.
Dubreuil, H., *a. d.*
Ferland, Aristide
Girardin, A.
Germain, Rodolphe
Gaudreau, A.-E.-F.
L'Abbé de Granchamp, E.
Labelle, Ludger
Lamarche, L.-Amédée
Lamothe, Elzéar
Lorrain, J.-Alphonse
Latour, Joseph, *a. g. d.*
Ledoux, Omer, *a. g. d.*
Lefebvre, Adolphe
Lemoine, Jos.-H.
Lesage, J.-Aldéric
Lovatt, Thomas
Marchand, Z.
1896—Marion, Joseph
Massé, Normand, *a. d.*
Ostiguy, Paul
Pagé, J.-L.-H.
Pelletier, Emile, *a. d.*
Pelletier, Ernest, *a. d.*
Pelletier, F.-Moïse
Peltier, Hector
Picotte, W.-T.
Prévost, Eugène
Proulx, Esdras
Quintal, H.-A.
Quintal, J.-B.-A.
Ruest, Florian
Serres *dit* St-Jean, Eugène
Sabourin, N.-A., *a. d.*
St-Denis, E.
St-Jacques, E., *a. g. d.*
Ste-Marie, Ph. *a. g. d.*
Sylvestre, J.-A.
Trudeau, Aldéric, *a. d.*
Trudel, Paul, *a. g. d.*
Vandandaigue, P.
1897—Albert, Noé
Aumond, J.-M.
Besner, Achille
Beauchêne, Roméo
Bédard, Pierre
Bernier, A., *a. d.*
Boucher, Nap.
Caissac, Paul
Cartier, Geo.-E.. *a. d.*
Daignault, M.
Dansereau, P.
Deguire, Elzéar
Doray, Louis
Delâges, Hector
Duhamel, Télesphore
Duplessis, F.-X.
Dupuis, J.-D.
Ethier, J.-A.-C., *a. d.*
Fournier, Arthur
Groulx, Elzéar, *a. d.*
Lafleur, Henri, *a. g. d.*
Lamy, Wilfrid
Laramée, Albert
Lassonde, A.
Lavallee, Hector
Letourneau, O.
Massicotte, F.-X.
Mourgues *dit* Monge, J. *a.d.*
Miquelon, Antonio

Myre, Joseph
Ouimet, M.
Pelletier, Horace, *a. d.*
Pesant, Joseph
Picard, R.
Pineault, J.-Alph.
Primeau, Ernest, *a. d.*
Poirier, J.-A., *a. d.*
Rémillard, J.-R.
Robillard, Paul
Roy, J.-N., *a. d.*
Salomon, Jean
Tessier, R.
Thibault, Z.
Tremblay, Roma
Tourigny, O., *a. g. d.*
1898—Amyot, Charles
Archambautl, Euclide
Beaudry, J.-A., *a. g. d.*
Béland, Jos., *a. d.*
Bourque, A., *a. d.*
Chagnon, Napoléon
Chevrier, A.
Chouinard, D., *a. d.*
Cooke, Ed., *a. g. d.*
Daignault, O.
Descoteaux, A., *a. d.*
Deschambault, H.
1898—Dubuc, *a. d.*
Duclos J. A.
Dulude, Stéphane.
Favier, Pierre.
Foucreault, W.
Gagnon, Albert M. *a. d.*
Geoffrion, Louis.
Girouard, L.-D.
Labelle, U.
Lalonde, A.-J.
Laroche, W.-S.
Lauzon, Ernest.
Lemieux, C. *a. d.*
Loranger, Jos.-T. *a. dt*
Maranda, H.
Paré, L.-A.
Perreault, J-G
Plamondon, Ed.
Poirier, Alfred.
Savoie, J,-Upton.
St-Aubin, Hildège.
Vadenais, Zacharie.
Virolle, Eugène, *a. g. d.*
1899—Aumont, Zénon
1899—Beauchamp, Louis-Félix,
Belisle, Ernest.
Biron, Charles-Borr. *a. d.*
Bonnier, J.-Wilfrid, *a. g. d.*
Bourdon, Alexandre.
Casgrain, Edgar,
Charpentier, Albert.
Choquette, Henri.
Collin, Ernest.
Côté, A.-E.
Décarie, J.-P. *a. g. d.*
Derome, Arth., *a. g. d.*
Desmarais, Philéas.
Dion, Joseph. *a. d.*
Dumont, Harry-C.
Dupont, Emile,
Dupont, Georges-J.
Dupré, Hormisdas.
Fafard, Carolus.
Favier, Pierre.
Fournier, Noé, *a. d.*
Gagnon. J.-A.
Garceau, Elisée, *a. d.*
Garceau, Joseph
Geoffrion, Ulrlc.
Hébert, Georges.
Labrosse, Henri, *a. d.*
Lalonde, Edmond.
Lorrain, Omer, *a. d.*
Martigny de, Adélar, *a. d.*
Massicotte Achille-Georges.
Myre, Charles.
Rhéaume, Vildac.
Robert, C.-A, *a. d.*
Rochon, J.-Omer.
Samson, Henri,
Séguin, Edouard.
St-Denis, Napoléon.
Sylvestre, Aristide,
1900—Abdou, Nadgib.
Allard, J.-A.
Archambault, Amable.
Archambault, Léonard.
Bayard, Charles.
Beaudoin, J.-A, *a. g. d.*
Bélanger, Jos.-Isaie.
1900—Bolduc, Théod.
Brosseau, Aldéric.
Caron, Amable.
Caron, Damase.
Chapdelaine, Victor.
Choquette, Emile.

1900—Clermont, Ovide.
Collin, Albert.
Doyon, H.
Drapeau, Aurèle.
Dubuc, Léotable.
Ducharme, Charles-N.
Duval, Phil.
Ferron, Alfred.
Ferron, Arthur.
Fleury, Ferd.
Fontaine, T.
Gaboury, Edmond, *a. d.*
Gauthier, Ernest.
Gravel, L-J-A., *a. g. d.*
Guertin, Albert.
Guilbert, Lucien.
Huot, Ernest. *a. d.*
Lacroix, Paul.
Lalonde, Léonide.
Lamarche, L.-A.
Lebel dit Bouchard, A.
Leblanc, Henri.
Leduc Charles, *a.td.*
Lefebvre, Arthur.
Longpré, Domase.
Marin, Raymond.
Maynard, Oswal, *a. d.*
Morin, Alyre.
Myre, Charles.
Nicol, Phil.
Ouellette, J.-A, *a. d,*
Paquin, Ernest.
Plouffe, J.-N.
Pominville, J.-M
Pouliot, Zotique.
Rhéaume, Zéphir.
Scott, Chas.
Tellier, J.-S.
Théoret, J.-B.
Valois, J.-M.-A.
1901—Archambult, A.
Baribeau, Louis.
Bélanger, Arthur.
Bourque, Edmond, *a. g. d.*
Caron, Alex.-Nap.
Cloutier, Saül.-A, *a. d.*
Coutu, Geoages.
Demers, A.
Gendron, Prudent.
Gould, Arthur.
Goyer, Rodolphe.
Grenier, Ed.-P. *a. d.*
1901—Hingston, Donald, *a. d.*
Jacques, D.
Lafortune, Em.
Landry, Napoléon.
Laporte, P. *a. d.*
Latourelle, T.
Legault, Louis.
Lheureux, John.
Maynard, Albert.
Malouf, A. *a. d.*
Mireault, J.-A., *a. g. d.*
Monette, W.
Morin, T. *a. d.*
Mousseau, Ed.
Ouimet, F.-Louis.
Pagé, Joseph.
Paquin, U., *a. g. d.*
Paquin, Wilfrid.
St-Pierre, Alexandre, *a. d.*
Ste-Marie, Ald.
Thabeault, Georges.
Thauvette, Joseph.
Trépanier, A.
Villandré, Joseph-D., *a. d.*
1902—Aubin, Alexandre, *a. d.*
Aubry, Hector, *a. g. d.*
Beauséjour, T.-H.-Armand.
Bourgeois, J.-B.-Geo., *a. g. d.*
Cartier, Côme
Charland. L.-C.
Choquette, O.
Christin, A.
Collerette, Wilfrid.
Collette, J.-E,-Adalbert.
Côté, Georges.
Côté, Solomon.
Dauth, A.
Demers, O.
Derome, Wilfrid, *a. g. d.*
Dorion, K.
Dubois, Léon.
Dufeutrelle, Henri, *a. g. d.*
Dugas, G.
Ethier, H. *a. d.*
Fortin, A.
Frigon, Rosario, *a. d.*
Gagnon, E. *a. g. d.*
Gagnon, L.
Gauthier, A.
Giroux, L.-S.
Hall, Walter
Hamelin, Romuald

1902—Lafleur, C.
Lafleur, Jules, *a. d.*
Lamontagne, J. Aimé
Langlois, Phydime
Lanoue, A.
Lebel, F. *a. d.*
Lebel, Luc.
Leduc, J. *a. d.*
Martel, H.
Massé, J.-B.
Massicotte, J.-P. Henri
Masson, R. *a. d.*
Maureault, B.
O'Brien, Cyriac, *a. d.*
Pagé, Rosaaio
Pellerin, J.-M.
Picard, Léopold
Pilon, A.
Rochon, P.-E. *a. g. d.*
Schiller, J.
Sénésac, A.
Tassé, Raoul
Thériault, J.
Turcotte, A.
Verdon, Edouard. *a. d.*
Verner, L. *a. g. d.*
Véronneau, Moise
1903—Bédard, Georges-E., *a. g. d.*
Belisle, J.-Raymond, *a. d.*
Bergeron, D.
Bourgoin, J.-C*a. d.*
Bigué, Georges
Brisset, André, *a. g. d.*
Chevrette, Wilfrid
Choquette, Omer
Christin, Arsène
Cléroux, Albert
David, Edgar, *a. g. d.*
Dorion, Kinton
Dorval, Louis-Philippe, *a. d.*
Drouin, N.-J.-W. *a. g. d.*

1903—Gervais, Horace, *a. d.*
Godbout, Jos-A.-B.
Godin, W.-N.
Guertin, Joseph
Guertin, P.-P.
Hall, Walter
Isabelle, Josaphat
Labarre, Arsène
Lachance, Alfted-P.
Lafleur, Charles
Lalonde, Irénée
Lamontagne, Aimé
Laporte, J.-P., *a. d.*
Larose, Albert, *a. d.*
Larose, Hormisdas
Latreille, Eugène, *a. d.*
Maillet, H.-A.
Marleau, L.-P., *a. d.*
Mauffette, Samuel
Melançon, Joseph
Meunier, J.-H.
Ouimet, William, *a. d.*
Pelletier, Edouard
Perron, S.-Lactance
Piché, Georges
Prévost, Henri
Quesnel, Philippe
Racicot, Joseph-Ernest
Ricard, Léopold
Riopel, J.-A.-C.
Riopel, J.-A.-M.
Riopel. P.-E., *a. d.*
Robinson, Joseph
Rousseau, J.-A.
Sabourin, Joseph-Arthur
Smith, Elzéar
Tétrault, Joseph-Wilfrid
Thibodeau, Alexandre
Touchette, Henri
Véronneau, Moïse
Viau, Hector

ECOLE POLYTECHNIQUE

Ingénieurs Civils [1]

1877—Haynes, William
Marceau, J.-O.-Ernest, *a. d.*
Papineau, Gustave
Pariseau, L.-Stanislas
Vanier, J.-Emile, *a. d.*
1878—Languedoc de Guéry, Geo.
1879—Desbarats, Georges, *a. g. d.*
1880—Charbonneau, Maximin
Giroux, Napoléon
Marien, Joseph
1881—Doré, Joseph
Dupuis, Edouard, *a. d.*
Gauthier, Louis
Lafleur, Eugène, *a. g. d.*
1882—Faribault, Rodolphe, *a. d.*
Labelle, Henri
Vincent, P.-Antoine, *a. d.*
Voligny, L.-Rodolph.*a. g. d.*
1883—Bertrand, Louis
Sénécal, Omer
1884—Ducharme, Dominique, *a. d.*
Garneau, J.-Georges, *a. g. d.*
Laurin, James, *a. g. d.*
1885—Bélanger, Ernest, *a. g. d.*
Dupont‘ Hector
Labrèche-Viger, G., *a. g. d.*
Lefebvre, F.-X., *a. l. p. g.d.*
Lozeau, Napoléon, *a. d.*
Malo, Frrnçois-Xav., *a. g. d.*
Saint-Laurent, Arthur
1886—Bourque, Phydime
Charbonneau, Julien, *a. d.*
Fontaine, Mapoléon, *a. d.*
1886—Houdet, Auguste, *a. d.*
1886—Lefebvre, Edgar, *a. d.*
Tremblay, Aquilas, *a. g. d.*
1887—Laforest, Alfred, *a. d.*
Leduc, Clovts
Loignon, André
Simard, Onésime. *a. d.*
Thomas, Ovila, *a. d.*
1888—Beauchamp, J.-A.-T., *a. d.*
Demers, Joseph, *a. d.*
Gravelle, Ovile, *a. g. d.*
Lafontaine, Emery, *a. d.*
Loignon, Ernest, *a. g. d.*
Michaud, André
Montpetit, Ludger
Parrot, Daniel
Vincent, Arthur, *a. g. d.*
1889—Boucher, Urgèle
Fortin, Sifroy, *a. g. d.*
1890—Arcand, Oscar, *a. l. p. g. d.*
Auclair, Henri-Louis, *a. d.*
Frusey, L.-E.-F., *a. g. d*
Gauthier, Hormisdas, *a. d.*
Lefebvre, Hercule, *a. d.*
Spénard, Joseph, *a. g. d.*
1891—Delisle, Joseph-Olivier,*a.g.d.*
Faribault, Phi-Arthur, *a. d.*
Parent, Paul-Etie, *a. d.*
1892—Carmel, Joseph, *a. g. d.*
Laberge, F-Charles, *a.l.p.g.d.*
Lemire, J.-Tancrède, *a. g. d.*
Marion, Joseph-Alf., *a. g. d.*
Piché, Jos-P.-M.-E., *a. g. d.*
1893—Pinet, Alexandre-Jos
1894—Desmarais, J.A.Z. *a.l.p.g.d.*

---

(1) Cette liste comprend tous les noms de tous les gradués de l'Ecole, y compris ceux qui ont reçu leur diplôme du Surintendant de l'Instruction publique de la province, avant l'affiliation de l'Ecole à l'Université en 1887. Le diplome d'ingénieur civil, donne droit à celui de bachelier ès sciences appliquées : B. A. S. Les abréviations *a. d.*, *a. g. d.*, *a. l. p. g. d.* indiquent les notes qualificatives : *avec distinction, avec grande distinction, avec la plus grande distinction*.

1894—Roy, Allyre, *a. l. p. g. d.*
1895—Fournier, Ernest
Héroux, Joseph
Pelletier, Herman, *a. g. d.*
1896—Amos, Arthur, *a. g. d.*
Boyer, Aurélien, *a. g. d.*
1897—Beullac, Marcel, *a. d.*
Bourgeois, Samuel, *a. d.*
Chevrette, Victor, *a. g. d.*
Toupin, Arthur, *a. d.*
1898—Lamoureux, Joseph-A., *a. d.*
1899—Côté, Onésiphore-H0r., *a. d.*
Lefebvre, Jos.-Stan.-Henri
Mercier, Paul-Emile, *a. d.*
Terrault, H.-Auguste
1900—Charlebois, L.-Henri
Côté, Louis-Euel, *a. g. d.*
1901—Beaulne, Albert-S., *a. g. d.*
Denis, Valmore
1901—Dubuc, Arthur-E., *a. g. d.*
Duchastel de Montrouge, Jules-Alex., *a. g. d.*
Hardy, E.-J.-M., *a. l. p. g. d.*
Malo, Euel-J.-J.. *a. l. p. g. d.*
1902—Blanchard, Jos-E.-Elie, *a. d.*
Leclaire, Paul-Jos
Lefebvre, O.-O., *a. l. p. g. d.*
Sabourin, Alexandre-Geor.
Surveyer, Arthur-M. *a. g. d.*
1903—Amirault, Jos-E., *a. g. d.*
Bertrandt, Jos.-Ed.-Casimir
Bourbonnais, Oct.-Ad., *a. d.*
Chatigny, Jos.-Alb., *a. d.*
Dessaules, Geo.-H., *a. d.*
Hurtubise, Ls.-L., *a. g. d.*
Labelle, Joseph, *a. g. d.*
Préfontaine, Rolland, *a. d.*

Bacheliers ès Sciences appliquées

1898—Amos, J.-H.-Arthur
Boyer, M.-A.-Aurélien
Faribault, E.-Rodolphe
Faribault, P.-H.-Arthur
Garneau, J.-Georges
Héroux, Joseph-Ph.
Laberge, F.-Charles
Labrèche-Viger, Godefroy
Marion, Joseph-A.
Sénécal, Omer
Marceau, J.-O.-Ernest
Vanier, J.-Emile
1900—Côte, M.-Louis-E.
1901—Beaulne, Albert
Desbarats, Georges
1901—Dubuc, Arthur
Duchastelde Montrouge,J.A.
Hardy, Edmond
Malo, Euclide
Mercier, Paul-Emile
Parent, Paul-Emile
1902—Côté, Onésiphore
Laurin, James
Lefebvre, F.-X.
1903—Bertrand, Jos-Edouard-C.
Bourbonnais, Octave-A.
Dessaules, Georges-Henri
Labelle, Joseph
Préfontaine, Rôlland

ECOLE VETERINAIRE

Médecins Vétérinaires [1]

1887—Duchesne, J.-D.
Lorrain, L.-P.-H.
Piché, M.-A.
Pilon, H.
1888—Charest, J.-A.
Demers, L.-J.
Desmarteau, W.-B.
Durocher, N.-D.
Labelle, T.-D.
Leduc, C.-L.
Masson, N.
Migneault, T.
Plette, D.-A.
Reid, R.-A.
Tellier, J.-A.
1889—Daubigny, F.-T.
Dauth, G.-A.
Guy, J.-O.
Letiecq, A.
Lorimier de, L.
Pouliot, L.
1890—D'Amour, L.-A.
Duclos, F.
Dumas, P.
Girard, A.
Grothé, M.
Maillet, T.
Mount, G.
Pépin, V.

Docteurs

1890—Alarie, G.
Daubigny, F.-T.
Etienne, A.
Guy, J.-O.
Joly, A.
Leclaire, T.
Pouliot, L.
Tellier, J.-A.
1891—Dauth, G.-A.
Duchesne, J.-D.
Dufresne, Z.
Généreux, D.
Guertin, A.
Lapointe, L.
Lorrain, L.-P.-H.
Mauffette, A.
Nelson, W.-P.
Pilon, H.
1892—Caza, A.
Décary, A.
Gaudry, A.
Gouin, C.
Janelle, E.
Labelle, M.-J.
Laurin, E.
Laurin, T.
Meldrum, J.
Piché, M. A.
Tassé, L.-G.
1893—Belisle, L.
Brault, G.
Dufresne, A.

1 Jusqu'en 1890, l'Université n'accordait que le titre de médecin vétérinaire. Plusieurs élèves gradués à ce titre, ont obtenu leur doctorat, depuis cette date, soit en bénéficiant après coup des notes *minima*, aujourd'hui exigibles pour le doctorat, qu'ils avaient mérités à leur examen, soit en suppléant ces notes par la soutenance d'une thèse spéciale.

Guy, H.
Rabiot de Meslé, J.
1894—Allard, G.
Boyer, G.
Janelle, J.-Alfred.
Lahaye, Edouard,
Lecours, Nazaire.
1895—Corbeil, P.
Gatien, P.-P.
Lalande, A.
Laurin, A.
Lefebvre, J.-A.
Maurice, P.-E.
1896—Denis, C.-A.
Duval, A.
Fortier, A.
Marcil, E.-P.
1897—Décary, A.-P.
Dufresne, E.
Elliot, J.
Mauffette, J.-O.
Vignault, H.
1898—Desnos, L.
Fredette, L.-G.
Marquis, N.
1899—Beauchemin, F.-X.
Huot, R.
Marcil, J.
Sylvestre, L.
1900—Côté, T.-A.
Gingras, Ed.
Lespérance, A.
1901—Telmose, A.-T.
1902—Brault, Benoit.
Delvecchio, Auguste-Z.
Langevin, Godefroy.
1903—Charlebois, Jos.-Edouard
Dubois, Jos.-Philibert
Ratté, J.-A.
Reid, Jos.-Charles.
Rousseau, Alphonse.
Séguin, Joseph-Raoul

Bacheliers

1903—Derome,Cornélius-Elz.
Durocher, Edmond
Jacques, Mathias
Houde, Joseph-Antoiné
Houde, P.-Arthur.
Lemieux, Joseph-E.-G.
Mauffette, Joseph.
Telmosse, Jean-Baptiste-A.

Année Académique 1903-1904

ALLOCUTIONS ET RAPPORTS

ALLOCUTION DE MGR LE VICE-RECTEUR

Monseigneur l'Archevêque,

Messeigneurs,

Mesdames et Messieurs,

Le 6 janvier 1878, avait lieu, dans la chapelle du grand séminaire, l'inauguration religieuse de l'Université Laval à Montréal, sous les auspices de Son Excellence le Délégué Apostolique et de Sa Grandeur Mgr Fabre, de douce et vénérée mémoire. Plusieurs évêques et un clergé nombreux y représentaient l'Église canadienne. Cette Église, " ni jeune, ni vieille, " suivant l'heureuse expression de Mgr Conroy, apparaissait aux yeux de l'illustre prélat : " Debout dans la beauté de sa force, et comme à " mi-chemin entre les vénérables Églises du vieux monde " et les Eglises du nouveau ; plus ancienne que celles-ci " par les deux cents ans de sa glorieuse histoire et par son " organisation plus mûre, plus jeune que celles-là de " plusieurs siècles fertiles en événements."

La succursale ouvrit brillamment, le 1er octobre suivant, les cours de la faculté de droit. Le matin, professeurs et élè-

ves avaient été s'agenouiller au pied de l'auguste patronne de notre université, dans son antique sanctuaire de Bonsecours. Mgr l'évêque de Montréal y célèbra la messe votive du Saint-Esprit, assurant ainsi à l'œuvre naissante les bénédictions du Dieu des sciences, et la plaçant dans la vivifiante lumière du monde surnaturel de la grâce.

Le soir du même jour, séance solennelle au Cabinet de Lecture Paroissial. Les dignitaires et les professeurs des facultés de théologie, de droit et de médecine, revêtus du costume universitaire, firent leur entrée au milieu d'applaudissements sympathiques.

M. l'abbé Hamel, recteur de l'Université, M. l'abbé Méthot, vice-recteur, M. Côme Séraphin Cherrier, doyen de la faculté de droit, M. l'abbé Colin, doyen de la faculté de théologie, S. G. Mgr Fabre, vice-chancelier apostolique, adressèrent la parole à un auditoire d'élite.

***

Cette inauguration, mesdames et messieurs, n'était pas un fait ordinaire, mais un acte important qui devait avoir son retentissement et marquer dans les souvenirs de la religion et de la patrie.

Ce fut d'abord, de la part du premier pasteur et des fidèles du diocèse de Montréal, un bel exemple de soumission au chef suprême de l'Eglise, après vingt-cinq ans de tentatives et d'instances pour l'érection d'une université distincte et indépendante. " Je comprends — disait Mgr Fabre, " au soir du 1er octobre 1878—que si l'on veut commander " avec avantage, il faut d'abord que l'on sache obéir. Rome " a parlé, la cause est réglée : j'obéis. "

Ce fut aussi la réalisation d'un vœu cher à tous les amis de la haute éducation chrétienne. Il était temps que l'on protégeât, par la création d'un nouveau foyer de lumière intellectuelle, la jeunesse catholique du district de Montréal con-

tre les dangers auxquels l'exposaient, dans l'ordre scientifique, le contact avec des courants d'idées hostiles à la foi ; dans l'ordre social, une civilisation qui tend de plus en plus à tout matérialiser : individu, famille et société.

Ce fut enfin, comme l'a si bien dit le regretté M. Colin, premier doyen de notre faculté de théologie et l'un des plus insignes bienfaiteurs de notre œuvre, " un grand mou-" vement catholique commencé dans le monde supérieur de " la pensée ; une forte impulsion donnée, sous la direction " du Saint-Siège, à toutes les études sérieuses, à toutes les " investigations de l'esprit, à toutes les connaissances intel-" lectuelles : théologie, lois, sciences, lettres et arts... Une " affirmation puissante de la vie catholique d'un peuple en-" tré dans sa maturité, affirmation qui honore ce peuple, et " révèle la fermeté de ses convictions, la vigueur de sa foi, " la plénitude de son dévouement au Vicaire de Jésus-" Christ. "

***

Les fondateurs de l'Université Laval à Montréal ne se firent pas illusion sur les difficultés qu'ils auraient à surmonter, ni sur les sacrifices que devaient exiger le développement et le succès définitif d'une pareille création. " L'œuvre que nous commençons — déclarait le vénérable " doyen de la faculté de droit — est une œuvre laborieuse, " nous le sentons, peut-être au-dessus de nos forces. Mais " nous avons confiance en la Providence et en ceux qui, au " nom de Dieu et sous le regard de Dieu, sont chargés de " l'honneur de cette institution. Monseigneur — ajoutait-il " en s'adressant à Mgr Fabre — permettez-moi de le décla-" rer ici hautement, votre prudence, votre bon vouloir et " votre zèle ont fait disparaître bien des difficultés, et ont " contribué puissamment à l'accomplissement de cette œu-" vre qui sera l'une des gloires de votre épiscopat.

" Nous sommes sûrs que votre protection ne nous fera

“ jamais défaut, et qu'elle servira toujours à surmonter les “ autres obstacles que l'avenir nous réserve. Au reste, ces “ obstacles, fussent-ils nombreux, ne devraient pas arrêter “ nos courages. Au contraire,en les voyant se dresser devant “ nous, je me dirais : tant mieux ! L'Université Laval à Mon- “ tréal porte le signe des œuvres que Dieu aime. Quand une “ institution a la sanction d'en haut, peu importent les nua- “ ges qui se meuvent autour d'elle. Tôt ou tard, il se fera un “ grand calme. ”

Ces paroles remarquables, mesdames et messieurs, ne sont pas seulement celles d'un croyant,elles sont aussi les paroles d'un homme qui avait, sur son pays et sur les institutions indispensables à son progrès, des vues larges, profondes et sûres.

***

Notre Université, née d'une pensée de foi et d'obéissance, devait vivre et prospérer.—Elle vit. Elle est prospère.

Des obstacles de toutes sortes se sont, en effet, rencontrés sur sa route. Elle les a surmontés.

Il y eut, au cours de sa marche ascensionnelle, des heures d'angoisse, des jours de divisions et de troubles. Peu à peu le calme s'est fait. Par le décret *Jam dudum*, Notre Très Saint-Père le pape Léon XIII, de glorieuse mémoire, fit de notre succursale un autre siège égal, *altera sedes*, de l'Université Laval, et lui accorda une indépendance presque complète au triple point de vue de la nomination de son vice-recteur et de ses professeurs, de son organisation interne, et du programme de son enseignement.

Une fois en possession de la liberté que réclamaient sa dignité et son développement, notre Université réussit à grouper successivement toutes les forces intellectuelles et morales dont il lui fallait disposer pour grandir et produire la plénitude de ses fruits. Aujourd'hui, notre barque vogue d'une allure assurée et tranquille.

Je laisse aux doyens des diverses facultés de vous raconter ces choses du passé, de retracer le chemin parcouru depuis vingt-cinq ans, de rappeler les noms des ouvriers de la première heure. La plupart d'entre eux sont disparus avant d'avoir vu se lever, riche et abondante, la moisson dont ils avaient confié la semence à la terre au prix de tant de labeurs et de sacrifices. Leur souvenir est resté au milieu de nous. Leur mémoire vivra au sein de cette université qu'ils ont rêvée forte, parce qu'ils étaient convaincus que par elle le peuple canadien-français se préparerait efficacement à soutenir les luttes que l'avenir lui réserve, et à jouer plus tard, parmi les autres nations, un rôle important lorsque, Dieu le voulant, il sera le maître de sa vie politique et de ses destinées nationales.

***

Il me reste maintenant, mesdames et messieurs, à jeter un rapide coup d'œil sur les principaux événements de la dernière année académique.

La mort a de ces rigueurs, souvent inattendues, qui viennent régulièrement voiler de deuil nos séances solennelles de clôture. Chaque année, elle frappe quelques-uns des ouvriers de notre chère institution. Après la perte d'hommes aussi distingués que messieurs les abbés Colin et Primeau, messieurs les docteurs Brunelle et Roberge, nous avons eu à déplorer, dans les douze derniers mois, la mort de deux de nos gouverneurs, celle du principal de l'école polytechnique et de deux professeurs de la faculté de médecine.

L'honorable M. Laviolette, nommé membre à vie du bureau des gouverneurs, par le statut de la Corporation des administrateurs, fut porté à la présidence de ce bureau à l'une de ses premières réunions. Il ne cessa dès lors d'en exercer les devoirs et les fonctions avec beaucoup de sollicitu-

de, de zèle et d'assiduité. L'Université Laval à Montréal lui est spécialement reconnaissante de la part active qu'il a prise aux actes et aux démarches qui ont contribué à définir sa situation financière, à assurer la construction de son édifice et à pourvoir aux exigences de son développement.

Nous exprimons un égal regret de la mort de l'honorable sénateur O'Brien, et nous offrons à sa mémoire l'hommage de notre reconnaissance. Elu au nombre des premiers gouverneurs, et durant quelques années l'un de leurs vice-présidents, il représentait parmi eux, avec Sir William Hingston — l'une des plus belles figures de la profession médicale — les Irlandais catholiques de la province ecclésiastique de Montréal, auxquels l'université a été heureuse d'accorder une part d'influence dans son administration et dans son enseignement.

Sir Thomas Shaughnessy et l'honorable juge Baby ont succédé aux honorables messieurs O'Brien et Laviolette, comme membres du bureau des gouverneurs, et l'honorable sénateur Forget en est devenu le président.

La magistrature et la finance ne peuvent y être plus dignement représentées. Aussi, la nomination de ces hommes, remarquables par la carrière qu'ils ont déjà fournie et par les services qu'ils ont rendus au pays, est-elle moins un hommage décerné à leurs mérites et à leurs talents, qu'un honneur pour notre université, légitimement fière de s'être assuré par là l'appoint de leurs lumières et de leurs hautes aptitudes financières.

***

M. Urgèle Archambault, directeur général des écoles catholiques de Montréal, fut un éducateur éminent. Pendant près de cinquante ans, il a été le gardien fidèle de ces écoles.

Il eut l'honneur de fonder, de concert avec l'honorable M. Gédéon Ouimet, l'Ecole polytechnique affiliée à la faculté des arts de notre Université.

Tous les journaux de Montréal ont fait un éloge bien mérité de ce citoyen intègre, de ce croyant ferme et serein Je n'ajouterai qu'un mot. Ce sera pour redire, à mon tour, le vif regret que nous cause sa disparition ; pour rappeler son zèle infatigable, sa ponctualité dans l'accomplissement de ses devoirs, l'affection profonde qu'il avait vouée à notre œuvre ; ce sera pour le saluer une dernière fois dans la tombe où il repose.

***

Le 12 mars dernier, le Dr Brennan tombait victime de l'admirable dévouement qu'il a toujours apporté dans l'exercice de sa profession. Il venait d'atteindre sa 43e année. Il nous était donc permis d'espérer encore de lui une longue et fructueuse collaboration. Travailleur inlassable, doué d'une intelligence supérieure, d'un jugement sûr, d'une énergie indomptable, le Dr Michel Thomas Brennan avait pris place au premier rang parmi les chirurgiens du continent américain. Pendant cinq ans, il s'acquitta avec un talent remarquable des fonctions de médecin interne à l'Hôpital Notre-Dame, auquel il resta attaché en qualité de chirurgien. Il y créa la section de gynécologie. Agrégé à notre Université en 1887, il donna successivement, et toujours avec éclat, les cours de chimie et d'électricité médicale, de pathologie générale, d'histologie, d'anatomie pathologique, de bactériologie, et finalement de clinique gynécologique.

On l'a dit avec raison : “ il y avait de tout dans le Dr Brennan, du médecin, du chirurgien, du mathématicien, du physicien, du chimiste, et même du musicien. ” Ses connaissances étaient universelles ; et il possédait à un haut degré le don de les communiquer aux autres : d'abord à ses élèves, puis aux lecteurs de *L'Union Médicale du Canada*, dont il fut l'un des collaborateurs les plus actifs, et à ceux de *La Revue Médicale du Canada*, qu'il fonda lui-même.

Sous des dehors un peu brusques, le Dr Brennan cachait

un cœur sensible et aimant. Aussi fût-il l'idole de ses élèves, l'ami discret des pauvres auxquels il prodigua non seulement ses lumières et ses soins, mais encore de larges aumônes.

La mort du Dr Brennan a été l'écho de sa vie profondément chrétienne. Il l'a vue venir sans crainte et sans trouble ; il s'y est préparé avec des sentiments de foi vive et de grande piété ; il l'a acceptée avec une résignation parfaite à la volonté de Dieu. Son souvenir restera cher à notre Université ; il en a été, jusqu'à la fin, l'honneur par sa science et par son sens éminemment catholique.

***

C'est bien, il me semble, sur la tombe du Dr Chartrand, frappé soudainement et dans la pleine vigueur de l'âge mûr, qu'il conviendrait de placer une colonne tronquée et une corne d'abondance renversée.

Dieu lui avait prodigué les dons de l'esprit et ceux du cœur. Son cours d'études au collège de Joliette fut brillant ; brillants furent aussi ses succès comme élève de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie qui, en 1885, le nomma, après un concours, professeur de chimie.

Le Dr Chartrand travailla avec sincérité au rapprochement de deux facultés sœurs qui étaient faites pour se comprendre, et il contribua, pour une large part, à leur fusion.

Il occupait depuis plusieurs années la chaire d'anatomie pratique. Quoique subite, la mort pour lui n'a pas été imprévue. Dès ses premières atteintes, il fit venir le prêtre.

Après avoir reçu pieusement les derniers sacrements, le Dr Chartrand quitta sans regret une vie dont il avait connu peut-être plus les amertumes et les déboires que les joies de l'amitié et les succès.

***

Le simple éloignement de ceux que nous aimons offre quelques traits de ressemblance avec la mort. Il me semble donc naturel d'accoler aux notices nécrologiques de l'année la mention d'un événement inopiné, qui est venu ajouter à nos tristesses.

En mai dernier, M. l'abbé Bourassa, secrétaire général de l'Université, nous quittait pour prendre possession de l'une des cures les plus importantes de notre ville. Je félicite sincèrement les paroissiens de Saint-Louis de France de la marque de haute estime et de particulière affection, que vient de leur donner Mgr l'archevêque de Montréal en mettant à leur tête un prêtre aussi distingué. Mais je ne puis m'empêcher d'exprimer en même temps le vif regret que nous cause le départ de M. l'abbé Bourassa. Ce cher ami a consacré à l'œuvre universitaire dix années de sa vie sacerdotale. Il a apporté, dans l'accomplissement de ses devoirs de secrétaire-général, un dévouement poussé jusqu'à l'oubli de lui-même. Son unique ambition a été de travailler au progrès de notre institution, de grouper autour d'elle tous les éléments de succès, d'étendre au loin son action, de lui gagner de nouvelles sympathies.

A M. l'abbé Bourassa était dévolue la tâche à la fois agréable et pénible de raconter les principaux événements de chaque année académique d'en dire les joies et les deuils, de rendre publics les succès des élèves de nos différentes facultés. Il l'a fait toujours avec cette pureté de style, cette forme spirituelle et originale qui distinguent ses écrits, et lui ont valu l'honneur d'être admis dans la Société Royale du Canada, et celui non moins enviable de recevoir le titre de docteur ès-lettres de l'Université Laval.

Une chose nous console : la pensée du bien considérable que M. le curé de Saint-Louis de France est appelé à faire dans le nouveau champ d'apostolat ouvert à son zèle et à ses talents.

Au reste, M. Bourassa ne nous quitte pas complètement. Il reste doyen de la faculté des arts.

Nous pouvons donc compter encore sur sa précieuse collaboration. L'affection profonde qu'il porte à notre Université lui fera trouver, au milieu des soucis et des responsabilités du ministère paroissial, le secret de nous réserver une part de son temps et de son activité.

M. l'abbé Curotte, docteur en théologie et en droit canonique, succède à M. Bourassa comme secrétaire général. Je n'ajouterai rien à l'éloge que comporte, pour le nouveau titulaire, sa nomination à ce poste de confiance. Pour nous, nous voyons dans ce choix la meilleure preuve de la sollicitude de Mgr le vice-chancelier apostolique pour les intérêts de son Université.

***

A côté de nos épreuves, nous avons à constater de nombreuses marques de protection de la divine providence : succès de nos élèves, augmentation graduelle de nos bibliothèques et de nos laboratoires, création de nouveaux cours publics, affiliation de l'école de chirurgie dentaire, construction de l'école polytechnique et fondation d'une conférence de Saint-Vincent de Paul.

Une souscription de quatre mille dollars, dont mille sont dus à la générosité de Mgr l'archevêque de Montréal, nous a permis d'améliorer l'installation de la bibliothèque médicale et d'y ajouter plusieurs centaines d'ouvrages et de revues, où nos élèves vont, tous les jours, compléter la science nécessaire à l'exercice de la noble profession à laquelle ils se destinent. Cette science, étendue et variée, suppose en outre, chez les médecins, s'ils veulent que leur vocation s'élève à la hauteur d'un véritable apostolat, le souci de la vie morale des patients confiés à leurs soins.

Quant à la bibliothèque générale, organisée cette année même, elle compte déjà près de quatre mille volumes, grâce aux dons de madame Lussier, de l'honorable M. Laviolette,

de l'honorable juge Pagnuelo, de M. Raphaël Bellemare, du Dr Emmanuel Lachapelle et de M. l'abbé G. Bourassa ; grâce surtout à la bienveillance de S. G. Mgr Bruchési, qui a bien voulu mettre à notre disposition les œuvres théologiques léguées par le regretté M. l'abbé Verreau. Nous avons l'espérance qu'avant peu d'années ce chiffre s'élèvera à dix ou douze mille. Les amis de la science le désirent. Nous les invitons tous instamment à contribuer à la réalisation de ce vœu.

***

M. J.-Bte Lagacé nous a donné, sur la peinture, au cours de l'hiver dernier, une série de conférences que le public montréalais a goutées et encouragées de sa présence. C'est un premier pas vers la création d'une chaire d'esthétique qui aura pour effet de développer parmi nous la science du beau, d'en indiquer les éléments et les règles, d'en faire paraître les chefs-d'œuvre dans les différents siècles. Rien de plus propre à élever l'âme d'un peuple au-dessus des intérêts vulgaires de la vie matérielle, et à la porter dans les régions supérieures de l'idéal, des émotions pures et sereines que procure la contemplation de la splendeur du vrai.

Une autre science trop peu connue, parce qu'elle est trop peu enseignée, est celle de la nature de l'Eglise, considérée comme société et étudiée dans sa fin, dans son organisation, dans ses pouvoirs et ses rapports avec la société civile. Cette science est surtout nécessaire dans une université catholique, qui a pour but principal de diriger la jeunesse dans la voie de la vérité révélée et de l'initier au respect des droits et des obligations que comporte une telle vérité. C'est donc pour combler une lacune regrettable que Mgr le vice-chancelier, a décidé la fondation d'une chaire de droit public de l'Eglise. Les cours commenceront l'automne prochain et seront suivis, nous en avons la certitude, par un grand nombre de nos élèves et par les hommes de profession,

***

L'école polytechnique est entrée dans une ère de progrès que l'université est heureuse d'avoir favorisée, d'abord en lui transportant le legs de $25,000, de feu l'honorable sénateur Villeneuve en faveur de l'enseignement du génie civil ; ensuite en obtenant du gouvernement provincial une augmentation à perpétuité de $3,000 à l'allocation annuelle de $10,000 déjà généreusement accordée.

Dès le mois de septembre prochain, l'école prendra possession du magnifique édifice situé en face de l'église Saint-Jacques, et dont nous admirons tous le style sévère et les lignes harmonieuses. Ce monument restera l'un des plus beaux de notre architecture nationale.

Le génie civil est une riche et vaste carrière ouverte à la jeunesse canadienne-française, soucieuse d'exercer ses talents et son activité sur un théâtre plus vaste, aussi noble, et malheureusement moins exploré que celui des professions libérales.

Pendant trop longtemps, le gouvernement, les chefs d'usine et les grands industriels ont dû, faute de sujets aptes à ces travaux, chercher en-dehors de nos rangs les hommes capables de diriger tout ce qui a rapport aux chemins de fer. aux mines, aux ponts et chaussées, aux industries en général.

La création de notre école polytechnique est venue mettre fin à un état de choses humiliant pour notre race. " Grâce " à cette école, écrivait naguère son distingué directeur, " M. Balète, la jeunesse canadienne pénètre aujourd'hui dans " un domaine qui lui était autrefois fermé ; graduellement " sa compétence, et parfois sa supériorité, est admise dans " les milieux où elle n'était pas soupçonnée. La profession " d'ingénieur dans cette province de Québec a pris le caractère scientifique qui lui est propre ; enfin, les anciens élèves peuvent aborder les grandes industries pour leur propre compte. "

Nous souhaitons que les succès de l'Ecole Polytechnique

aillent toujours croissants, et qu'à l'exemple de M. le sénateur Villeneuve, de généreux bienfaiteurs viennent l'aider ; mais nous voulons aussi que cette œuvre reste éminemment nationale dans son esprit et dans ses aspirations, comme elle l'a été dans son origine et dans la pensée de ses fondateurs.

***

Nous avons vu avec joie, il y a quelques années, s'affilier à notre université l'Ecole de médecine vétérinaire. Nous ouvrons aujourd'hui nos portes avec non moins d'empressement à l'Ecole de chirurgie dentaire. Le Dr Eudore Dubeau, son premier président, a le mérite d'avoir organisé une œuvre nécessaire au développement, en notre pays, d'un art auquel les autres nations ont donné un perfectionnement considérable.

***

Ce qui fait surtout une université catholique, ce n'est pas précisément la beauté de ses édifices, la richesse de ses bibliothèques, de ses musées et de ses laboratoires ; ce n'est pas seulement la science et le zèle de ses professeurs. C'est aussi le bon esprit et la discipline de ses élèves, la fermeté de leurs convictions religieuses, l'édification d'une vie chrétienne ajoutée à l'amour de l'étude et à la recherche sincère de la vérité. Pour arriver à cette formation morale de la jeunesse, les autorités universitaires ont organisé successivement les conférences dogmatiques et morales données, chaque dimanche, dans la chapelle de Notre-Dame de Lourdes, les retraites pascales et les pèlerinages annuels au vénérable sanctuaire de Bonsecours.

A ces œuvres, dont les fruits sont déjà si consolants, est venue s'en ajouter un autre sur laquelle nous fondons les plus chères espérances : une conférence de Saint-Vincent de Paul.

Quinze de nos élèves des facultés de droit et de médecine se sont groupés. Après six mois de réunions hebdomadaires et de visites aux pauvres, ils ont obtenu du Conseil général de Paris, pour la conférence de Laval à Montréal, une reconnaissance officielle et l'affiliation canonique à la Société de Saint-Vincent de Paul.

Nous nous réjouissons d'autant plus de cette fondation, que la Société de Saint-Vincent de Paul a été établie par Ozanam, spécialement pour les jeunes gens, " afin de les préserver des périls de toute sorte qui les environnent au début de leur carrière, de les rendre meilleurs, et de placer leur chasteté sous la protection de la charité. "

La vue des misères du pauvre fera du bien à ces âmes d'élite. Elles rapporteront de ce spectacle fortifiant de graves et salutaires impressions. Par des relations régulières et affectueuses avec les déshérités de ce monde, elles travailleront à leur réconciliation avec les riches et les heureux de la terre. Elles aideront ainsi à la solution pacifique de la question sociale.

Permettez-moi, mesdames et messieurs, de terminer cette allocution et ce rapport par les paroles que je vous adressais au premier jour de ma charge vice-rectorale, en parlant des origines et des développements de notre Université montréalaise.

L'œuvre si bien commencée n'a pas encore atteint le degré de perfectionnement dont elle est susceptible. Elle exige de nouveaux efforts et de nouveaux sacrifices. Parents chrétiens, citoyens éminents, qui entourez de vos sympathies le haut enseignement universitaire donné ici, vous ne vous bornerez pas à dire à ces maîtres savants et croyants qu'ils ont bien mérité de la religion et de la patrie. L'entreprise est vôtre, aussi ; elle n'a pu naître qu'avec votre concours, elle ne se soutiendra qu'avec votre appui. Il nous est nécessaire pour rencontrer les exigences d'une instruction qui doit suivre sans se laisser distancer, le mouvement sci-

entifique de notre temps. Ne regrettez pas les sacrifices qu'un tel concours vous impose. Vous trouverez une ample récompense dans l'éducation solide et chrétienne que reçoivent ici ces fils, objet de vos sollicitudes les plus chères, en attendant qu'ils soient l'honneur de la société.

Messieurs les professeurs, vous continuerez à imprimer à l'enseignement de nos diverses facultés une marche ascendante et sage. Hommes de tradition et hommes de progrès tout à la fois, vous réagirez contre des innovations imprudentes, tout en prenant votre large part de l'érudition moderne. Vous maintiendrez le progrès en contact avec la doctrine catholique, et vous aurez à cœur de montrer l'accord parfait des grands principes de la foi avec la science.

DISCOURS DE M. LE DOCTEUR ROTTOT, M. D.

DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE

Monseigneur, Mesdames et Messieurs,

L'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, devenue Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal, est heureuse de contribuer par sa présence au succès de ce 25ème anniversaire.

Après une existence indépendante, plus ou moins mouvementée durant plusieurs années, l'Ecole a subi la loi de l'évolution ; loi qui, depuis l'origine du monde, transforme tout dans la nature. Elle est devenue partie intégrante de l'Université Laval. Elle existe maintenant par elle et pour elle ; son but, ses intérêts et ses inspirations doivent être les mêmes.

Comme l'Ecole de Médecine a contribué en grande partie à ce nouvel ordre de chose, nous devons à ses fondateurs un juste tribut d'éloges et de reconnaissance pour leurs travaux et leurs sacrifices.

Les Canadiens-Français ne doivent jamais oublier les noms des Docteurs Bibeau, Coderre, D'Orsonnens, Munro, Beaubien, Trudel, Nelson, auxquels on doit ajouter ceux des Docteurs Arnoldi, Badgley et Sutherland.

L'Ecole de Médecine a été fondée pour enseigner la science médicale aux Canadiens-Français dans leur langue maternelle. En acceptant leur héritage, et sous l'égide de l'Université, nous croyons pouvoir regarder l'avenir avec confiance et marcher sûrement dans la voie tracée par nos prédécesseurs. Cette voie, Monseigneur, c'est la recherche des moyens propres à soulager la douleur et à prolonger la vie,

en perfectionnant la science médicale. Voilà le problème que nous avons à résoudre.

Il me semble voir l'Université jeter un regard anxieux sur ses diverses facultés, et sur la nôtre en particulier, pour découvrir si notre science et nos travaux ne pourront pas maintenir, ou augmenter même son prestige. Je serais des plus heureux si notre faculté pouvait sous ce rapport lui offrir un concours efficace. Mais vu la lenteur extrême de la marche de la médecine, vu l'importance et la difficulté du sujet, il serait imprudent, malgré notre bonne volonté, de faire des promesses. Jusqu'à présent la marche de la science n'a été qu'une succession d'espérances et de déceptions. Un jour on découvre un remède d'une vertu extraordinaire ; le lendemain on le remplace par un autre bien supérieur. Les journaux de médecine et autres sont remplis de médicaments et de pilules infaillibles ; et si les malades ne guérissent pas, ça ne dépend pas de la qualité ni de la quantité de remèdes qu'ils prennent. Il en est de même des nombreuses théories qui se sont succédées jusqu'à nos jours ; nous sommes encore à attendre celle qui doit satisfaire nos aspirations.

Le 25ème anniversaire d'une institution semble exiger à bon droit, de ses membres, les louanges qu'elle mérite pour ses travaux et ses progrès. Mes paroles sont peut-être de nature à vous faire croire que mon intention est d'abaisser l'importance de la science qu'elle enseigne et de diminuer l'estime que vous devez avoir pour elle. Loin de moi une telle idée, je désire seulement constater avec quelle difficulté la médecine a marché vers la perfection. Les autres sciences n'avancent pas plus rapidement que la nôtre ; la découverte de chaque vérité nouvelle ne fait que faire disparaître un point obscur, pour laisser apparaître à nos yeux des horizons de plus en plus vastes que notre intelligence devra explorer.

Au lieu donc de nous extasier sur nos progrès, quelques grands et quelque réels qu'ils soient, n'est-il pas plus conve-

nable de voir où nous en sommes,et de chercher ce qu'il nous reste à faire pour que la science puisse se rendre le témoignage d'avoir rempli son but et d'avoir comblé nos espérances.

La science médicale est fondée sur l'homme et pour l'homme. Le connaissons-nous ? avons-nous une juste conception de son être ? connait-on les éléments qui le forment, les fonctions de ses tissus et de ses organes, sait-on en vertu de quelle loi la vie se maintient, comment les substances qui servent à sa nutrition sont travaillées, décomposées et transformées ? On nous répond non. De plus, la découverte du radium semble bouleverser toutes nos anciennes idées sur la matière. Nous sommes forcés d'avouer que nous sommes encore à " l'a b c " de la science, et que nous devons nous hâter d'expliquer, autant que possible, ces mystères, si nous voulons que la pratique de la médecine soit satisfaisante pour le médecin et avantageuse au malade. Ceci nous prouve que la médecine est véritablement basée sur la science.

Anciennement, on considérait la médecine comme une science mystérieuse, et on l'exerçait mystérieusement. Le peuple d'alors, dans sa naïveté, croyait les médecins possesseurs d'un pouvoir occulte, d'une puissance surnaturelle, et qu'ils pouvaient commander aux éléments et à la maladie. Les patients se confiaient aveuglement à eux ; on les exploitait et on leur faisait subir des traitements souvent absurdes. Chose étrange, c'est encore la même chose aujourd'hui. Il suffit qu'un individu quelconque proclame dans les journaux ou ailleurs qu'il a inventé ou qu'il connait un remède infaillible pour telle et telle maladie, ou bien, qu'il est le septième fils, ou encore qu'il possède un don, pour que le public aille en foule lui confier sa santé et sa vie.

Ce résultat ne peut pas être attribué uniquement à l'amour du mystérieux qui sommeille toujours en nous ; les insuccès, que nous éprouvons assez souvent dans nos luttes contre les maladies, doivent y contribuer pour une bonne part. En effet, le malade, fatigué d'attendre une gué-

rison qui ne vient pas, malgré nos promesses, finit par rejeter, comme vaine, une science qu'on lui avait trop prisée. Il s'en suit que si l'on veut se débarrasser de ces médecins d'occasion, il nous faut devenir plus habiles. C'est au sein d'une université catholique que le médecin trouve des avantages inappréciables pour l'enseignement et le perfectionnement de la science médicale. Dans les questions délicates de théorie, comme dans les cas difficiles de pratique, c'est toujours la solution que l'Église approuve qui donne au médecin la plus grande satisfaction et au malade la plus sûre consolation.

La faculté de médecine a donc pour but de donner au public des notions justes sur notre science, et à nos élèves les principes qui doivent les guider dans l'exercice de leur profession.

Puisque l'homme est l'objet principal de nos études et de notre sollicitude, puisque la science a été fondée pour lui nous devons donc nous demander d'abord : Qu'est-ce que l'homme ?

Sans entrer profondément dans l'examen de cette question,on peut dire, je crois, que l'homme est un être organisé, doué d'un principe vital et de propriétés données par l'Être suprême au moment de sa formation, par lesquelles il conserve son existence, en remplissant les actes intellectuels et matériels dépendant de sa nature. Lorsqu'il y a altération ou dérangement de ces fonctions, c'est la maladie ; si les organes cessent de fonctionner, c'est la mort. Le rôle du médecin consiste donc tout simplement à faire disparaître la cause de la maladie, à modifier les fonctions anormales, à diminuer la suractivité des organes, lorsqu'elle est exagérée, ou à les stimuler lorsqu'ils manquent d'action. Nous ne pouvons pas renouveler le principe vital, ni modifier les propriétés des éléments cellulaires ou fondamentaux de notre organisme.

En apparence la science médicale est très simple, et le rôle

du médecin très facile à remplir. Cependant examinons un instant ce qu'il faut pour réussir.

Il faut d'abord une connaissance aussi parfaite que possible du corps humain, des fonctions de ses organes, de leurs rapports, de leur importance, des symptômes de chaque maladie, de ses effets sur la constitution, de la force et du degré de résistance de celle-ci.

Et maintenant, comme l'homme vit au milieu des éléments de la nature et par eux, il faut bien qu'il les connaisse, ainsi que leurs bons et leurs mauvais effets sur lui. Il doit donc faire une étude complète de tous les êtres organisés et inorganisés de la nature et des lois qui les gouvernent, afin de pouvoir déterminer les conditions les plus favorables à son existence, et faire disparaître les désordres intellectuels et autres que la maladie a causés dans son système. En un mot, il lui faut des connaissances presqu'universelles. Tout cela ne suffit pas pour être un bon médecin, il doit, de plus, posséder un bon jugement, servi par des sens parfaits. Et dire après cela que tout le monde veut être médecin.

Je prendrai maintenant la liberté de donner une leçon de morale à mes confrères, à moi-même et à tout le monde.

Si l'on veut que la science médicale fasse des progrès plus rapides, il faut se débarrasser d'un grand défaut que l'on a : " l'orgueil," et acquérir une grande vertu qu'on a pas : "l'humilité ". Comme médecin, j'ai toujours cru que l'orgueil résidait surtout chez les autres ; mais en faisant un retour sur moi-même, j'ai été forcément obligé de reconnaître que nous en avions, au moins, notre grande part.

Chacun de nous se croit et veut paraître supérieur à son confrère. De sorte que, si dans une de nos réunions, une idée nouvelle est émise, au lieu d'en favoriser l'étude et les développements, c'est à qui se lèvera le premier pour la combattre et l'écraser. On étouffe ainsi pour longtemps, dans son germe, une idée qui aurait pu avoir d'excellents résultats.

De plus, la lutte pour la vie a modifié considérablement

les rapports des médecins entre eux. Un code d'étiquette médicale a été promulgué et accepté, depuis longtemps, par la profession. On espérait pouvoir, par ce moyen, entretenir l'amitié et faire disparaître le charlatanisme parmi ses membres. Au lieu de cela, que voyons-nous ? On se jalouse, on se méprise ; par des observations malveillantes, on fait perdre au malade la confiance qu'il avait dans son médecin ; ou bien, on se vante tellement soi-même, que le confrère n'est plus rien, de sorte que son patient nous tombe tout naturellement dans les mains.

Le public, témoin de ce manque d'égard, agit de même envers nous. Pourquoi avoir le moindre sentiment de reconnaissance pour celui qui a pris soin de sa famille pendant plusieurs années peut-être, puisqu'on le paie. Aussi à la première occasion, on le met de côté sans la m oindre délicatesse Il arrivera que les médecins à leur tour, craignant le même traitement, considèreront chaque malade comme une proie à exploiter, et le traiteront en conséquence.

Comme professeur nous avons un autre devoir à remplir vis-à-vis notre Alma Mater. Nous nous efforcerons de mettre notre Faculté sur un tel pied, que nos élèves se glorifieront à l'avenir du titre de gradués de l'Université Laval, à l'exclusion de tout autre.

DISCOURS DE M. EUGÈNE LAFONTAINE

Monseigneur, Mesdames et Messieurs,

L'indisposition dont souffre notre estimé doyen nous prive, comme vient de le dire Mgr le Vice-Recteur, de sa présence, ici, ce soir, et l'empêche de remplir la place qui avait été assignée, à la Faculté de droit, dans le programme de cette séance.

Pour une fois, nos doctes collègues de la Faculté de médecine, qui avaient promis sa guérison pour cette fête sont en défaut, et l'infaillibilité que leur spirituel doyen, M. le Docteur Rottot, revendique pour sa profession, reçoit un sérieux accroc. Mais, une fois, n'est pas coutume et nous leur pardonnerons volontiers, à condition cependant qu'ils n'y reviennent plus, et qu'ils nous ramènent sans retard et en pleine santé notre collègue et ami.

Pour pallier ce contre-temps, Mgr le Vice-Recteur, qui a été l'un des premiers élèves de la Faculté de droit, lors de son établissement, en 1878, — ce qui démontre que le droit mène à tout, même à l'épiscopat de Joliette — n'a pas voulu, que la Faculté qui a été l'objet de son premier choix, sinon de son premier amour, fut complètement silencieuse dans une séance aussi solennelle que celle-ci, qui rappelle le 25ème anniversaire de l'Université Laval à Montréal, et, pour me rendre à son désir, je dirai quelques mots au nom de la Faculté de droit.

Il y a donc 25 ans, à peu près à pareille époque, la Faculté de droit terminait ses travaux de l'année, et un auditoire d'élite, comme celui qui est ici ce soir, assistait, au Cabinet de lecture paroissial, à cette chose nouvelle, à Montréal,

quoique désirée depuis bien longtemps : une séance de clôture des travaux d'une Université canadienne-française et catholique.

Les premiers professeurs et fondateurs de la faculté de droit, MM. C. S. Cherrier, qui en fut le premier doyen ; le juge Monk ; P. J. O. Chauveau ; Alphonse Ouimet, alors avocat et qui devint ensuite juge de la cour supérieure ; Sir Adolphe Chapleau et le gouverneur actuel de la Province de Québec, alors M. le juge Jetté.

Depuis plusieurs années, déjà, ils ont tous quitté la faculté, cinq d'entre eux, hélas ! pour le grand voyage qui nous attend tous, et dont on ne revient pas ; et le seul survivant, M. le juge Jetté, pour occuper la haute position de chef de l'Etat, à laquelle le destinaient sa grande science, sa vie probe et son esprit éclairé.

A tous, en mon nom personnel, comme leur ancien élève, et au nom de la faculté qu'ils ont illustrée, j'offre le témoignage ému de la gratitude la plus profonde.

Une chose, cependant, nous console de cette séparation, à savoir qu'ils ne sont pas complètement disparus et qu'ils ne nous ont pas entièrement quittés, puisque l'on ne peut dire d'eux, les paroles gravées sur un monument célèbre : *Defuncti adhuc loquuntur.* Loin de nous, ils parlent encore, et ils continuent à enseigner les jeunes gens, non seulement de la faculté de droit, mais du pays tout entier par leurs bons exemples en général, et en particulier par leur amour du travail, leur dévouement, leurs vertus civiques et leur patriotisme. *Adhuc loquuntur,* ils parlent encore et ils parleront longtemps, car leur souvenir sera impérissable, dans le cœur de la faculté et de l'Université.

Fondée en 1878, la Faculté de droit a donc vécu 25 années comptées, de vie active. C'est une période assez considérable pour une institution comme pour un individu et à laquelle on pourrait, avec un peu de volonté, appliquer les mots du poète : *grande mortalis aevi spatium.*

Est-il besoin de vous dire que, comme tout être qui a une

fois reçu la vie, surtout lorsqu'il est bien conformé à sa naissance, notre faculté veut vivre encore, et vivre même d'une vie plus étendue, et plus agissante, en se développant chaque jour davantage. Elle veut vivre aussi longtemps qu'il y aura du bien à faire, que le public lui continuera son estime et sa confiance, et que surtout elle saura la mériter.

Pour rendre son enseignement plus complet et plus approprié aux besoins du temps, la faculté de droit a, depuis sa fondation, ajouté plusieurs chaires nouvelles à son cours et entr'autres, une chaire de droit international public et privé, une chaire d'histoire du droit et une chaire de procédure notariale.

Dans ce travail de développement et de perfectionnement de son enseignement, notre faculté a été puissamment encouragée par les nombreux témoignages de sympathie, qu'elle a reçus, et par les donations importantes qui lui ont été faites, pour son ameublement, sa bibliothèque, qui laissent peu à désirer, et pour ses chaires qui commencent à être dotées.

Parmi une liste de bienfaiteurs que la faculté conserve précieusement, mais trop longue a donner complètement, je vois, entr'autres noms, ceux du Séminaire de St Sulpice, de M. le juge Pagnuëlo du Rév. M. Collin, de Mgr l'archevêque et de plusieurs autres, et surtout de feu Joël Leduc, qui a légué à la faculté la somme de $5,000 ; et ceux de M. M. Lawrence Wilson, de Mortimer H. Davis et de M. J. B. L. Larue, exécuteur testamentaire de la succession P. Gravel qui ont donné des sommes importantes. A ces bienfaiteurs, la faculté offre encore une fois le tribut de sa perpétuelle reconnaissance.

L'enseignement de la faculté de droit, tout développé qu'il soit, est-il complet ? Non, pas absolument, et depuis longtemps notre faculté médite la création de chaires nouvelles, dont le besoin se fait particulièrement sentir depuis longtemps, et entr'autres d'une chaire d'économie politique et de droit social.

Cette chaire appartient particulièrement à la faculté de droit, puisque dans un pays démocratique, comme le nôtre, c'est surtout à l'école du barreau que se forment les hommes appelés aux glorieuses destinées de la politique. Il en a été ainsi, dès avant le jour où Cicéron prononçait les paroles si souvent répétées depuis : " cedant arma togæ ", et notre barreau peut, avec fierté, s'approprier les paroles de Sir John Russell, au sujet du barreau anglais et de la part qu'il avait prise aux affaires du pays : " Dans le camp de la liberté " nous pouvons enregistrer une série de noms brillants, qui " commencent dès l'origine de la constitution du pays et " qui, je l'espère, ne finiront qu'avec elle. "

Aussi, notre faculté ne se contente pas de faire des jurisconsultes savants qui deviendront de bons juges, de former des avocats habiles et des fonctionnaires compétents ; elle s'essaie à former des hommes à intelligence ouverte, à la volonté ferme et au cœur haut placé ; en un mot des citoyens auxquels s'applique les paroles de l'Ecriture Sainte : " Esto vir. "

La devise de la faculté comprend en effet deux mots significatifs : " pro jure patrio ". Or, le droit de la patrie, ce n'est pas seulement le droit de la coutume de Paris, renouvelé par le souffle du droit romain et transformé en un code de lois auxquelles nous avons raison de nous attacher opiniâtrement, parce qu'il l'emporte sur le droit des autres races de ce continent, c'est tout le droit privé et public du Canada, le droit fédéral aussi bien que le droit provincial.

La patrie, ce n'est pas seulement la partie du pays arrosée par notre beau fleuve et ses riches tributaires, c'est tout le territoire de la Nouvelle-France, découvert et foulé par nos découvreurs et nos pionniers, ou du moins, — ce que les traités nous en ont laissé, — et qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique. Le droit de la patrie, c'est le droit de la nation que nous sommes appelés à créer, de concert avec les autres races que leur destinée providentielle, comme la nôtre, d'ailleurs, a dirigées sur ce pays, ou les y a fait naître, et qui s'appelle déjà la nation canadienne.

ALLOCUTION DE M. L'ABBE G. BOURASSA

DOYEN DE LA FACULTE DES ARTS

Monseigneur, Mesdames et Messieurs,

La faculté des arts est la plus jeune de nos facultés. Je relève son acte de naissance dans deux documents qui portent la date de 1889.

Le premier est le rapport annuel de M. l'abbé Marcoux, vice-recteur à cette époque, lu à la séance de clôture de l'année académique ; l'autre est la leçon d'ouverture du cours d'apologétique chrétienne, donnée, à la rentrée du cours, par son premier titulaire, M. l'abbé Bruchési, aujourd'hui Mgr l'archevêque de Montréal.

" L'Ecole polytechnique de Montréal, " disait M. le vice-recteur, " sera donc, à l'avenir, une partie intégrante de l'université catholique de cette province et jouira de ses privilèges. Tout en gardant son caractère d'école spéciale, elle se trouve maintenant annexée à la nouvelle faculté des arts de l'Université Laval à Montréal et complète notre organisation, en nous mettant à cet égard sur le pied des grandes universités. Les cadres de la faculté des arts seront remplis à mesure que les circonstances le permettront.

M. l'abbé Bruchési disait de son côté : " Le but de la faculté des arts nous est connu. Il est immense. Le nom qu'elle porte est un peu trompeur. Philosophie, histoire de l'Église et histoire nationale, droit naturel, sciences et lettres, esthétique, économie politique, elle a l'ambition, disons plutôt le zèle d'embrasser tout ce qui n'est pas du strict domaine de la théologie, de la médecine et du droit. L'au-

ditoire qu'elle peut réclamer, c'est donc tout le monde, voire même les théologiens, les médecins et les avocats. "

C'est peut-être à cette " immensité " de son but comme à cette " universalité " de son auditoire, que notre faculté doit de n'avoir pas réalisé plus rapidement l'espoir de ses fondateurs, qui furent avant tout M. l'abbé Marcoux et M. l'abbé Colin, son premier doyen.

Visant à atteindre le grand public, par le nombre et la variété de ses cours, elle n'appelait d'auditoire spécial à aucune de ses chaires, dans le but d'y suivre un enseignement de portée pratique. Sa création avait plutôt pour objet de développer dans notre société française le goût de l'étude et l'amour des choses de l'esprit, de répandre des notions et des connaissances d'utilité générale, de résoudre des problèmes d'ordre moral, religieux, historique ou philosophique dont les livres et les publications périodiques portent graduellement la connaissance à un plus grand nombre de lecteurs.

Pour son succès, il lui fallait compter avec le goût du public, son souci des avantages qu'on prétendait lui offrir, ses occupations et même ses plaisirs.

Le public de Montréal, — de la " grande métropole, " comme on se plait à désigner pompeusement, dans maints discours et documents officiels, notre ville affairée et bourgeoise, — ne comptait pas alors plus qu'aujourd'hui ni beaucoup de lettrés ni beaucoup de studieux.

Une série de conférences sérieuses, à huit heures du soir et par la plus mauvaise saison, dans la salle lointaine et quelque peu antique du Cabinet de lecture paroissial, avait, à braver la concurrence assidue des réunions mondaines, des concerts, des soupers de charité, des représentations théâtrales et des soirées dramatiques des collèges et des cercles d'amateurs.

La jeune faculté soutint vaillamment l'épreuve durant trois ou quatre années, grâce au talent et au travail de ses professeurs et à la fidélité d'un petit nombre d'auditeurs

intrépides, qui ne craignaient pas de franchir, à travers les ténèbres glacées ou orageuses de la nuit, les abords déserts et silencieux du siège de ses réunions. Ce groupe de fidèles fut récompensé de son zèle par nombre de conférences aussi instructives qu'attrayantes où, tour à tour, M. l'abbé de Foville, second doyen de la faculté, M. l'abbé Pierre Rousseau, M. l'abbé Desmasures, M. l'abbé Emard, M. l'abbé Archambeault, M. l'abbé Bruchési, M. Pfister et M. Paul Wiallard traitaient régulièrement des sujets relevant des sciences comparées, de l'histoire universelle, de l'archéologie, de l'histoire de l'Église, du droit naturel, de l'apologétique chrétienne, de la chimie et de l'élocution. Quelques conférences variées entremêlaient parfois la série des cours et je conserve un souvenir particulièrement agréable d'une étude de M. Balète sur la campagne de Russie et d'une conférence très personnelle et très vibrante, sur le génie poétique comparé de Victor Hugo et de Lamartine, que nous fit M. Rameau de Saint-Père, cet ami regretté de notre pays, durant son dernier séjour à Montréal.

Mais le jour vint fatalement où l'auditoire obstiné qui se dévouait depuis quelques hivers à démontrer l'utilité de ces cours laissa percer quelque inconstance. Le mécène qui en défrayait largement les dépenses craignit qu'il n'eût un jour à fermer les portes de la faculté sur des salles désertes, et il prit d'autorité le parti prudent de les clore à la sortie du dernier auditoire de l'année.

Les professeurs rentrèrent avec une douceur résignée dans les occupations respectives auxquelles leur chaire éphémère avait apporté un surcroît de travail et d'honneur, et notre faculté se confina modestement, durant quelques années, aux deux pages qu'elle occupait, depuis sa naissance, dans l'annuaire de l'université.

Elle y sommeilla profondément jusqu'aux premiers jours de l'automne de 1898. Dans l'intervalle, ses sœurs aînées du droit et de la médecine avaient enlevé, avec quelque fra-

cas le mobilier modeste et la bibliothèque embryonnaire qu'elles avaient laborieusement amassés dans l'asile provisoire où la munificence du gouvernement provincial avait abrité leurs débuts, pour les installer dans l'édifice très sortable que nous partageons avec elles aujourd'hui.

C'était pour nous, ou jamais, le moment de renaître à la lumière, afin de donner à notre institution, rajeunie et fortifiée, au moins cette apparence d'une " grande université, " dont les créateurs de notre faculté avaient eu, en la mettant au jour, l'illusion de lui assurer la réalité.

Nous décrétâmes en conséquence, dans une séance de conseil,notre résurrection sous une forme atténuée. Certaines chaires, devenues vacantes, furent remplies par la nomination de nouveaux titulaires. D'autres demeurèrent occupées, mais silencieuses, du bon plaisir de leurs titulaires. Nos cadres, pour employer une expression classique, se complétèrent par des accessions distinguées, destinées à honorer le mérite de certaines personnalités ou à reconnaître les services rendus à l'enseignement secondaire par quelques-uns des professeurs si méritants de nos collèges ecclésiastiques. C'est cette réorganisation que je me suis permis d'appeler une résurrection atténuée.

Elle n'était pas telle qu'elle pût assurer la reprise de cours réguliers, du genre de ceux qui avaient marqué les débuts de la faculté. Mais elle nous permit de donner, chaque année, grâce au concours de nos confrères des autres facultés et même de conférenciers étrangers, une série de conféfences publiques très variées, dont le mérite et l'intérêt ne doivent pas être appréciés surtout au nombre des auditeurs, souvent trop limité, qui sont venus les entendre.

En revanche, un véritable cours fut créé, qui a déjà produit des résultats précieux, et qui repose sur des bases qui semblent devoir en assurer la stabilité : celui de littérature française. En le louant, je songe peu à l'agrément qu'ont pu trouver aux conférences publiques, qui en forment une

partie, un certain nombre de ces auditeurs mondains qui partagent assez capricieusement leur faveur entre les sources de plaisir, même d'esprit, qui diversifient notre longue saison d'hiver. J'oserai même insinuer que ces conférences, pour une portion juvénile de l'auditoire, nous ont semblé trop souvent n'être que le prétexte d'une promenade sentimentale éclairée par la lune ou les réverbères électriques

Ce n'est pas pour cette sorte d'auditeurs, évidemment, qu'a été le grand profit, comme ce n'est pas pour eux que nous avons régulièrement fait venir de Paris des professeurs aussi distingués par leur talent que par leur compétence. Mais en dehors du public sérieux en faveur duquel elles ont été instituées et qui a su en apprécier la valeur, nous nous applaudissons surtout de la formation d'un groupe d'élèves, régulièrement inscrits, qui ont fidèlement suivi les leçons du cours proprement dit et en ont fait habituellement les travaux. Ces leçons et ces travaux, calqués sur les méthodes de l'Université et de l'Ecole normale supérieure de Paris, sont destinés à compléter la formation littéraire commencée dans nos maisons d'enseignement secondaire, et nous sommes convaincus qu'ils contribuent à développer parmi nous une connaissance et un goût de notre belle langue, qui nous sont commandées autant par le souci de notre préservation nationale que par celui de notre culture littéraire.

Nous avons admis récemment les dames aux privilèges de ce cours, auquel elles n'avaient été jusque-là admises qu'à titre d'auditrices, autant pour assurer une bonne formation à celles qui se destinent à l'enseignement, que pour stimuler leur zèle à toutes, dans une œuvre d'élévation sociale à laquelle leur influence discrète et intime leur assure un rôle très personnel, au foyer domestique aussi bien que dans les salons.

Des conversations intelligentes, où quelques femmes d'esprit et de goût sauraient prendre leur part de la discussion d'un livre, d'un discours, ou d'une pièce de théâtre,

remplaceraient avantageusement, croyons-nous, même au point de vue de la moralité, les parties de cartes exclusivement féminines et maints propos mondains dont l'utilité est aussi vaine que l'agrément en est douteux pour des esprits bien faits.

Nous avons inauguré, cette année, le certificat d'étude de première année, qui remplace les prix du concours et constitue une récompense plus sérieuse ; et nous accorderons, l'an prochain, aux élèves de seconde année un diplôme proprement dit, qui comportera l'étude de l'histoire de la littérature française.

Ce sont là, nous l'espérons, les préludes d'un enseignement littéraire plus développé, qui devra conduire à l'obtention des grades de la licence et du doctorat ès-lettres, que nos professeurs de collèges seront jusque là obligés d'aller chercher à l'étranger, s'ils se préoccupent d'assurer à leur enseignement tout le fruit qu'il demande et que les pères éclairés exigeront de plus en plus des maîtres auxquels ils confient leurs fils.

Nous ne saurions trop louer les jeunes professeurs qui, dès maintenant, quittent leur tribune et leurs élèves, pour venir s'asseoir au pied de notre chaire de littérature française et n'hésitent pas à consacrer les rares loisirs d'un travail incessant à la rédaction des travaux de ce cours. Leur exemple est vraiment digne de respect et d'admiration, et nous ne saurions trop souhaiter qu'il trouve de nombreux imitateurs.

Notre vœu est que la faculté puisse organiser, avec le temps, l'enseignement complet des différentes branches des lettres et des sciences qui forment son domaine ; dans le but, d'abord de former des maîtres eompétents pour l'enseignement secondaire ; ensuite, par la publicité d'une partie de son enseignement, de répandre dans la société cet amour du savoir, des lettres et des arts, qui seul lui assurera la

noblesse de l'esprit et une influence sérieuse, conforme à sa mission et à ses devoirs.

Cette œuvre sera lente, comme le développement de la nation et de la civilisation dont elle dépend. Il suffit qu'elle soit poursuivie avec persévérance et secondée par la sympathie de tous les esprits éclairés.

Pour nous, nous serons satisfaits si, à la fin de chaque année académique, nous pouvons dire avec conscience, comme un grand homme de bien le disait à la fin de sa carrière : " Nous avons fait ce que nous avons pu."

RESUME

DE LA

CONFERENCE DONNEE PAR M. LEGER

A la séance de clôture des Cours de Littérature française

" Le plaisir de la critique nous ôte celui d'être vivement touchés de très belles choses, " a écrit Labruyère au premier chapitre de ses "Caractères" ; et cette sentence, si lacon ique si nette d'apparence, ne laisse pas de prêter à bien des équivoques.

Qu'est-ce, en effet, que ce plaisir de la critique, et comment devons-nous l'entendre ? L'interprétation la plus simple, et qui saute aux yeux la première, mais qui n'en est peut-être point pour cela plus exacte, et qui en tous cas n'est certes point la plus intéressante, donne aux mots leurs sens le plus vulgaire et le moins technique. Plutôt qu'un certain genre d'exercice intellectuel, le terme de critique désigne alors une sorte de disposition morale ; cette espèce d'acharnement sous l'empire duquel nous nous appliquons, systématiquement et de propos délibéré, à discerner et à ne retenir que les travers, les faiblesses, les vices ou les ridicules d'autrui, et à les mettre impitoyablement en lumière. De cette humeur malicieuse ou maligne, on n'aura pas de peine à retrouver la source dans le péché originel ; et l'on pourra déclamer avec éloquence sur la perversité native de l'âme humaine. Prenons garde seulement qu'en allant trop loin nous ne serions même plus orthodoxes, et qu'au surplus nous nous écarterions considérablement de la pensée de Labruyère. Sans doute elle tombe en plein milieu d'analyses et de

portraits qui nous dénoncent la funeste influence sur notre jugement de nos mauvaises passions diverses. Tour à tour, défilent sous nos yeux l'homme à qui l'on ne peut point demander d'admirer de belles choses qu'il n'a point faites,l'indifférent qui ne s'intéresse pas aux conceptions d'autrui, les pauvres gens, pressés de besoins, qui n'ont aucun loisir pour les choses de l'esprit, les timides qui n'osent prendre parti avant l'opinion publique, les niais qui citent de travers et censurent sans rien comprendre, ou ceux qui condamnent sans avoir rien lu, ceux qui ne louent que leur coterie, ceux qui se piquent toujours de résister à la voix du peuple.... Mais le passage qui nous occupe n'a rien de si précis ni de si particulier ; il énonce un fait général, et si ce fait se réduisait à celui de la méchanceté humaine, nous n'aurions plus affaire qu'à un truisme, dont la naïveté nous semblerait éclatante jusqu'à l'absurde, si nous le ramenons à sa forme élémentaire.

Le plaisir que nous éprouvons à dire du mal des gens, nous empêche d'en penser du bien. La composition du volume est d'ailleurs si flottante et si libre, que nous ignorons où commence et où finit le développement qui a cette pensée pour centre. C'est en vain qu'on se réclame en particulier d'un passage sur la satire : on n'en tire parti qu'à la condition de la fausser par un contresens. " Un homme né chrétien et français se trouve contraint dans la satire ", ne veut pas dire du tout que cet homme y soit engagé de force, mais veut dire au contraire qu'il y est géné et à l'étroit. Car " les grands sujets lui sont défendus ", il est obligé de se rabattre sur de petites choses. Ni les détails historiques sur la publication des " Caractères " et l'accueil qu'ils rencontrèrent auprès des contemporains, ni les considérations sur l'état de la critique au XVIIe siècle, ne légitiment davantage cette interprétation. Malgré le progrès des méthodes et l'élargissement des points de vue, on trouverait aisément, de nos jours encore, des critiques de l'espèce que signale ici Labruyère ; et, d'autre part, il prétendait bien énoncer un

axiôme universel, applicable à tous les temps et à tous les lieux. Entendu au sens absolu, ce serait la négation même de la critique.

Or dans ce chapitre des Ouvrages de l'esprit, l'auteur, avant d'en énumérer les égarements, les inconvénients ou les abus, a eu grand soin d'en affirmer à mainte reprise l'autorité et la légitimité : il y a, selon lui, un bon et un mauvais goût, il y a, dans les arts, un point de perfection qu'il faut tâcher d'atteindre ; c'est un métier de faire un livre, comme de faire une pendule, et c'est la fonction propre de la critique que de conseiller et de diriger les écrivains, de les reprendre, et de les rappeler au respect des règles. Mais ici, nous apparait un nouveau péril : celui de la superstition pédante ; trop entêtés de principes, trop étroitement attachés aux théories, nous risquons pour des vétilles et des chicanes, de méconnaitre des beautés très réelles ; c'est le tort de l'esprit hypercritique, qu'anime un secret antagonisme contre l'œuvre en discussion, et que séduit le plaisir subtil de la trouver en faute. Telle fut trop souvent l'attitude de Voltaire dans son commentaire sur Corneille. N'était-ce point contre de semblables censeurs que Molière dirigeait la " Critique de l'Ecole des Femmes ",demandant si la grande règle de toutes les règles n'est pas de plaire ? N'étaient-ce point des connaisseurs du même genre, résolus à n'admettre l'émotion qu'en vertu d'un système préconçu, qui exaspéraient si fort Richard Wagner ? N'est-ce pas ce qui fait, en bien des cas, la supériorité du public sans raffinement, mais sans parti-pris, qui s'abandonne spontanément et de bonne foi, et à qui il arrive ainsi de voir et de sentir parfois plus juste que tant de professionnels ? Et n'est-ce pas encore ce que Labruyère lui-même déclare bien nettement, un peu plus loin dans le même chapitre, à propos du " Cid " et de la critique du " Cid ". " Quand une lecture vous élève l'esprit, ajoute-t-il, et qu'elle vous inspire des sentiments nobles et courageux, ne cherchez pas une autre règle pour juger de l'ouvrage : il est bon et fait de main d'ouvrier. "

Admettons que le critique soit impartial ; admettons qu'il ne soit pas aveuglé par l'idolâtrie des idées reçues et des modèles acceptés ; ne nous préoccupons pas, non plus, de discuter la portée ou la valeur objective de ses opinions. Ne pouvons-nous pas cependant franchir ces pas de plus ? la critique ne semble-t-elle pas nécessairement, comme par définition ou par essence, refroidir ou supprimer l'enthousiasme esthétique ? En premier lieu, c'est une loi bien établie que la tension excessive du regard ou de l'intelligence exerce une influence troublante ou paralysante : le jeu mécanique des sens et des habitudes, le fonctionnement spontané de la mémoire et des autres facultés, en sont gravement altérés. Un myope qui s'évertue à voir quelque objet, en laissera échapper tous les traits importants. Dans les yeux où il s'agit de cacher quelque chose, l'anxiété même de la recherche nous empêche d'apercevoir ce qui est le plus manifestement en vue. Enfin, des expériences ont montré que l'attention ralentit les pulsations, dont la fréquence plus grande accompagne le plaisir, et dont la dimunition est liée à la douleur : de sorte que tout retour sur nous-mêmes affablit nos joies et accroit nos souffrances. De même la vigilance critique nuit à l'émotion esthétique. Les grands artistes le savent bien, qui associent le génie à l'inconscience, et qui comme Flaubert, par exemple, ou comme Balzac, plutôt que de prendre sur place des notes pour une œuvre en préparation, se laissent pénétrer nonchalamment et passivement d'impressions qui seront d'autant plus vives et qui se représenteront à eux d'autant plus docilement à l'instant requis— Ce qu'on peut répliquer à ceci c'est que, si l'effort nécessaire à un novice ou à un débutant est en effet incompatible avec la jouissance artistique, peu à peu l'habitude concilie ces exigences contraditoires. L'opération critique, devenue naturelle et familière, n'entrave plus la sensibilité : elle se déroule avec l'aisance de cette large rivière que nous décrit dans un si joli passage M. Jules Lemaître, et qui réflète le spectacle de ses bords. Seulement, nous voici en présence

d'un autre péril : cette largeur de compréhension ne s'acquiert-elle pas au détriment de la vigueur ? Et tandis que le caractère s'énerve où s'affaiblit, à force de tout expliquer et de tout admettre, le goût lui-même ne s'évapore-t-il pas en quelque sorte, à force de se répandre et de se subtiliser ? “ Une originalité féroce est-elle compatible avec tant de largeur ”, se demandait avec inquiétude Gustave Flaubert : et M. Guyau compare le critique qui aime tous les livres, à ces philanthropes qui n'ont pas d'amis, à ces humanitaires qui n'ont pas de patrie.

Ainsi, par crainte de paraître malveillants,nous ne devons pourtant pas être pleins d'indulgence et de sympathie pour toutes œuvres indifféremment. Fuyant avec zèle les préjugés et les idées préconçues, nous ne devons cependant pas hésiter à prendre vigoureusement parti. Notre haine du faux et du laid renforcera dès lors notre amour de tout ce qui est réellement vrai et beau. Nous en jouirons plus intimement, en connaissance de cause, et la critique deviendra pour nous le moyen d'être plus fortement touchés de très belles choses.

GRADUES POUR L'ANNEE 1903-1904

FACULTE DE DROIT

Docteurs

MM. Beauchamp, J.-J.
Brodeur, L.-P.
MM. Meredith, F.-E.
Mignault, P. B.

Licenciés

MM Audet, H.-Eugène
Beaulieu, Romuald-H.
Bourgeois, Charles
Butler, W.-P., *a. g. d.*
Codebecq, Ludger
Desjardins, C.-Henri
Desmarais, Jules
MM. Fortin, Anthime
Montpetit, Edouard, *a.g.d.*
Mousseau, Alphonse
Payette, Victor
Piette, Joseph
Vallée, Arthur
Rocher, Robert

Bacheliers

MM. Archambault, Henri
Boileau, J.-A.-F.
Clavel, Albert
Gagné, Horace-J.
Gauthier, Zéphirin
Hétu, Euclide
Houde, Louis-J.
Langlois, Aimé
Langlois, J.-Charles
Léveillé, H.-Elie
MM. Marcil, Emilien
Melançon, Wilfrid
Ménard, Joseph
Moisan, Walter
Molleur, J.-Alvida
Poupard, Albert
Simon, L.-A.
Surveyer, Paul
Trudeau, Hector

Certificats d'Etudes

MM. Beauchamp, J.-Alfred
Charette, Armand
Coutu, J.-Adrien
MM. Gravel, Jos.
Jolicœur, Albert
Lavallée, Romulus

FACULTE DE MÉDECINE

Docteurs

MM. Bélanger, Jos.-E., *a. g. d.*
Bonin, Adrien
Beauregard, Georges-E.
Chapron, Philéas
Chagnon, Deodatus
Choquette, Alfred
Cousineau, Jos.-A., *a. g. d.*
Desnos, Louis
Demers, Albert, *a. t. g. d.*
Dubé, Ls.-Félix, *a. d.*
Desorcy, Charles
Dupuis, Zéphirin
Dufresne, Eugène, *a. d.*
Desmarais, Henri, *a. d.*
Foley, Joseph
Gagner, Emmanuel
Gagner, Rodolphe
Gaudet, Lucien
Guenette, Joseph-A., *a. d.*
Gatien, Joseph-Albert
Gunville, Joseph

MM. Hébert, Oswald
Lebel, Hyacinthe, *a. t. g. d.*
Landry, Eugène
Labelle, Emile,
Lachaine, Edmond
Landry, Louis
Lachance, Fortunat
Longpré, Euclide
Marcil, Alfred, *a. d.*
Martin, Auguste, *a. d.*
Meunier, Joseph, *a. d.*
Malchelosse, Maurice, *a. d.*
Monette, Francis, *a. d.*
Pelletier, Antonio
Poirier, Armand
Pariseau, Léo *a. d.*
Pariseau, William, *a. d.*
Renaud, Louis-Henri
Simpson, Charles
Vandandaigue, Isaac

Bacheliers en Médecine

Élèves de 2ème Année

MM. Bousquet, J.-P.-E.
Barrette, E.-A.
Beaudry, Odilon
Blackburn, John
Desjardins, Auguste
Desrosiers, Pierre
Handfield, Aimé
Larose, Raoul
Lord, Wilfrid
Martin, J.-Georges

MM. Mignault, Geo.-Et.
Maynard, Henri
Pigeon, Arthur
Pelletier, Ludger
Prince, Jean-B.
Robichon, Arthur
Rouillard, Wilfrid
St-Georges, Henri
Valiquette, Ulric

Élèves de 3ème Année

MM. Baillargeon, C.-J.
Bouvier, J.-P.
Boulanger, Joseph
Cartier, Walter
Champagne, J.-A.
Deserres, Anatole
Desrochers, Armand
Deslauriers, Hermas

MM. Guilbeault, Noël
Gosselin, Henri
Hamelin, Jules
Masson, Léopold
Plourde, Adélard
Rousse, Arthur
Tellier, J.-E.

Élèves de 4ème Année

MM. Beaulieu, J.-L.
Dupuis, Zéphyrin
Foisy, Azarie

MM. Gaudette, Lucien
Lachance, Fortunat
Poirier, Armand

Élèves de 5ème Année

M. Delaney, Marc

M. Renaud, Ls-Henri

Elèves en médecine, qui ont subi avec succès des examens partiels ou annuels

---

Anatomie

Elèves de 1re année

MM. Auger, E.
Allaire, J.-M.
Archambault, Z.
Badeaux, J.
Belisle, G.
Birs, A.
Cabana, T.
Caza, O.
Champoux, E.
Collin, H.
Croteau, T.
David, J.
Delvecchio, P.

MM. Donais, J.
Dumas, A.
Dupuis, E.
Dussault, H.-E.
Ecrement, A.
Gariépy, U.
Gatien, H.
Godin, A.
Grégoire, G.-M.
Handfield, D.
Hébert, A.
Jabour, D.
Lamoureux, E.

MM. Lamy, E.
Mathieu, J.-A.
Miller, A.-J.
Perrin, P.
Provost, A.
Richer, P.

MM. Robichaud, P.
Roch, S.
St-Jean, O.
Santoire, A.
Thuot, A.
Valois, G.

Elèves de 2e année

MM. Archambault, A.
Archambault, L.
Arpin, J.
Bigué, A.
Cartier, H.
Champagne, J.-E.
Charbonneau, A.
Côté, J.-A.
Couillard, A.
Denis, A.

MM. Ethier, H.
Grenier, M.-L.
Jarry, A.
Lalanne, P.-E.
Lambert, H.
Larose, C.
Lonergan, G.
Paiement, P.-A.
Prévost H.
Verschelden, L.

Elèves de 3e année

MM. Beaudoin, T.
Belisle, O.
Boivin, A.

MM. Emond, C.
Hurtubise, L.

Elèves de 4e année

M. Falcon, A.

M. Pontbriand, H.

Chimie

Elèves de 1re année

MM. Allaire, J.-M.
Archambault, Z.
Badeaux, J.
Beland, L.-J.
Bélanger, G.
Birs, A.
Brassard, A.
Croteau, T.
Delvecchio, P.
Donais, J.
Dumas, A.
Ecrement, A.
Gariépy, U.
Gatien, H.

MM. Godin, A.
Grégoire, G.-M.
Handfield, D.
Hébert, A.
Lamoureux, E.
Mathieu, J.-A.
Millier, A.-J.
Perrin, P.
Prévost, A.
Robichaud, P.
Robillard, R.
Roch, S.
St-Jean, O.
Santoire, A.

Elève de 2e année

M. Leduc, R.

Elèves de 3e année

MM. Boivin, A.
Bousquet, G.
MM. Lamarche, J.
Roy, A.

Elèves de 4e année

MM. Dupras, E.
Poirier, A.
MM. Pontbriand, H.
Delaney, M.

Histologie

Elèves de 1re année

MM. Allaire, J.-M.
Archambault, Z.
Badeaux, J.
Belisle, O.
Birs, A.
Cabana, T.
Caza, O.
Chabot, E.-A.
Champoux, E.
Collin, H.
Croteau, T.
Delvecchio, P.
Donais, J.
Dumas, A.
Dupont, C.-A.
Dupuis, E.
Ecrement, A.
Gadbois, J.-H.
Gatien, H.
Grégoire, G.-M.
Handfield, D.
Hébert, A.
Jasmin, H.
Lamoureux, E.
Mathieu, J.-A.
Millier, A.-J.
Perrin, P.
Prévost, A.
Robichaud, P.
Robillard, R.
Roch, S.
St-Jean, O.
Santoire, A.

Elèves de 2e année

MM. Arpin, J.
Bigué, A.
Cartier, H.
Charlebois, J.-B.
Côté, J.-A.
Denis, A.
Gauthier, R.
Grenier, M.-L.-E.
MM. Jarry, A.
Lambert, H.
Leduc, R.
Lefebvre, Z.
Paiement, A.
Prévost, H.
Robitaille, A.
Verschelden, L.

Elèves de 3e année

MM. Bélanger, A.
Bélanger, L.
Belisle, O.
Boivin, A.
Boulais, O.
Hurtubise, L.
MM. Lagüe, L.
Lefebvre, Z.
Martel, J.-L.-H.
Paré, A.
Roy, A.

Elève de 4e année

M. St-Jean, L.

Hygiène

Elèves de 2e année

MM. Aeram, M.
Archambault, A.
Arpin, J.
Benoit, D.
Bigué, A.
Cartier, H.
Champagne, J.-A.
Charbonneau, A.
Charlebois, J.-B.
Coté, J.-A.
Couillard, A.
Denis, A.
Ethier, H.
Faille. J.-L.
Gaucher, G.
Grenier, M.-L.-E.
Jarry, A.
Lachapelle, E.
Lalanne, P.-E.
Lambert, H.
Larose, R.
Laurier, R.
Leduc,R.
Lefebvre, Z.
Lord, W.
Paiement, P.-A.
Prévost, H.
Rondeau, L.
St-Pierre. H.
Simard, A.
Verschelden, L.

Elèves de 3e année

MM. Auger, A.-L.
Beaudoin, T.
Bélanger, A.
Bélanger, G.
Belisle, O.
Benoit, L.
MM. Emond. C.
Hurtubise, L.
Lagüe, L.
Paquette, J.
Potvin, E.

Obstétrique

Elèves de 3e année

MM. Archambault, G.
Baillargeon, C.-J.
Baril, P.
Beaudoin, T.
Bélanger, A.
Bélanger, G.-L.
Bellemare, L.
Bertrand, F.
Boivin, A.
Boulais, O.
Bousquet, G.
Bouvier, J.-P.
Brault, T.
Cartier, W.
Champagne, J.-A.
De Bellefeuille, G.
Deserres, A.
Deslauriers, H.
Desrochers, A.
Gosselin, H.
Grenier, M.-P.
Guilbault, N.
MM. Hamelin, J.
Handfield, J.-A.
Lagüe, L.
Lamarche, S.
Larocque, C.
Lefebvre, Z.
Lemoyne, M.
Longtin, J.-M.
Lord, F.
Martel, J.-L.-H.
Masson, L.
Plourde, A.
Paquette. J.
Potvin, E.
Renaud, P.-P.
Robitaille, S.
Roy, L.-A.
Taupier, H.
Tellier, E.
Tétreault, A.
Thibaudeau, C.

Elève de 4e année

M. Dupras E.

Opthalmologie

Elèves de 3e année

MM. Archambault, G.
Baillargeon, C.-J.
Baril, P.
Bélanger, A.
Bélanger, G.-L.
Bellemare, L.
Benoit, L.
Bertrand, F.
Boulais, O.
Bousquet, G.
Bouvier, J.-P.
Brault, F.
Cartier, W.
Champagne, J.-A.
De Bellefeuille, G.
Deserres, A.
Deslauriers, H.
Desrochers, A.
Grenier, M.-P.
Guilbault, N.
Hamelin, J.

MM. Handfield, J.-A.
Lagüe, L.-E.
Lamarche, J.
Larocque, C.
Lefebvre, Z.
Lemoyne, M.
Longtin, J.-M.
Lord, F.
Martel, J.-L.-H.
Masson, L.
Paquette, J.
Plourde, A.
Potvin, E.
Renaud, P.-P.
Robitaille, S.
Roy, A.
Roy, L.-A.
Taupier, H.
Tellier, E.
Tétrault, A.
Thibaudeau, C.

Pathologie générale

Elèves de 1re année

MM. Aliaire, J.-M.
Archambault, Z.
Auger, E.
Badeaux, J.
Beland, J.-L.
Belisle, G.
Birs, A.
Brassard, A.
Caza, O.
Chabot, E.
Champoux, E.
Clément, A.
Collin, H.
Croteaux, T.
David, J.
Delvecchio, P.
Donais, J.
Dumas, A.
Dupont, C.-A.
Dupont, J.-A.
Dupuis, E.
Dussault, E.
Ecrement, A.
Gadbois, G.-H.

MM. Gariépy, U.
Gatien, H.
Godin. A.
Grégoire, G.-M.
Handfield, D.
Hébert, A.
Jabour, D.
Jasmin, H.
Jeannotte, E.
Lamoureux, E.
Lamy, E.
Mathieu, J.-A.
Millier, A.-J.
Perrin, P.
Prévost, A.
Richer, P.
Robichaud, P.
Robillard, R.
Roch, S.
St-Jean, O.
Terroux, G.
Thuot, A.
Valois, G.

Elèves de 2e année

MM. Aeram, M.
Archambault, A.
Arpin, J.
Bellemare, O.
Benoit D.
Bigué, A.
Bouvier, G.
Cartier, H.
Champagne, J.-E.
Charbonneau, A..
Charlebois, J.-B.
Coté, J.-A.
Couillard, A.
Delisle, F.
Denis, A.
Ethier, H.
Faille, J.-L.
Gaucher, G.
Gauthier, R.

MM. Grenier, M.-L.-E.
Jarry, A.
Lachapelle, E.
Lalanne, P.-E.
Lambert, H.
Larose, W.
Laurier, R.
Leduc, R.
Lefebvre, Z.
Lonergan, G.
Prévost, H.
Paiement, P.-A.
Robert, A.
Robitaille, A.
Rondeau, L.
St-Pierre, C.
Simard, A.
Verschelden, L.

Elèves de 3e année

MM. Auger, R.-L.
Belisle, O.
Emond, C.

MM. Houle, D.
Paré, A.-E.

Pathologie interne

Elèves de 3e année

MM. Archambault, G.
Baillargeon, C.-J.
Baril, P.
Beaudoin, T.
Bélanger, A.
Bélanger, G.-L.
Bellemare, L.
Benoit, L.
Bertrand, F.
Boivin, A.
Boulais, O.
Boulanger, J.
Bousquet, G.
Bouvier, J.-P.
Brault, T.
Carrier, W.
Champagne, J.-A.
De Bellefeuille, G.
Deserres, A.
Deslauriers, H.
Desrochers, A.
Dubuc, A.
Gosselin, H.
Grenier, M.-P.

MM. Guilbault, N.
Hamelin, J.
Handfield, J.-A.
Lagüe, L.
Lamarche, J.
Larocque, C.
Lefebvre, Z.
Lemoyne, M.
Longtin, J.-M.
Lord, F.
Martel, J.-L.-H.
Masson, L.
Paquette, J.
Paré, A.-E.
Plourde, A.
Potvin, E.
Roy, A.
Roy, L.-A.
Renaud, P.-P.
Robitaille, S.
Taupier, H.
Tellier, E.
Tétrault, A.
Thibaudeau, C.

Elève de 4e année

M. Dupras, E.

Pathologie externe

MM. Archambault, G.
Baillargeon, C.-J.
Bélanger, A.
Bélanger, G.-L.
Bellemare, L.
Benoit, L.
Bertrand, F.
Boulais, O.
Bousquet, G.
Bouvier, J.-P.
Brault, T.
Cartier, W.
Champagne, J.-A.
De Bellefeuille, G.
Deserres, A.
Deslauriers, H.
Desrochers, A.
Guilbault, N.
Hamelin, J.
Handfield, J.-A.

MM. Lagüe, L.
Lamarche, J.
Larocque, C.
Lefebvre, Z.
Lemoyne, M.
Longtin, J.-M.
Lord, F.
Martel, J.-L.-H.
Masson, L.
Paquette, J.
Potvin, E.
Renaud, P.-P.
Robitaille, S.
Roy, A.
Roy, L.-A.
Taupier, H.
Tellier, E.
Tétrault, A.
Thibaudeau, C.

Elève de 4e année

M. Dupras, E.

Physiologie

Elèves de 1re année

MM. Allaire, J.-M.
Archambault, Z.
Auger, E.
Badeaux, J.
Béland, L.-J.
Bélanger, G.
Belisle, G.
Birs, A.
Brassard, A.
Cabana, T.
Caza, O.
Chabot, E.-H.
Champoux, E.
Clément, A.
Collin, H.
Croteau, T.
David, J.
Delvecchio, P.
Donais, J.
Dumas, A.

MM. Dupont, C.-A.
Dupont, J.-A.
Dupuis, E.
Dussault, E.
Ecrement, A.
Gadbois, G.-H.
Gariépy, U.
Gatien, H.
Godin, A.
Grégoire, G.-M.
Handfield, D.
Hébert, A.
Jabour, D.
Jasmin, H.
Jeannotte, E.
Lamoureux, E.
Lamy, E.
Mathieu, J.-A.
Millier, A.-J.
Perrin, P.

MM. Prévost, A.
Richer, P.
Robichaud, P.
Robillard, R.
Roch, S.
St-Jean, O.
MM. Santoire, A.
Terroux, G.
Thuot, A.
Trudeau, C.
Valois, G.

Elèves de 2e année

MM. Archambault, A.
Arpin, J.
Bigué, A.
Cartier, H.
Champagne, J.-A.
Charbonneau, A.
Charlebois, J.-B.
Couillard, A.
Denis, A.
Ethier, H
Gaucher, G.
MM. Gauthier, R.
Grenier, M-.L.
Jarry, A.
Leduc, R.
Lefebvre, Z.
Paiement, A.
Prévost, H.
St-Pierre, C.
Simard, A.
Verschelden, L.

Elèves de 3e année

MM. Belisle, O.
Benoit, L.
Emond, C.
MM. Martel, J.-L.-H.
Roy, A.
Taupier, H.

Elève de 4e année

M. Dupras, E

Toxicologie

Elèves de 2e année

MM. Arpin, J.
Cartier, H.
M. Gauthier, R.

Elèves de 3e année

MM. Bélanger, G. L.
Boulais, O.
Bousquet, G.
Lagüe, L.
MM. Martel, U. L. H.
Paquette, J.
Potvin, E.
Roy. A.

Elève de 4e année

M. Delaney, M.

ECOLE POLYTECHNIQUE

Ingénieurs Civils

MM. Balète, Emile, *a. d.*
Chapais, Charles, *a. d.*
Dubuc, Henri
Le Sage, Royal
Normandeau, Emile

MM. Ouimet, George, *a. d.*
Ouimet, Zéraphin, *a. d.*
St-Pierre, Georges
Thibault, Edmond, *a. d.*

Bacheliers

M. Chapais, Charles

M. Le Sage, Royal

ECOLE DE MEDECINE COMPAREE ET DE SCIENCE VETERINAIRE

Docteurs

MM. Durocher, Edmond
Gauvin, Henri, *a. d.*
Houde, Antonio, *a. t. g. d.*
Houde, Arthur, *a. d.*

MM. Jacques, Mathias
Lemieux, Joseph-E.
Telmosse, J.-B.

Bacheliers

MM. Campeau, Joseph
Dujardin, Guillaume, *a. d.*
Fortin, François
Fréchette, Jean-Ls, *a. g. d.*

MM. Grignon, Runé
Laroche, Omer, *a. t. g. d.*
Mayotte, René-Georges

PRIX

Décernés à la fin de l'année 1903-1904

FACULTE DE THEOLOGIE

Concours de théologie

1RE ANNÉE

1er *Prix* Hector Desy
2*e* " Louis-Michael Doherty
3*e* " Alphonse-Louis Piette

2E ANNÉE

1er *Prix* Joseph Joubert
2*e* " Adonias Sabourin
3*e* " John Mulvey

3E ANNÉE

1er *Prix* Lucien Pinault
2*e* " Anthony Kunsch
3*e* " John O'Gorman

Hébreu

John McCarthy

Ecriture Sainte

1RE ANNÉE

Clodonier Coursol

2E et 3E ANNÉE

Charles Pilon

Cours de français

1re année

Thomas Kiernan

2e année

John Gillis

FACULTE DE DROIT

Prix Larue

M. Romuald-H. Beaulieu

Prix Leduc

M. Henry-C. Monk

Prix Campbell-Allan-Meredith

M. Charles Bourgeois } *ex æquo*
M. H.-Elie Léveillée }

FACULTE DES ARTS

Cours de littérature française

Ont mérité le certificat d'études littéraires

Madame A. Duval
Mlle Wells
M. J.-H. Sauvé
Mlle Millette
Mlle S. Renaud
M. l'abbé J.-N. Fauteux
M. A.-B. Charbonneau

Principaux dons faits à l'Université

Durant l'année 1903-1904

MM. Cadieux et Derome. . . Magnifiques plantes naturelles.
M. l'abbé C. Larocque. . . . . Idem.
M. l'abbé L. Bonin. . . . . Un billard.

Pour la Bibliothèque générale

M. R Bellemare. . . . . 150 volumes.
M. l'abbé G. Bourrassa . . . . 60 volumes.
M. J. J. Beauchamp. 13 vols. du Journal de Québec année 1862-76

Dons à la Bibliothèque Médicale

Dr. E. P. Lachapelle. . . . . 17 volumes.
Dr. E. P. Chagnon . . . . Revues de Médecine.
American Pediatric Society. . . . . . 2 volumes.
M. P. Lesage, (Paris) . . . . Brochures.
Dr A. Laramée. . . . . 61 volumes.
Dr A. Lefebvre. . . . . Revues de Médecine.
Dr E. Desjardins. . . . . . . 62 thèses opthalmologiques.
L'Union Médicale, par le Dr A. Lesage . Revues de Médecine.
Conseil d'Hygiène de la Prov. Québec par le Dr Pelletier . . . . 11 volumes.
La Revue Médicale, par le docteur Boulanger. . . . . Revues de Médecine.
Dr L. J. V. Cléroux. . . . . 3 volumes.
Dr G. Villeneuve. . . . . Revues de Médecine.

Ophtalmomêtre de Javal grand modèle.
1 boîte de verres convexes, concaves et cylindriques, (série complète.)
1 boîte d'instruments pour les yeux.
Atlas complet des maladies du fond de l'œil de Liebreich.

N.B. Toute communication relative à l'*Annuaire* doit être adressée par écrit au secrétaire général, avant le 15 mai de chaque année. On sera très heureux de tenir compte des corrections ou modifications suggérées, non seulement par les membres du personnel universitaire, mais par tous ceux qui s'intéressent aux choses de l'enseignement supérieur.

APPENDICE I

Extraits de la Loi et des Règlements du Barreau relatifs à l'admission et à la pratique du Droit [1]

Art. 3550 de la Loi. — Nul n'est admis à l'étude du droit, à moins qu'il ne prouve, à la satisfaction des examinateurs, qu'il a reçu une éducation libérale et classique, et qu'il ne subisse, à leur satisfaction, un examen écrit et oral sur les matières indiquées dans le programme du Conseil général.

N. B. — Par la loi 53 Vict., chap. 55, dite loi du B. A., l'aspirant à l'étude, qui a obtenu un diplôme de bachelier ès-arts, ès-sciences ou ès-lettres dans une université anglaise ou canadienne, est dispensé de cet examen et est admis à l'étude sur la présentation de son diplôme.

Les bacheliers ès-arts, ès-sciences ou ès-lettres, qui se seront conformés à toutes les exigences de la loi, concernant l'admission à l'étude, peuvent donc être admis à l'étude, sur présentation par eux-mêmes, ou simple transmission de leurs diplômes par les secrétaires de section ou le secrétaire-général, qui devra les soumettre au bureau des examinateurs.

Art. 21 des Règlements.—Il pourra être subi un seul examen

1 Les élèves qui pourraient être embarrassés par certaines obscurités de texte de ces appendices sont priés d'en demander l'explication aux secrétaires généraux des diverses corporations professionnelles auxquels ils se rapportent.

sur toutes les matières du programme, ou deux examens, au choix du candidat, comme il suit : l'un sur les matières suivantes du cours classique, savoir : le latin, l'anglais, le français, l'histoire, la littérature, la géographie, l'arithmétique et l'algèbre ; et un second examen sur la philosophie, la chimie, la physique et la géométrie. Il sera facultatif au candidat d'intervertir l'ordre des dits examens. L'élève qui aura subi un examen sur toutes les matières du programme et qui aura réussi sur toutes les matières de l'un des examens, et failli sur quelqu'une ou quelques-unes des matières de l'autre examen ne sera pas tenu de subir ensuite l'examen sur les matières de cet examen.

Art. 22. Un certificat sera accordé pour chaque examen, s'il est suffisant ; le dépôt et le coût de chaque certificat, lorsqu'un examen partiel est subi, seront seulement des deux tiers du dépôt et du certificat ordinaires.

Art. 3546. L'aspirant à l'*étude* donne, au moins un mois d'avance, l'aspirant à la *pratique* donne, au moins quinze jours à l'avance, avis par écrit au secrétaire de la section dans laquelle il est domicilié, ou dans laquelle il a résidé pendant les derniers six mois.

Cet avis contient les renseignements suivants :

1. L'aspirant à l'*étude* doit indiquer ses nom, prénoms, âge et résidence, les écoles et collèges où il a reçu son instruction, et mentionner s'il a occupé un emploi ou exercé un état, un métier, une industrie, un négoce ou une charge quelconque.

2. L'aspirant à la *pratique* doit indiquer ses nom, prénoms âge et résidence, s'il est sujet britannique par naissance ou par naturalisation, la date de son admission à l'étude, *de l'enregistrement de son certificat et celle de son brevet*, les différents endroits où il a demeuré pendant sa cléricature, le nom de l'avocat sous lequel il a étudié le droit, les absences du bureau de son patron,

prolongées au delà d'un mois, la durée et la raison de chacune, et si elles ont été autorisées par le patron ; si, pendant la cléricature, il a exercé quelque profession, s'il a été engagé dans les affaires ou s'il a occupé un emploi ou une charge en dehors du bureau de ses patrons, et quel emploi ou quelle charge.

Il doit, en même temps, déposer un certificat de ses patrons, constatant la durée du temps qu'il a étudié sous eux.

Le certificat doit aussi énoncer si, pendant sa cléricature, l'aspirant a exercé quelque profession, s'il a été engagé dans les affaires ou a rempli une charge en dehors de ses études légales, s'il a accompli ses devoirs fidèlement et diligemment.

Le candidat dépose en même temps tous les certificats et documents nécessaires.

Les déclarations de l'étudiant sont faites en conformité avec l'Acte de la Preuve en Canada (1893).

Art. 28 des Règlements.—Tout candidat à l'étude devra produire, avec son avis, un certificat d'études et de bonne conduite par les directeurs des collèges ou institutions où il a fait ou terminé son cours classique, ou par les maîtres privés qui lui ont enseigné ; aussi un certificat de bonne conduite, signé par deux personnes connues favorablement dans la section, lorsque le candidat a laissé le collège plus de six mois avant l'examen.

Art. 29.—L'examen par écrit sur les diverses matières du programme sera partagé en trois séances, dont la durée totale ne dépassera pas neuf heures et demie. Il sera accordé 1000 points pour tout ce travail.

1o Une séance de trois heures, pour le latin, l'histoire et la géographie, dont les deux tiers seront consacrés à une version latine avec analyse ; le nombre des points accordés à cette matière est de 250. Le nombre des points pour l'histoire et la géographie est de 80.

2o Une séance de deux heures et demie pour la littérature, la composition et la traduction du français en anglais ou *vice versa.* Le nombre des points pour la composition sera de 50 ; pour la littérature, de 40, et pour la traduction, de 30. Les matières qui font le sujet du travail de la seconde partie de la première séance et de toute la seconde, se partageront en deux groupes pour être tirées au sort :

a) Histoire ancienne et moderne, Histoire du Canada, Belles-lettres, Rhétorique, Composition et Traduction ;

b) Histoire de France et d'Angleterre, Géographie, Histoire de la Littérature, Composition et Traduction.

Il sera accordé 100 points pour l'orthographe et la correction grammaticale, dans toutes les matières de ces deux séances, dont 50 pour la version et 50 pour le reste.

3o L'autre séance sera consacrée aux sciences et durera quatre heures.

Le candidat choisira les matières de cette séance comme il suit :

1o { Philosophie—2 heures, 250 points.
a) Arithmétique, Géométrie, Trigonométrie et Physique. — 2 heures, 250 points.
b) Arithmétique, Algèbre et Chimie. — 2 heures, 250 points.

ou

2o { Mathématiques — 2 heures, 250 points.
a)Philosophie et Physique. — 2 heures, 250 points.
b)Philosophie et Chimie. — 2 heures, 250 points.

Les groupes marqués *a* et *b* dans chacune des deux séries sont tirés au sort.

L'examen sera considéré comme nul, si le candidat ne peut obtenir les trois cinquièmes des points sur le latin, dans son ensemsemble, et le tiers sur chaque extrait et l'analyse grammaticale ;

la moitié sur la philosophie, si l'élève a choisi 1o, ou la moitié sur les mathématiques, s'il a choisi 2o, avec, en outre, dans chaque cas, la moitié sur chaque groupe tiré au sort et le tiers sur chacune des matières, séparément, de ces groupes, pour les lettres ; le tiers sur chaque groupe tiré au sort, pour les sciences, et le sixième sur chacune des matières de ce groupe ; enfin les trois quarts sur l'orthographe et la correction grammaticale.

Programme de l'examen préparatoire à l'étude du Droit

LETTRES

I. Latin.—César, *De Bello Gallico.* Virgile, *Enéide, liv. I, II. VI.* Cicéron, *Oratio pro Milone* et les *Catilinaires.* Analyse du latin.

II. Histoire.—Histoire du Canada. Notions générales sur l'Histoire de France, l'Histoire d'Angleterre, l'Histoire Ancienne, Grecque, Romaine et Moderne.

III. Géographie.—Notions générales sur la Géographie ancienne et moderne.

IV.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Principes et Histoire de la Littérature. Composition dans la langue maternelle du candidat sur un sujet donné. Traduction de l'anglais et du français.

SCIENCES

I. Philosophie.—Logique, Métaphysique et Morale.

II. Arithmétique.—Les quatre règles simples. Fractions ordinaires. Règles de trois simple. Règles de trois composées. Règles d'intérêt, d'escompte et de société.

III. Algèbre.—Jusqu'aux équations du second degré inclusivement.

IV. Géométrie.—Elémentaire et Trigonométrie plane.

V Physique et Chimie.—Notions élémentaires et générales.

Art. 3552. Nul ne peut être admis à l'exercice de la profession d'avocat, à moins d'être sujet britannique, d'avoir atteint l'âge de vingt-et-un ans révolus et d'avoir étudié régulièrement et sans interruption, durant les heures ordinaires du bureau, sous brevet par devant notaire, comme clerc ou étudiant, chez un avocat pratiquant, pendant au moins quatre années consécutives et entières, à compter de l'enregistrement du certificat de l'admission à l'étude.

Toutefois, l'étudiant qui a suivi un cours régulier de droit dans une université ou dans un collège de cette province, pendant trois ans au moins, et y a pris un degré en droit, peut être admis après trois ans de cléricature.

Art. 30. Les candidats à la pratique devront produire, avec l'avis requis par la section 3046, tous les documents requis par la loi et les règlements, entre autres le certificat d'admission à l'étude, un extrait de baptême ou la meilleure preuve possible de l'âge du candidat, en cas d'absence de registres, une copie authentique du brevet, tout transport de brevet ou un certificat de bonne conduite par le patron ou les patrons sous qui il a étudié, ou la preuve que le patron a refusé le certificat sans cause valable ou qu'il a été impossible de l'obtenir du patron ; dans ce cas, le candidat devra fournir une autre preuve équivalente de bonne conduite. Il pourra aussi être suppléé, dans le même cas, au défaut de certificat de cléricature, que doit donner le patron, par une preuve jugée suffisante par les examinateurs.

Art. 18.—1o Il sera payé et déposé par chaque aspirant à l'étude, pour l'examen partiel, $30.00 ; pour l'examen entier, $45.00 ; et pour chaque aspirant à la pratique, $90 00, en sus des $2.00 pour l'honoraire du secrétaire de section.

2o Les sommes ainsi déposées seront affectées, dans les proportions suivantes, à l'enregistrement des certificats et diplômes, sauf les dispositions de l'article 3540 S. R. P. Q.

Etude, examen partiel.	$10.00
Etude, examen entier.	15.00
Pratique.	20.00

3o Sur réception par les trésoriers de section de la liste des candidats admis à l'étude ou à la pratique, à eux transmise par le secrétaire général immédiatement après les examens, ils lui transmettront sans délai les sommes mentionnées au paragraphe 2 du présent article, et le secrétaire général, sur réception de ces dites sommes, *fera immédiatement l'enregistrement des dits certificats et diplômes.*

4o Tout certificat d'examen partiel devra être produit avec la demande d'admission à l'examen final, *après avoir été enregistré.*

Les examens du Barreau, pour l'admission à l'étude et à la pratique de la profession d'avocat, se font semi-annuellement, le deuxième mardi de janvier dans la cité de Montréal, et le premier mardi de juillet dans la cité de Québec. (Règlement du 24 février 1891).

Art. 40. Deux ou trois questions sont posées, et il est accordé le nombre de points et requis le minimum suivant sur chaque matière, savoir :

	Total des points	Minimum
1. Histoire du droit.	20 à 25	$\frac{1}{3}$
2. Droit romain.	20 à 30	$\frac{1}{3}$
3. Droit civil.	50 à 60	$\frac{2}{3}$
4. Droit commercial et maritime.	25 à 35	$\frac{2}{3}$
5. Procédure civile.	25 à 35	$\frac{2}{3}$
6. Droit international, privé et public, et autres matières que les examinateurs jugeront à propos de choisir.	15 à 20	$\frac{1}{3}$
7. Droit criminel et procédure criminelle.	20 à 35	$\frac{1}{2}$
8. Droit administratif et constitutionnel.	20 à 30	$\frac{1}{2}$

APPENDICE II

Extraits du Code du Notariat [1] et des Statuts et Règlements de la Chambre des Notaires, relatifs à l'admission à l'étude et à la pratique du Notariat

§ I — DE L'ADMISSION A L'ETUDE

Art. 3802. Pour pouvoir être admis à l'étude du notariat, l'aspirant doit avoir fait ou terminé un cours complet d'études classiques et scientifiques, en français ou en anglais, dans une institution légalement constituée, donnant un cours complet de telles études dans cette province ou en dehors.

Art. 3803, La preuve que l'aspirant a fait un cours d'études exigé par l'article précédent se fait par la production, devant la Chambre des notaires, d'un certificat du principal ou supérieur de l'institution où il a étudié.

Art. 3804. Ce certificat doit énoncer toutes les matières classiques et scientifiques enseignées par l'institution et être revêtu de son cachet.

Si l'institution n'a pas de cachet, la signature du principal ou supérieur doit être authentiquée par un notaire.

Art. 3805. L'aspirant, possédant les qualités exigées par les quatre articles précédents, doit en outre subir un examen public devant la Chambre, sur ses connaissances classiques et scientifiques et sur sa connaissance des langues française et anglaise.

---

1 Titre 10 des Statuts refondus.

Art. 3806. Avant d'être admis à subir son examen, l'aspirant doit toutefois donner à l'un des secrétaires de la Chambre un avis par écrit à cet effet, quinze jours au moins avant l'ouverture de la session où il doit se présenter.

Art. 3807. Cet avis doit énoncer les nom, prénoms, âge et résidence de l'aspirant à l'étude, les institutions et les endroits où il a fait son cours d'études ; s'il a rempli un emploi ou exercé un état, un métier ou une industrie, un négoce ou une charge quelconque, il doit les mentionner en détail.

Art. 3808. L'examen a lieu publiquement, à toute session ordinaire de la Chambre, par écrit et de vive voix, conformément aux règles et règlements de la Chambre ; mais, pour être admis à l'examen oral, il faut que l'examen par écrit soit jugé satisfaisant.

Art. 3809. Si l'examen oral est aussi satisfaisant, la Chambre octroie à l'aspirant un certificat d'admission à l'étude, mais la cléricature ne commence à courir que de l'exécution de son brevet par un acte notarié qui doit énoncer la date de son admission à l'étude.

Art. 3810. Avant d'obtenir son certificat d'admission à l'étude, l'aspirant doit payer au trésorier un droit de vingt piastres, en outre des honoraires des secrétaires.

Les articles qui précèdent sont amendés par les dispositions de l'article 3503a des S. R. P. Q., ajouté par 53 V., chap. 45, qui se lit comme suit : « Tout candidat à l'admission à l'étude des professions légale, médicale et notariale, qui est titulaire du diplôme de bachelier ès-arts, bachelier ès-sciences ou bachelier ès-lettres, à lui conféré par une université canadienne ou anglaise, est dispensé des examens exigés par la loi constituant les membres de ces professions en corporations.

« Sur preuve suffisante, faite par le candidat, qu'il est bien la personne nommée dans ce diplôme, il a droit, après paiement des

honoraires ordinaires, de recevoir un certificat l'autorisant à étudier celle des professions susdites à laquelle il désire être admis ».

Art. 126 des Règlements. Le programme des examens pour l'admission à l'étude est le suivant :

SUJETS.	Nombre des questions.	Nombre des points.	Nombre des points à conserver.
1. Philosophie.	2	18	9
2. Physique.	2	10	5
3. Mathématiques :			
Géométrie.	1	6	3
Algèbre et Trigonométrie.	1	6	3
Arithmétique.	3	15	8
4. Astronomie.	1	5	3
5. Chimie.	1	8	4
6. Histoire :			
Canada.	2	12	6
France.	1	6	3
Angleterre.	1	6	3
Moderne et Ancienne.	1	8	4
7. Géographie.	2	10	5
8. Littérature et histoire de la littérature.	1	8	4
9. Composition française ou anglaise.	1	8	5
10. Traduction latine.	1	10	5
11. Orthographe.		4	2
Totaux.	21	140	72

Certificat d'études classiques et scientifiques de l'Aspirant à l'étude

Je, soussigné, principal, ou supérieur de (*nom de l'institution*) constituée (*en vertu de quelle autorité et quand*) certifie que (*nom et prénoms de l'aspirant et sa résidence*) a fait (*ou terminé*) son cours complet d'études classiques et scientifiques dans cette institution, en français (*ou en anglais*).

Je certifie de plus que les matières classiques et scientifiques enseignées dans cette institution sont les suivantes : (*énoncer toutes les matières, avec les noms d'auteurs*).

En foi de quoi, je donne le présent certificat à (*lieu et date*).
[L. S.]

Avis de l'Aspirant à l'étude

Canada
Province de Québec, } (*Lieu et date.*)
District de

à M. N. P.

Secrétaire de la Chambre des notaires à

Monsieur,

Je, soussigné,
de ai l'honneur de vous informer que je me présenterai à la prochaine session de la Chambre des notaires, pour subir mon examen pour l'admission à l'étude du notariat.

Je suis âgé de ; j'ai fait mes études classiques et scientifiques à (*nom de l'institution ou des institutions et de l'endroit où l'aspirant a étudié* ;) et jusqu'ici j'ai exercé l'emploi de (*indiquer en détail l'état, le métier, l'industrie, le négoce ou la charge*).

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

....

N. B. — L'aspirant doit faire accompagner cet avis de la liste des documents transmis en même temps.

(46 V., ch. 32, céd. no 12).

§ 2 — DE L'ADMISSION A LA PRATIQUE

Art. 3811. Après avoir obtenu un certificat d'admission à l'étude l'aspirant à la pratique doit passer un brevet d'engagement par acte authentique avec un notaire pratiquant. Ce brevet peut être transporté par acte authentique. Si le patron, sous lequel un clerc sert, meurt ou devient incapable d'agir, le clerc doit transporter, dans les soixante jours, son brevet à un autre notaire pratiquant, suivant le même mode.

Tous brevets de cléricature et transport de brevets doivent être enregistrés chez l'un des secrétaires de la Chambre, dans les trente jours de leur date, à peine de nullité.

Art. 3812. La chambre peut néanmoins permettre l'enregistrement de tout tel acte après ce délai, sur requête spéciale et paiement au trésorier d'un honoraire de dix piastres ; mais cette enregistrement doit se faire au moins trois mois avant que l'aspirant puisse être admis à subir son examen.

Art. 3813. Les clercs de notaires, admis, doivent étudier pendant cinq années entières et consécutives.

Art. 3814. Néanmoins l'étudiant qui a suivi, pendant deux ans, un cours régulier de droit dans une université de cette province, peut être admis après quatre années consécutives de cléricature ; et celui qui a suivi un cours complet et régulier de droit pendant trois ans et obtenu un degré en droit dans cette université peut être admis après trois ans de cléricature.

Art. 3816. Le mot « consécutive », dans les articles 3813 et 3814, signifie que toutes les interruptions, réunies durant les études de l'aspirant, ne doivent pas excéder une durée de trois mois.

Art. 3817. La vacance du 30 juin au 1er septembre n'est pas une interruption.

ART. 3818. Si les interruptions réunies excèdent trois mois, la Chambre peut, par règlement, couvrir cette irrégularité en, par l'aspirant, payant au trésorier de la Chambre, une somme de vingt-cinq piastres, sans préjudice du paiement des autres sommes qu'il est tenu de payer pour obtenir sa commission.

ART. 3819. L'aspirant à la pratique du notariat, qui désire subir son examen, doit donner à l'un des secrétaires de la Chambre un avis par écrit, à cet effet, au moins quinze jours avant l'ouverture de la session, où il doit se présenter.

ART. 3820. Cet avis doit énoncer les nom et prénoms de l'aspirant, tels qu'ils sont entrés dans son acte de naissance.

Il doit être accompagné d'une somme de sept piastres, pour couvrir les frais de publication, avec, en outre, son brevet, transport de brevet, acte de naissance, ses certificats et autres documents requis par le présent chapitre.

ART. 3822. Pour être admis à subir son examen pour l'admission à la pratique, l'aspirant doit prouver à la Chambre des notaires :

1. Qu'il n'a pas perdu sa qualité de sujet britannique ;

2. Qu'il réside dans la province ;

3. Qu'il a tenu une bonne conduite pendant sa cléricature ;

4. Qu'il a servi de bonne foi, sous un notaire pratiquant, pendant le temps voulu par l'un ou l'autre des articles 3813 et 3814, suivant les études légales qu'il a faites.

ART. 3823. L'aspirant qui laisse écouler douze mois après l'expiration de sa cléricature sans subir son examen ne peut être admis à prouver ce que l'article précédent exige qu'après avoir :

1. Obtenu de la Chambre un règlement qui lui permette de procéder à cette preuve ;

2. Payé au trésorier la somme de cent piastres.

Art. 3824. L'aspirant ou clerc de notaire, refusé trois fois pour cause d'incapacité, n'est plus admis à subir son examen.

Art. 123 des Règlements. Le programme des examens pour l'admission à la pratique est le suivant :

SUJETS.	Nombre des questions.	Total des points sur chaque sujet.
1. Personnes et biens.	2	10
2. Successions.	3	15
3. Testaments.	3	15
4. Donations.	3	15
5. Substitutions.	2	10
6. Obligations.	3	15
7. Communauté.	3	15
8. Vente et louage.	2	10
9. Enregistrement.	3	15
10. Prescription.	2	10
11. Droit commercial. — Comptabilité. — Notions d'économie politique.	6	30
12. Procédure non contentieuse.	2	10
13. Rédaction d'actes.	1	5
Totaux.	35	175

Minimum à conserver : 120 points.

Avis de l'Aspirant à la pratique

CANADA, Province de Québec, District de	[*Lieu et date*].

à M. N. P.

Secrétaire de la Chambre des notaires.

Monsieur,

Je, soussigné,

de , ai l'honneur de vous informer que je me présenterai à la prochaine session de la Chambre des notaires, pour subir mon examen pour l'admission à la pratique du notariat.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

....

N. B.—L'aspirant doit faire accompagner cet avis de la liste des documents transmis en même temps.

APPENDICE III

REGLEMENTS SPECIAUX

Concernant l'admission à l'étude et à la pratique de la médecine dans la Province de Québec.

I. ADMISSION A L'ETUDE

1o—Les bacheliers ès-arts, ès-sciences, ou ès-lettres d'une université canadienne ou anglaise, seront admis sur présentation de leur diplôme, prestation du serment devant l'un des Secrétaire du Collège et paiement de l'honoraire ($20) au moins huit jours avant l'assemblée du Bureau Provincial de Médecine.

Ou bien, à leur choix, ils pourront prêter serment devant un juge de paix ou un commissaire de la Cour Supérieure résidant dans leur localité, d'après une formule d'affidavit qu'ils pourront se procurer de l'un des Secrétaires.

Ils devront ensuite adresser le dit affidavit avec leur diplôme, leur certificat de bonnes mœurs et leur honoraire à l'un des Secrétaires, au moins dix jours avant la date de l'Assemblée du Bureau.

2o—Ceux qui ne sont pas bacheliers, devront subir devant les examinateurs du Bureau, un examen satisfaisant sur les matières formant l'objet d'un cours d'études classiques.

3o—Le Bureau pourra admettre tout candidat qui aura subi un examen équivalent à celui exigé dans cette province devant un Collège autorisé ou Bureau accordant des licences dans une

autre province, ou possession britannique, pourvu, cependant, que le même privilège y soit accordé aux élèves de cette province.

Programme de l'examen préliminaire pour l'admission à l'Etude

LATIN. — *Commentaires* de César, liv. IV, V et VI. — *Enéide* de Virgile, liv. V et VI. — *Pro Milone*. — Le candidat devra aussi avoir une connaissance sérieuse de la grammaire latine.

FRANÇAIS. — On exigera des candidats dont le français est la langue maternelle, une connaissance critique « d'*Athalie* » et des trois premiers livres des fables de Lafontaine. Ils devront aussi répondre à des questions de grammaire, d'étymologie et d'analyse grammaticale et logique.

Quant aux candidats parlant l'anglais, ils devront traduire en anglais quelques passages de « *Télémaque* » et répondre à des questions de grammaire française. On exigera aussi la traduction française de quelques phrases anglaises.

ANGLAIS. — Les candidats parlant l'anglais devront posséder une connaissance critique de la pièce suivante de Shakespeare : « *The Merchant of Venice* », y compris des questions de grammaire, d'étymologie et d'analyse.

Les candidats parlant le français traduiront quelques passages des huit premiers livres de la vie de Colomb (Life of Columbus), par Washington Irving. Ils devront aussi répondre à des questions de grammaire anglaise et traduire en anglais quelques phrases de « *Télémaque* ».

BELLES-LETTRES. — Principes de Belles-Lettres et de Rhétorique ; histoire de la littérature des siècles de Périclès en Grèce, d'Auguste à Rome, du 17e, du 18e et du 19 siècle en France et en Angleterre.

HISTOIRE. — Notions générales sur l'histoire de la Grèce et de

Rome, avec connaissance spéciale de l'histoire d'Angleterre, de France et du Canada.

GÉOGRAPHIE. — Notions générales sur la géographie universelle avec connaissance spéciale de la géographie de la France, de l'Angleterre et de l'Amérique du Nord.

ARITHMÉTIQUE. — Fractions ordinaires et décimales, proportions simples et composées, intérêt et autres règles basées sur le pourcentage, racines carrées.

ALGÈBRE. — Fractions et équations du premier degré à une ou plusieurs inconnues.

GÉOMÉTRIE. — Les quatres premiers livres d'Euclide et le sixième, ou la partie de la géométrie plane correspondant à ces livres dans Eysséric et Pascal. Calcul des lignes, des surfaces et des volumes des figures géométriques régulières sans démonstration.

CHIMIE. — Notions générales, telles que dans Wurtz, Troost ou Roscoe.

BOTANIQUE. — Notions générales, telles que dans Moyen, Provancher, Laflamme ou Spotton.

PHYSIQUE. — Notions générales, telles que dans Ganot ou sa traduction par Peck.

PHILOSOPHIE. — Notions générales sur toute la philosophie.

N.-B.—Les candidats doivent donner un certificat de bonne conduite. Tout aspirant surpris à copier, à s'aider de notes ou de livres ou à communiquer des renseignements quelconques à un autre candidat, sera immédiatement renvoyé de l'examen. De plus, à la fin de l'examen, chaque candidat devra faire devant un magistrat une déclaration solennelle affirmant qu'il n'a eu recours à aucun moyen frauduleux de nature à l'aider à subir son examen. Il devra en même temps établir son identité.

Ordre des matières, points assignés à chacune d'elles et proportions à conserver par les candidats

PREMIER JOUR

Géométrie,	de 9 à 10 ;	100 points,	25 %	à	conserver.
Arithmétique,	de 10 à 11 :	100 "	50 %	à	"
Algèbre,	de 11 à 12 :	100 "	25 %	à	"
Chimie,	de 12 à 12.45 :	100 "	25 %	à	"
Physique,	de 2.30 à 4 :	150 "	33 %	à	"
Philosophie,	de 4 à 5 :	100 "	25 %	à	"
Botanique,	de 5 à 6 :	100 "	33 %	à	"

SECOND JOUR

Latin,	de 9 à 10.30 :	200 "	50 %	à	conserver.
Belles Lettres	de 10.30 à 11.30 :	100 "	25 %	à	"
Histoire,	de 11.30 à 12.15 :	100 "	25 %	à	"
Géographie,	de 12 15 à 1 :	100 "	25 %	à	"
Langue maternelle,	de 2.30 à 4 :	150 "	75 %	à	"
Français et Anglais,	de 4 à 5 :	100 points,	50 %	à	"
(*Comme langue étrangère*)					

Les matières de l'examen sont distribuées en deux groupes, l'un des sciences (premier jour) et l'autre des lettres (deuxième jour). Les candidats devront conserver au moins la moitié des points affectés à chaque groupe, sinon, ils seront obligés de reprendre le groupe sur lequel ils auront échoué. Le candidat qui, dans l'un quelconque des deux groupes, n'aura pas conservé le minimum de points exigés devra recommencer tout le groupe.

II. ADMISSION A LA PRATIQUE

Seront admis à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique, en cette province :

1o — Ceux qui ayant été régulièrement admis à l'étude auront suivi quatre années de cours régulier d'études médicales, dans

une des Universités de cette Province et subi des examens satisfaisants en présence des assesseurs du Collège ou devant les examinateurs du Bureau.

2o—Ceux qui ayant suivi un cours régulier et complet de Médécine dans une Université d'Angleterre ou de France, auront obtenu le diplôme de docteur en médecine de telle université.

3o—Ceux dont le nom est inscrit dans le registre médical d'Angleterre, en vertu de l'acte impérial de 1866 (49–50 Vict., chap. 48) ou de tout acte l'amendant.

4o—Les médecins des autres provinces du Canada, des colonies britanniques et des autres pays étrangers, pourront être admis pourvu qu'ils passent l'examen préliminaire, étudient la médecine au moins une année dans l'une des universités de cette Province et subissent un examen médical satisfaisant devant le Bureau.

Matières du cours d'études médicales

1. Histologie normale ;
2. Anatomie descriptive ;
3. Anatomie pratique ;
4. Physiologie générale et spéciale ;
5. Hygiène ;
6. Pathologie générale ;
7. Chimie médicale, théorique et pratique.
8. Pathologie interne ;
9. Pathologie externe ;
10. Matière médicale, Thérapeutique générale et Pharmacie pratique.
11. Obstétrique et Pathologie de la première enfance.
12. Avoir assisté à pas moins de douze accouchements dans

une maternité, et avoir suivi un cours clinique de quarante-deux leçons ou deux cours de vingt-quatre leçons ;

13. Clinique médicale et clinique chirurgicale : trois cours de huit mois ou quatre cours de six mois, dans un hôpital contenant au mois cinquante lits, pour chacune de ces matières ;

14. Médecine légale et Toxicologie ;

15. Exercices à la morgue ;

16. Maladies mentales et nerveuses ;

17. Maladies des enfants ou Pédiatrie ;

18. Gynécologie ;

19. Histologie pathologique et Bactériologie ;

20. Médecine opératoire et petite chirurgie ;

21. Histoire de la médecine et Déontologie médicale ;

22. Ophtalmologie et Otologie ;

23. Rhinologie et Laryngologie ;

Que l'examen professionnel fait par les facultés et le Bureau soit conforme au programme ci-dessus.

Au lieu de deux assesseurs près les facultés de médecine, le Bureau ne nommera pas moins de deux et pas plus de six assesseurs pour chaque faculté ;

Qu'à l'avenir le Bureau ne fournisse d'assesseurs que pour l'examen annuel de chaque faculté ;

Dans le cas où une faculté voudra se prévaloir des services des asssesseurs pour un examen supplémentaire, elle devra en donner avis trente jours d'avance au secrétaire de la section à laquelle elle appartient et verser le montant des honoraires des assesseurs ;

Les assesseurs auront droit au remboursement de leurs frais de voyage et, de plus, à un honoraire de ($10.00) dollars pour chaque jour qu'ils seront retenus par leurs devoirs ;

Il sera du devoir des assesseurs d'assister aux examens de chaque élève.

Avant de procéder à l'audition d'un examen, l'assesseur entrera dans un livre *ad hoc* les nom et prénoms de chaque candidat, la date de son certificat d'admission à l'étude, le titre de chaque matière pour laquelle il a un certificat d'assiduité ; il notera par écrit ses observations, de manière à motiver son rapport. Les notes des assesseurs seront la propriété du Bureau médical.

L'assesseur n'entendra que l'examen des candidats qui auront rempli les conditions suivantes : pour l'examen primaire, avoir un brevet d'admission à l'étude depuis pas moins de deux sessions universitaires, dans une faculté de médecine reconnue en cette Province, conformément aux règlements du Collège des Médecins et des Chirurgiens de la Province de Québec. L'examen primaire portera sur l'histologie normale, l'anatomie descriptive et pratique, la bactériologie, la physiologie générale et spéciale, l'hygiène, la pathologie générale, la chimie médicale, théorique et pratique, et la pharmacie pratique.

Tout candidat ayant échoué sur l'anatomie ou sur la physiologie sera tenu de reprendre l'épreuve entière.

L'examen final comprendra la pathologie interne et externe, la matière médicale et thérapeutique, l'obstétrique et la pathologie de la première enfance, la médecine légale et la toxicologie.

Aucun candidat ne pourra être admis à subir son examen final à moins d'avoir subi son examen primaire à la satisfaction des assesseurs du Bureau provincial de Médecine.

Les matières suivantes d'enseignement spécial devront faire partie du questionnaire de l'examen de pratique : les maladies mentales et nerveuses, les maladies des enfants, l'histologie pathologique, la gynécologie, la médecine opératoire et petite chirurgie, l'ophtalmologie, la rhinologie, l'otologie et la laryngologie.

Aucun candidat n'aura droit de subir cet examen final devant les assesseurs à moins d'avoir étudié dans une université pendant pas moins de quatre sessions à partir de la date du brevet d'admission à l'étude ; enfin de s'être en tous points conformé aux statuts, règles et règlements du Bureau du Collège des Médecins et des Chirurgiens de la Province de Québec ».

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Le Bureau provincial de Médecine s'assemble deux fois par année : le premier mercredi de juillet, à Montréal, et le dernier mercredi de septembre à Québec.

Les comités de créances et d'examen professionnel s'assemblent la veille, ou au jour fixé dans les avis publics, à neuf heures du matin.

Tous les candidats à la licence doivent se présenter devant le Comité de créances, au jour fixé, avec leur brevet, leur diplôme universitaire et leur certificat de bonnes mœurs.

Ceux qui n'ont pas de diplômes doivent passer, devant le Comité d'examen professionnel, un examen satisfaisant sur les matières inscrites au programme d'études médicales du Collège des Médecins.

La licence ne s'accorde qu'aux assemblées régulières du Bureau. Dans tous les cas, les candidats à la licence doivent prouver qu'ils ont vingt et un ans révolus.

Les Bacheliers qui désirent être admis à l'étude de la Médecine, doivent se faire assermenter sur leurs diplômes par l'un des secrétaires du Bureau, ou bien par un juge de paix ou un commissaire de la Cour Supérieure, en se conformant aux règles ci-dessus prescrites.

Ceux qui ne sont pas Bacheliers doivent passer devant les examinateurs du Bureau, un examen satisfaisant sur les matières qui

forment l'objet d'un cours d'études classiques et fournir un certificat de bonnes mœurs.

Le programme de cet examen est revisé de temps en temps par les examinateurs, et l'on peut se le procurer en s'adressant à l'un des secrétaires.

L'examen a lieu alternativement à Montréal et à Québec, les jeudi et vendredi qui précèdent l'une ou l'autre assemblée du Bureau. Le premier jour est consacré aux sciences, le second aux lettres. Les séances commencent chaque jour à neuf heures du matin. Les deux groupes peuvent être passés séparément.

Les candidats doivent signer une déclaration solennelle attestant leur identité et leur fidélité aux règlements du Bureau pendant l'examen.

HONORAIRES

Les honoraires exigés par le Collège sont les suivants :

Pour l'admission à l'étude de la médecine, sur présentation d'un diplôme de Bachelier, ou après l'examen préliminaire :.. $20.00

Pour l'admission à la pratique de la médecine sur présentation d'un diplôme universitaire ou après passation de l'examen professionnel devant les examinateurs du Bureau $40.00

Les candidats venant de l'étranger et n'ayant pas subi l'examen préliminaire, devront payer........................ $60.00

Dans tous les cas, ces honoraires devront être versés entre les mains de l'un des Secrétaires du Bureau. AU MOINS DIX JOURS D'AVANCE.

Les candidats malheureux, *à leur première épreuve*, aux examens, soit préliminaire, soit professionnel, recevront la remise de la moitié de la somme versée.

APPENDICE IV

REGLEMENTS SPECIAUX

Pour les élèves qui désirent obtenir la licence du Collège des Chirurgiens Dentistes de la Province de Québec

---

Pour obtenir une licence pour pratiquer comme chirurgien dentiste dans la Province de Québec, il faut avoir rempli les conditions suivantes :

1o. Avoir, avant de commencer l'étude de la chirurgie dentaire, passé le brevet exigé par le C. C. D. P. Q., ou être porteur d'un diplôme de bachelier. (Voir plus loin). Honoraire d'examen, $20.00

2o. S'être inscrit chez le Régistrateur du Collège. Honoraire, $5.00.

3o. Avoir passé un contrat de cléricature avec un dentiste licencié pour y suivre son bureau, et en avoir donné avis au secrétaire du C. C. D. P. Q., dès le début.

4o. Avoir suivi un cours de quatre années dans une école dentaire reconnue par le C. C. D. P. Q., et y avoir passé avec succès tous les examens sur les matières suivantes devant un assesseur du dit Collège.

1o. Anatomie générale, descriptive et pratique (deux années)
2o. Physiologie générale, "
3o. Chimie, "

4o. Histologie,	(deux années)
5o. Technique opératoire,	"
6o. Anatomie et physiologie dentaire,	"
7o. Pathologie dentaire,	"
8o. Chirurgie buccale,	"
9o. Bactériologie,	"
10o. Hygiène,	"
11o. Dentisterie opératoire,	"
12o. Couronnes et Ponts,	"
13o. Prothèse,	"
14o. Métallurgie,	"
15o. Matières médicales,	"
16o. Orthodontie,	"
17o. Anesthésie,	"
18o. Jurisprudence dentaire,	"

5o. Avoir, au moins un mois avant l'examen final, déposé chez les secrétaires du C. C. D. P. Q. : (*a*) la somme de $60.00, honoraire de la licence, (*b*) une demande écrite d'envoyer un assesseur, (*c*) un certificat de son précepteur attestant qu'on a fait une cléricature de quatre années dans son bureau, (*d*) les cartes de cours certifiées tel que mentionné dans l'art. 4e., une carte du régistrateur certifiant qu'on est sous brevêt et enregistré depuis quatre années.

6o. Avant d'assister à l'examen d'un élève, l'assesseur entrera dans un livre *ad hoc* les nom et prénoms, et vérifiera s'il est qualifié a être examiné pour la licence. Il notera ses observations, et si son rapport est favorable, le Collège des Chirurgiens Dentistes lui délivrera une licence sans autre examen.

7o. Si le rapport est défavorable, l'élève aura droit à une remise de trente dollars, mais il devra de nouveau payer soixante dollars pour un examen subséquent.

TABLE DES MATIERES

APPENDICES